



**COMMISSION  
DE LA CONSTRUCTION  
DU QUÉBEC**

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014**

La présente publication a été réalisée par la Commission de la construction du Québec (CCQ). Vous trouverez sur notre site Internet le rapport annuel de gestion, des statistiques sur l'industrie de la construction et divers renseignements sur ce secteur d'activité ainsi que sur notre organisation : [ccq.org](http://ccq.org).

Dans ce document, le masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015  
ISBN : 978-2-550-73082-8

Montréal, le 27 mai 2015

Monsieur Sam Hamad  
Ministre du Travail, de l'Emploi  
et de la Solidarité sociale

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 9 de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion de la Commission de la construction du Québec pour l'année 2014.

Bien que notre organisme ne soit pas assujéti à la *Loi sur l'administration publique*, ce document a été réalisé dans l'esprit de cette loi afin de vous permettre de juger de la qualité de notre gestion et de nos résultats pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2014.

En plus de dresser le bilan des résultats obtenus, ce rapport annuel de gestion met en relief les grands enjeux de notre organisation.

Je suis fière d'affirmer que nos réalisations sont le fruit du travail professionnel et consciencieux du personnel de la CCQ, qui, de concert avec nos partenaires, a investi de nombreux efforts pour offrir à nos clientèles des services et des produits de qualité.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

## TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente-directrice générale	6
Déclaration de la direction	8
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne	9
<b>LA CCQ EN BREF</b>	11
La CCQ d'hier à aujourd'hui	13
Une mission déployée sur deux fronts	13
Quatre valeurs-phares	13
Une vision renouvelée	14
En réseau	14
Le rôle de la CCQ en quelques chiffres	14
Une lutte sans relâche	15
À plein régime	15
Un important gestionnaire de fonds	15
Maintenir l'équilibre	16
À fond dans la formation	16
Branchée sur le client	16
Organisation et comités	17
<b>ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN 2014</b>	25
<b>FAITS SAILLANTS</b>	29
<b>RÉSULTATS DE NOS ENGAGEMENTS</b>	35
Plan stratégique 2012-2014	37
Les résultats	39
Déclaration de service à la clientèle	57
Traitement des plaintes	59
Lutte contre l'évasion fiscale	60
Lutte contre l'intimidation, la discrimination, les autres infractions et demandes d'intervention	65
Carnet référence construction	69
Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction	69

<b>AUTRES RESPONSABILITÉS DE LA CCQ</b>	71
Allègement administratif et réglementaire	73
Application de la politique linguistique	73
Application des ententes intergouvernementales sur la mobilité de la main-d'œuvre	74
Certification des boutefeux	75
Éthique et déontologie	75
Intégration des personnes handicapées	76
Plan d'action de développement durable	77
Programme d'accès à l'égalité de la CCQ	85
Protection des renseignements personnels	86
<b>GESTION DES RESSOURCES</b>	89
Ressources humaines	91
Acquisition de biens et services et gestion immobilière	93
Systèmes d'information	94
Revue financière 2014	95
<b>ANNEXES</b>	97
Annexe I	99
Liste de la Loi et des règlements appliqués par la Commission de la construction du Québec	
Annexe II	100
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec	
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	103

## MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE



L'année 2014 à la Commission de la construction du Québec (CCQ) s'inscrit dans la poursuite des constats difficiles qui avaient été formulés en 2013 sur l'activité économique dans l'industrie de la construction. Le repli annoncé s'est confirmé et il a affecté la plupart des entreprises aussi bien que ceux et celles qui y travaillent. Évidemment, ce contexte influence la réalisation des mandats de l'organisme. Pas au point, toutefois, d'empêcher des avancées significatives. En 2014, la CCQ a introduit de nouveaux services à la clientèle, dont la retraite partielle; sa stabilité organisationnelle s'est aussi améliorée avec la signature de la convention collective des employés avec pouvoirs d'enquêtes.

De plus, cette année a été l'occasion pour les membres du Conseil d'administration de la CCQ de réfléchir à l'avenir de l'organisation en pilotant le processus de planification stratégique. Cet ouvrage a été bien fait : le Plan stratégique s'étend sur les cinq prochaines années, amenant la CCQ à l'aube de l'année 2020 avec une vision claire. L'organisme que je dirige se positionne dorénavant comme « une présence constructive et un partenaire de confiance ». Ce choix indique notre volonté d'accompagner et de soutenir l'industrie en assumant notre leadership dans la perspective d'un progrès qui se bâtit. Les cinq priorités de ce Plan stratégique font écho aux principaux risques d'affaires de la CCQ et lui permettent de répondre aux attentes des membres de l'industrie aussi bien que du grand public.

Trois grandes idées-forces de ce plan méritent d'être soulignées ici, puisqu'elles sont le résultat des efforts que la CCQ a déployés en 2014.

Parlons d'abord du renforcement de nos activités visant la conformité aux lois et règlements qui régissent l'industrie. En cette matière, l'année 2014 a permis de faire le point sur les façons de travailler de la CCQ, d'en apprécier les succès, et d'aligner les défis à relever dans l'avenir. Le témoignage que j'ai livré à la *Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction* a été l'occasion de démontrer la pertinence de l'action de la CCQ. En plus de la poursuite de sa réflexion sur le thème de la conformité, la CCQ a aussi continué d'améliorer ses processus, notamment en étant plus présente que jamais sur les chantiers et en raccourcissant les délais entre le constat d'une infraction et la recommandation de poursuite auprès du Directeur des poursuites criminelles et pénales. On note des indices qui vont dans le sens de l'amélioration de la conformité, par exemple, la diminution du nombre d'infractions par tranche de 1 000 travailleurs rencontrés lors de visites de chantier.

Ensuite, je souhaite mettre de l'avant la volonté de la CCQ d'assumer son leadership dans l'évolution des normes et pratiques de l'industrie. Le travail des prochaines années sera à l'image de celui qui a été réalisé en 2014 pour adopter le Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction. En effet, on avait constaté de longue date qu'il fallait donner un nouveau souffle aux efforts pour intégrer davantage de femmes sur les chantiers du Québec. En 2014, la CCQ a conclu la mobilisation des différents membres de l'industrie pour qu'ils puissent prendre des engagements sérieux dans l'objectif de faire passer la proportion de femmes dans la main-d'œuvre construction à 3 %.

Je désire aussi illustrer comment la CCQ s'est donnée des outils pour faire évoluer son expérience client en 2014; un objectif que l'organisme poursuivra au cours des années à venir. On a notamment mis en place un système d'enregistrement des appels pour améliorer la qualité des réponses offertes et pour mieux connaître les clients. La CCQ a aussi commencé à travailler sur les outils dont disposent les préposés du service à la clientèle pour accéder plus efficacement aux informations dont leurs clients ont besoin.

En 2014, la CCQ a évidemment continué à cheminer d'un point de vue organisationnel. Le personnel s'est, plus que jamais, dévoué au service des employeurs et travailleurs de l'industrie. En ce sens, une étude auprès des employés a permis de constater que l'engagement du personnel se porte bien, que la CCQ jouit de plusieurs forces (circulation de l'information, accès au supérieur, etc.), mais qu'elle doit continuer à améliorer certains aspects de sa gestion (perspectives de développement, outils de travail, etc.). Voilà sur quoi il est possible de construire durablement. Je tiens aussi à porter à l'attention des lecteurs la maturité qu'ont prise aussi bien la gestion de projets que le traitement des plaintes au cours de l'année.

En terminant, je souhaite saluer l'excellence du travail des membres des différents comités qui relèvent du Conseil d'administration, dont le Comité de gouvernance et le Comité de vérification, qui ont considéré les défis de la CCQ sans complaisance. Je souligne au passage la nomination des trois nouveaux membres du Conseil en 2014, messieurs Pierre Brassard, Claude Blouin et madame Sonia Morissette. Enfin, je remercie la solide équipe de direction de la CCQ, qui m'épaula au quotidien depuis quatre ans déjà, pour leur apport stratégique et leur engagement envers l'industrie.



Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

# DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Les renseignements contenus dans le présent rapport de gestion relèvent de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données présentées.

Tout au long de l'exercice financier, la direction a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables, de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés dans le Plan stratégique et le plan annuel des dépenses.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2014 de la CCQ :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la CCQ;
- présentent des données exactes et fiables.

Les membres du Comité de direction ont approuvé le présent rapport de gestion. De plus, la Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats. Le Conseil d'administration de la CCQ a approuvé le contenu du présent rapport annuel de gestion. Le Vérificateur général du Québec a vérifié les états financiers.

Nous déclarons que le rapport annuel de gestion de la CCQ, pour l'exercice financier de l'année 2014, est fiable et représente fidèlement la situation telle qu'elle se présentait au 31 décembre 2014.



Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

Montréal, le 27 mai 2015



# RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

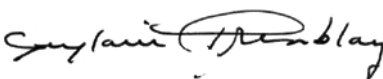
Madame la Présidente-directrice générale,

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus pour l'ensemble des sections du rapport annuel de gestion 2014 de la Commission de la construction du Québec, à l'exception des états financiers. Les renseignements examinés sont présentés dans le rapport annuel de gestion de la CCQ pour l'exercice terminé au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de la CCQ. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous basant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'audit interne. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter des renseignements fournis. Notre examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les renseignements contenus dans les sections examinées du rapport annuel de gestion ne sont pas, à tous égards, importants, plausibles et cohérents.



Guylaine Tremblay, CPA, CA.  
Directrice de la vérification interne

Le 27 mai 2015





**LA CCQ  
EN BREF**

# LA CCQ EN BREF

La CCQ d'hier à aujourd'hui	13
Une mission déployée sur deux fronts	13
Quatre valeurs-phares	13
Une vision renouvelée	14
En réseau	14
Le rôle de la CCQ en quelques chiffres	14
Une lutte sans relâche	15
À plein régime	15
Un important gestionnaire de fonds	15
Maintenir l'équilibre	16
À fond dans la formation	16
Branchée sur le client	16
Organisation et comités	17
Conseil d'administration	18
Comités relevant du Conseil d'administration	18
Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction	20
Comités relevant du Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction	21
Comité sur les avantages sociaux de l'industrie de la construction	21
Comité sous la responsabilité de la présidente-directrice générale	22
Organigramme de la CCQ	23

## LA CCQ D'HIER À AUJOURD'HUI

Remonter aux origines de la CCQ, c'est reculer aussi loin que dans la première moitié des années 1930, alors qu'est adoptée la *Loi des décrets de conventions collectives* par le gouvernement du Québec.

Ainsi, à partir de 1934, les parties patronale et syndicale de l'industrie se servent essentiellement de cette loi pour faire reconnaître leurs ententes.

Le tableau est toutefois appelé à changer avec l'adoption, en 1968, de la *Loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction* – de laquelle découle l'actuelle *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (Loi R-20). Dès 1968, la Loi prévoit la création d'un organisme pour veiller à l'application des conventions collectives à l'échelle provinciale. Ce rôle de pivot central est joué à compter de 1971 par la Commission de l'industrie de la construction (CIC), qui devient l'Office de la construction du Québec (OCQ) quatre ans plus tard.

La CCQ remplace finalement l'OCQ en 1987, mais non sans que soit alors élargi son mandat pour y inclure la formation de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et, ainsi, donner naissance à l'organisme tel qu'on le connaît aujourd'hui.

## UNE MISSION DÉPLOYÉE SUR DEUX FRONTS

La CCQ est l'organisme auquel le gouvernement du Québec a confié la responsabilité de la mise en œuvre de la Loi R-20, ainsi que des règlements qui s'y rattachent.

En tant qu'organisme au service des travailleurs et des employeurs de l'industrie de la construction et responsable de l'administration de programmes qui leur sont destinés, la CCQ doit :

- administrer les régimes d'avantages sociaux négociés dans le cadre des conventions collectives sectorielles et assurer leur développement;
- administrer les fonds qui lui sont confiés de façon à favoriser la pérennité des programmes qu'ils soutiennent;
- satisfaire les besoins de main-d'œuvre et maintenir ses compétences à un niveau élevé;
- offrir un service de référence de main-d'œuvre.

En tant qu'organisme visant la conformité dans l'industrie de la construction, la CCQ doit :

- assurer le respect des conventions collectives sectorielles des travailleurs et travailleuses de l'industrie de la construction assujettie à la Loi R-20 et à sa réglementation;
- lutter contre le travail non déclaré, de façon à favoriser une concurrence loyale entre les entrepreneurs de l'industrie;
- collaborer aux efforts de prévention de lutte contre la corruption et à l'application des lois fiscales dans l'industrie de la construction.

La CCQ doit donc remplir une mission comportant deux volets distincts et reflétant l'évolution de la législation québécoise encadrant l'industrie de la construction.

## QUATRE VALEURS-PHARES

La CCQ a choisi de promouvoir quatre valeurs. Visant à soutenir la progression de l'organisme au cours des cinq prochaines années, elles reflètent les enjeux qui se présentent à la CCQ.

**Leadership** : la CCQ exerce une influence proactive afin de favoriser l'évolution de l'industrie de la construction au Québec. Le leadership positif est au centre de ses actions.

**Intégrité** : la CCQ et son personnel doivent agir de manière éthique, honnête et transparente lors de toute prise de décision et dans toutes leurs actions.

**Qualité** : la CCQ agit avec compétence et rigueur. Elle est soucieuse de la qualité des services qu'elle rend à la clientèle et au grand public. La CCQ assure la confidentialité des renseignements sous sa responsabilité.

**Respect** : la CCQ prône une attitude ouverte, attentive, diligente et non discriminatoire à l'égard de toute personne avec qui elle est appelée à interagir.

## UNE VISION RENOUVELÉE

La CCQ a renouvelé la vision qu'elle porte sur la réalisation de sa mission. Pierre angulaire de sa réflexion, cette vision qui donne le ton au Plan stratégique 2015-2019 se décline comme suit :

### **LA CCQ, UNE PRÉSENCE CONSTRUCTIVE, UN PARTENAIRE DE CONFIANCE.**

La CCQ se veut une organisation rassembleuse, au carrefour de tout ce qui touche la construction au Québec. Pour la CCQ, une présence constructive, c'est une présence structurante, organisée, planifiée. Les responsabilités de l'organisme ont des effets chez les donneurs d'ouvrage aussi bien que chez les entrepreneurs, travailleurs, travailleuses ou encore chez les firmes d'ingénieurs et d'architectes. La CCQ vise une responsabilisation accrue de tous les acteurs de l'industrie pour soutenir son développement.

Partenaire de confiance, la CCQ travaille en collaboration avec les associations patronales et syndicales, ainsi qu'avec l'ensemble des organisations publiques et privées reliées à la construction. On peut s'appuyer sur elle pour favoriser les changements positifs dans ce secteur. La CCQ est une organisation rigoureuse, qui s'inscrit en complémentarité de ses partenaires, sans se substituer à ceux-ci.

À l'échelle individuelle, chaque employé de la CCQ se positionne comme un partenaire de confiance, selon ses responsabilités, envers les différentes clientèles de l'organisme.

## EN RÉSEAU

Pour mener à bien les mandats qui lui sont dévolus, la CCQ travaille en étroite collaboration avec les partenaires patronaux et syndicaux de l'industrie, mais aussi avec différents ministères et organismes publics. Comme le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Revenu Québec, l'Unité permanente anticorruption, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la Commission des normes du travail ou la Régie du bâtiment du Québec pour ne nommer que ceux-là.

C'est sans compter qu'elle collabore aussi avec des organisations des secteurs privés et communautaires. Et qu'elle s'active au sein de réseaux lui permettant de se tenir au diapason des meilleures pratiques et d'améliorer sans cesse son savoir-faire.

## LE RÔLE DE LA CCQ EN QUELQUES CHIFFRES

Déployant ses ressources et offrant des services à l'échelle provinciale, la CCQ c'est :

- 1 027 employés
- 1 siège social établi à Montréal et 9 bureaux régionaux
- 1 conseil d'administration, 7 comités et 2 sous-comités de travail permanents
- 157 703 travailleurs exerçant un métier ou une occupation ainsi que leur famille
- 25 724 entreprises de construction œuvrant dans 4 secteurs d'activités, dont 83 % comptent cinq employés et moins
- 349 551 rapports mensuels transmis par les employeurs
- 163 séances d'information offertes à 2 931 étudiants dans les centres de formation professionnelle

## UNE LUTTE SANS RELÂCHE

Engagée dans une lutte de tous les instants contre le travail au noir et l'évasion fiscale, la CCQ ne cesse de multiplier les efforts pour favoriser une saine concurrence entre les entrepreneurs et pour récupérer les sommes dues. De plus, la CCQ veille à assurer le respect sur les chantiers de l'application de la Loi R-20 et des conventions collectives, de même qu'à faciliter la résolution de litiges portant sur l'exercice des métiers et occupations dans l'exécution de leurs tâches respectives. Coup d'œil sur 2014 :

- 40 586 inspections de chantier
- 4 688 plaintes de chantier traitées
  - 133 amorces de suspension de travaux
  - 23 ordonnances de suspension de travaux
- 1 773 interventions aux livres des entreprises
  - 2 043 plaintes de salaire traitées
  - 1,1 M d'heures réclamées
  - 22,5 M \$ réclamés
- 364 demandes d'indemnisation des salariés (employeurs insolvable)
  - 465 salariés indemnisés
- 20 069 poursuites pénales acheminées au Directeur des poursuites criminelles et pénales
- 15 nouveaux recours en matière d'assujettissement à la Loi R-20 (interprétation des conventions collectives)
- 110 638 lettres d'état de situation traitées pour des entreprises de construction

## À PLEIN RÉGIME

La CCQ administre et développe des régimes complémentaires d'avantages sociaux (assurances, retraite, prévention, etc.), négociés entre les parties patronale et syndicale. Ces programmes visent à répondre aux différents besoins des travailleurs de l'industrie de la construction et constituent un atout important à l'attrait de la main-d'œuvre et à son maintien en emploi. Portrait d'un mandat bien rempli en 2014 :

- 146 331 assurés en moyenne et 170 023 personnes à charge en moyenne
  - 8 136 nouveaux assurés
- 328 503 000 \$ en prestations versées en assurance maladie
  - 5 485 478 transactions par paiement direct pour les médicaments
  - 374 597 transactions par paiement direct pour les soins dentaires
- 29 922 000 \$ en prestations versées durant l'année en assurance invalidité
  - 14 861 000 \$ de prestations versées en indemnité hebdomadaire
  - 15 061 000 \$ de prestations versées en indemnité mensuelle
- 9 793 000 \$ en prestations versées en assurance vie
- Demandes reçues dans le cadre du programme Construire en santé :
  - 658 demandes relatives au traitement de l'alcoolisme, de la toxicomanie, du jeu compulsif, de la violence ou de la dépression
  - 6 698 personnes prises en charge par les services d'aide et de santé physique
- 380 195 participants au régime de retraite au total
  - 163 145 participants actifs
  - 217 050 participants inactifs
- 87 413 rentiers
- 668 524 000 \$ versés en rentes
- 59 805 000 \$ en prestations forfaitaires

## UN IMPORTANT GESTIONNAIRE DE FONDS

La CCQ administre un fonds général d'administration, des régimes d'assurance, un régime de retraite multi-employeurs et neuf (9) fonds en fidéicommiss. À ce titre, la CCQ est fiduciaire d'actifs de l'ordre de 20,3 G \$ au 31 décembre 2014, une hausse de 12,1 % comparativement à l'exercice précédent.

### Question de transparence

Appelé à revoir des décisions de la CCQ en matière d'avantages sociaux, le Bureau de réexamen de décisions de la CCQ a reçu 179 nouvelles demandes de contestations de ses décisions en provenance de la clientèle de l'industrie en 2014.

## MAINTENIR L'ÉQUILIBRE

La CCQ s'applique à maintenir, année après année, l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre dans une industrie de la construction sujette à d'importantes fluctuations économiques et saisonnières. Bilan de ses interventions en 2014 :

- 347 176 mouvements de main-d'œuvre
  - 185 562 embauches
  - 161 614 fins d'emploi
- 5 844 nouveaux certificats de compétence apprenti délivrés à des diplômés
- 1 360 nouveaux certificats de compétence apprenti délivrés à des non-diplômés
- 13 846 nouveaux certificats de compétence compagnons délivrés (certificats salariés)
- 549 nouveaux certificats de compétence occupation délivrés à des personnes ayant complété le Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction (CCGIC)
- 2 465 nouveaux certificats de compétence occupation
- 6 703 demandes d'exemption à détenir un certificat de compétence
  - 5 508 demandes acceptées
  - 1 195 demandes refusées

## À FOND DANS LA FORMATION

Responsable du *Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction*, la CCQ s'active sans relâche pour favoriser la formation continue et soutenir le développement des compétences de la main-d'œuvre de chantier au Québec. Un mandat qui s'est traduit comme suit en 2014 :

- 23 354 participants aux activités de perfectionnement de la main-d'œuvre
- 10 917 examens de qualification administrés
  - 777 séances régulières d'examens
  - 88 séances avec lecteur
- 821 demandes de remboursement des frais de qualification en soudage traitées
- 233 dossiers étudiés pour la reconnaissance de formation
- 3 examens de métier mis à jour
- 25 188 admissions à l'apprentissage

## BRANCHÉE SUR LE CLIENT

La CCQ met tout en œuvre pour satisfaire les différents besoins de ses clients. Survol de l'année 2014 de son service à la clientèle :

- 613 987 appels téléphoniques traités
  - 470 684 appels en provenance de la ligne destinée aux salariés et au grand public
  - 10 319 appels en provenance de la ligne destinée aux associations
  - 83 407 appels en provenance de la ligne destinée aux employeurs
  - 4 475 appels en provenance de la ligne info pénurie
- 7 743 715 visites au total sur Internet
  - 3 260 695 visites sur le site de la CCQ
  - 4 483 020 visites aux services en ligne
- 107 388 visites aux services au comptoir des bureaux régionaux
- 13 664 courriels traités en provenance du site Internet et des services en ligne
- 51 761 pièces de courrier et télécopies traitées
- 326 830 réclamations traitées manuellement en assurance maladie
- 349 551 rapports mensuels pour 31 044 employeurs, pour une somme totale perçue de 2,2 G \$

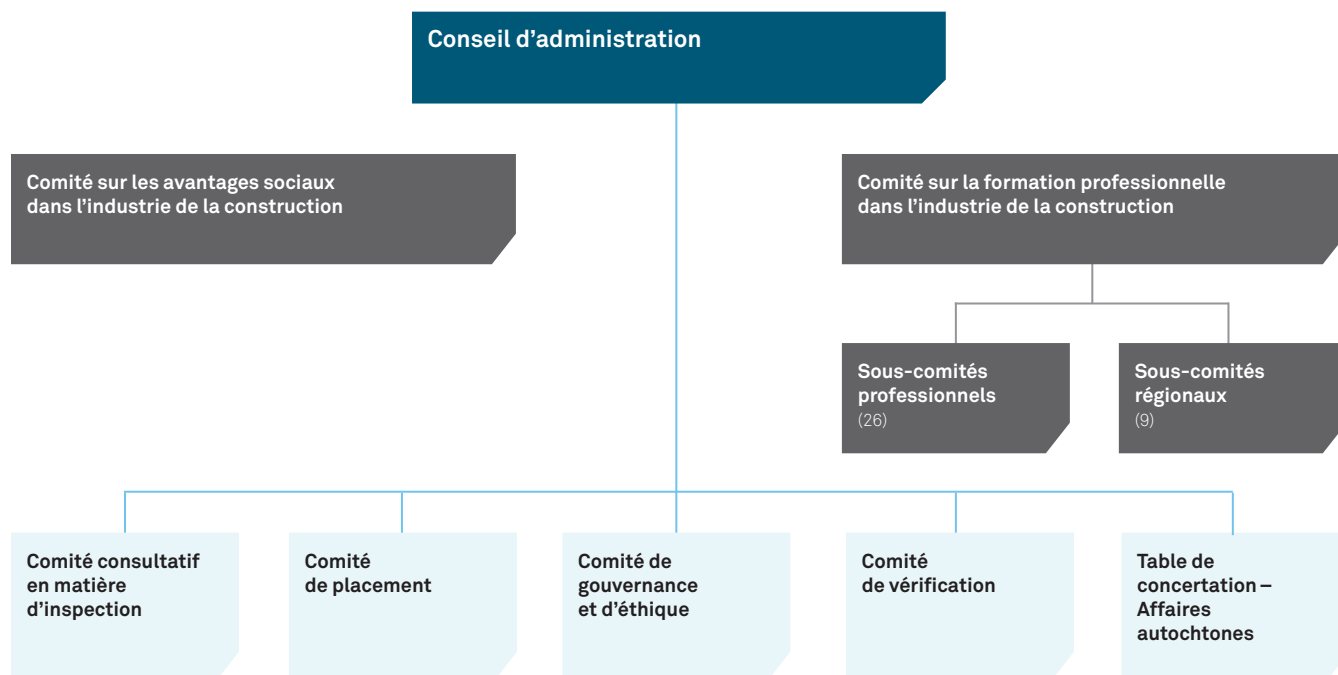
### Le saviez-vous ?

En 2014, la CCQ a émis 551 documents en vertu des ententes sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et la mobilité de la main-d'œuvre conclues entre le Québec et trois autres provinces canadiennes : l'Ontario, Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick.



# ORGANISATION ET COMITÉS

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Membres du Conseil d'administration

À l'avant : Manon Bertrand, François Charette, Diane Lemieux, Jean-Pierre Sirard, François Vaudreuil

À l'arrière : Alain Robert, Claude Blouin, Pierre Brassard, Simon Bussière, Sylvain Gendron, Sylvie Mercier, Sonia Morissette, Sylvain Morissette

Absents sur la photo : Gisèle Bourque, Arnold Guérin, Sylvie L'Écuyer

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la CCQ réunit 15 membres. À l'exception du président, ils sont nommés par le gouvernement du Québec.

Encadrant l'équipe de direction et assurant l'intégrité des états financiers de l'organisation, le Conseil a tenu sept séances régulières et trois séances spéciales en 2014, année au cours de laquelle il a notamment :

- procédé à la modification de la politique de placement des fonds sous la responsabilité de la Caisse de dépôt et placement du Québec et sous la responsabilité de la CCQ;
- adopté plusieurs projets de règlement;
- adopté les états financiers de l'organisme pour l'exercice 2013;
- adopté le budget d'opération pour l'exercice 2015;
- adopté le budget du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction pour l'année 2015;
- approuvé le principe de la création d'une région Nunavik;
- approuvé les engagements de la CCQ dans le cadre du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction;
- adopté le Plan stratégique 2015-2019 de la CCQ;
- approuvé le Rapport sur le service de référence de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction 2013.

### Rémunération des administrateurs indépendants

La rémunération des administrateurs indépendants de la CCQ est fixée selon le décret 1023-2014, adopté le 19 novembre 2014.

Sylvie L'Écuyer <sup>1</sup>	6 225,50 \$
Sylvie Mercier <sup>1,2</sup>	6 225,50 \$

1. Comité de vérification

2. Comité de gouvernance et d'éthique

### Membres du Conseil d'administration

#### Présidente

Diane Lemieux

*Membre nommé après consultation des associations d'employeurs*  
Alain Robert

*Membres nommés après consultation des associations d'entrepreneurs*

Manon Bertrand  
Gisèle Bourque  
Simon Bussièrre  
Jean-Pierre Sirard

*Membres nommés après consultation*

*des associations représentatives de salariés*  
Pierre Brassard  
Sylvain Gendron  
Arnold Guérin  
Sylvain Morissette  
François Vaudreuil

*Membres indépendants*

Claude Blouin  
Sylvie L'Écuyer  
Sylvie Mercier  
Sonia Morissette

#### Secrétaire

François Charette

## COMITÉS RELEVANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Comité de vérification

Le Comité de vérification est composé de quatre membres désignés parmi ceux du Conseil d'administration, de la façon suivante :

- deux parmi les membres indépendants de la CCQ, dont un est désigné président;
- un parmi ceux provenant de l'association d'employeurs et des associations d'entrepreneurs;
- un parmi ceux provenant des associations représentatives.

Le Comité a notamment pour fonctions :

- d'approuver le plan annuel de vérification interne;
- de s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la CCQ soit mis en place et suivi;
- de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces;
- de s'assurer que soit mis en place un processus de gestion des risques;
- de réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de la CCQ et qui est portée à son attention par le vérificateur interne ou un dirigeant;

- d'examiner les états financiers avec le vérificateur général;
- de recommander au Conseil d'administration l'approbation des états financiers.

Le Comité doit aviser par écrit le Conseil d'administration dès qu'il découvre des opérations ou des pratiques de gestion qui ne sont pas saines ou qui ne sont pas conformes aux lois, aux règlements ou aux politiques de la CCQ.

Au cours de l'année 2014, le Comité de vérification a tenu cinq séances.

### Membres du Comité de vérification

#### Présidente

Sylvie L'Écuyer

Sylvie Mercier  
Sylvain Gendron  
Jean-Pierre Sirard

## Comité de gouvernance et d'éthique

Le Comité de gouvernance et d'éthique est composé de cinq membres désignés parmi ceux du Conseil d'administration, de la façon suivante :

- trois parmi les membres indépendants de la CCQ, dont un est désigné président;
- un parmi ceux provenant de l'association d'employeurs et des associations d'entrepreneurs;
- un parmi ceux provenant des associations représentatives.

Le Comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonctions d'élaborer :

- des règles de gouvernance et un code d'éthique pour la conduite des affaires de la CCQ;
- un code d'éthique applicable aux membres du Conseil d'administration, aux dirigeants nommés par la CCQ et aux employés de celle-ci, sous réserve des dispositions d'un règlement pris en vertu des articles 3.0.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*;
- des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres indépendants du Conseil d'administration;
- les critères d'évaluation des membres du Conseil d'administration, autres que le président;
- des critères pour l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration;
- un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'année 2014, le Comité de gouvernance et d'éthique a tenu trois séances.

## Membres du Comité de gouvernance et d'éthique

### Présidente par intérim

Sylvie Mercier

Simon Bussière  
Claude Blouin  
Sonia Morissette  
François Vaudreuil

## Comité de placement

Le mandat du Comité de placement est de favoriser la croissance et les rendements des fonds sous la responsabilité de la CCQ dans une perspective de préservation du capital.

Le Comité est composé de dix membres nommés par le Conseil d'administration : un au poste de président – le vice-président aux ressources et aux finances de la CCQ, cinq sur recommandation des associations patronales et cinq sur recommandation des associations syndicales.

Nombre de rencontres en 2014 : 6

Depuis le 3 décembre 2014, la composition du Comité de placement a été modifiée.

Dorénavant, ce Comité est composé de dix membres et le président est un membre du Conseil d'administration.

Les membres sont nommés par le Conseil, dont cinq sur recommandation des associations patronales et cinq sur recommandation des associations syndicales. Aucune rencontre du Comité n'a eu lieu en 2014 selon ce nouveau fonctionnement.

## Comité consultatif en matière d'inspection

Le mandat du Comité consultatif en matière d'inspection est d'émettre des avis sur les orientations, les objectifs et les principales stratégies de la CCQ en matière d'inspection; apprécier les résultats obtenus selon les initiatives mises de l'avant; et analyser et évaluer, à la demande du Conseil d'administration, différentes questions relatives à l'inspection.

Le Comité est composé de 13 membres dont le président – le directeur de l'inspection de la CCQ (poste qui n'existe plus à la CCQ), six représentants patronaux et six représentants syndicaux.

Nombre de rencontres en 2014 : Comité inactif (activités suspendues depuis 2011).

## Table de concertation sur les affaires autochtones

Le mandat de la Table de concertation sur les affaires autochtones est d'examiner la situation des autochtones dans l'industrie; émettre des avis sur les orientations, les objectifs et les principes stratégiques de la CCQ au regard des Autochtones; améliorer les relations interculturelles; et analyser, à la demande du Conseil d'administration, différentes questions relatives aux Autochtones.

La table est composée de 19 membres : six représentants des associations patronales et six représentants des associations syndicales présentes au Conseil d'administration, six représentants des communautés autochtones et un représentant de la Direction générale de la CCQ.

Nombre de rencontres en 2014 : la table de concertation ne s'est pas réunie en 2014.

## COMITÉ SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Le Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction (CFPIC) donne à la CCQ des avis sur toute question relative à la formation professionnelle dans l'industrie de la construction en tenant compte notamment des besoins qualitatifs et quantitatifs des employeurs et des salariés de cette industrie.

Il fait aussi toute proposition destinée à favoriser la réalisation, dans l'industrie de la construction, de l'objet de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (chapitre D-8.3) en tenant compte de la participation au développement des compétences de la main-d'œuvre qu'elle impose aux employeurs.

Le Comité détermine également les règles générales d'utilisation d'un fonds de formation administré par la CCQ.

Ce Comité est formé de douze membres, dont un président désigné par le président-directeur général de la CCQ. Dix des autres membres sont désignés par les associations d'employeurs et de travailleurs et le dernier, par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport<sup>1</sup> (voir encadré).

Au cours de l'année 2014, le Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction a tenu six séances régulières au cours desquelles il s'est penché notamment sur :

- l'estimation des besoins de perfectionnement pour l'exercice 2014-2015;

- le financement d'équipements liés à différentes activités de formation;
- l'orientation et le financement pour le développement d'une formation en ligne sur chariot élévateur télescopique;
- l'obligation de formation Utilisation sécuritaire des grues (USG);
- des avis au Conseil d'administration concernant les projets suivants :
  - Nouveau programme d'études en chaudronnerie;
  - Nouveau programme d'études en pose de revêtements souples;
  - Nouveau programme d'études en pose de systèmes intérieurs;
  - Plan de sondage auprès de la clientèle;
  - Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport<sup>1</sup> sur besoins triennaux de diplômés – Période 2015-2018;
  - Budget du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction pour l'exercice 2015;
  - Budget de la CCQ pour l'exercice 2015;
  - Création d'une qualification pour l'activité Installation de plateformes élévatrices pour personnes à mobilité restreinte;
  - Estimation des besoins en main-d'œuvre 2015 pour le Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction;
  - Analyse de profession pour les occupations arpenteur, scaphandrier, soudeur en tuyauterie (haute pression), monteur de ligne;
  - Analyse de profession pour le métier de mécanicien industriel de chantier.

### Membres du Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction

#### Présidente

Josée Fortier

#### Représentants patronaux

Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ)

Pierre Dion

Association de la construction du Québec (ACQ)

François-Mario Lessard

Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ)

Pierre Tremblay

Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)

Dominic Robert

Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ)

André Bergeron

#### Représentants syndicaux

Centrale des syndicats démocratiques (CSD-Construction)

Daniel Laterreur

Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction)

Karyne Prigent

Conseil provincial du Québec des métiers de la construction-International (CPQMC-I)

Daniel Gagné

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction)

Yves Mercure

Syndicat québécois de la construction (SQC)

Alain Major

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport<sup>1</sup>

Normand Pelletier

#### Secrétaire

François Charette

1. Ce ministère porte maintenant l'appellation suivante : ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec

## COMITÉS RELEVANT DU CFPIC

### Sous-comités professionnels

Vingt-six sous-comités : un pour chacun des 25 métiers désignés à l'Annexe A du c. R-20, r.8 et un pour les titres occupationnels.

Le mandat des sous-comités professionnels est de voir au développement et à la révision des programmes de formation et d'apprentissage, de même qu'à la satisfaction des besoins de perfectionnement propres à chaque métier ou à chaque occupation.

Les sous-comités sont présidés par une personne désignée par la CCQ; chaque comité réunit 4 à 5 représentants nommés par les associations patronales et autant par les associations syndicales.

### Sous-comités régionaux

Neuf sous-comités, soit un par région de placement.

Le mandat des sous-comités régionaux est d'étudier le marché du travail de chacune des régions et recommander au CFPIC les besoins de formation à satisfaire.

Les sous-comités régionaux sont présidés par un membre désigné de la CCQ; chaque comité est formé de six représentants de la partie patronale et autant de la partie syndicale.

## COMITÉ SUR LES AVANTAGES SOCIAUX DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Le Comité sur les avantages sociaux de l'industrie de la construction est composé de onze membres dont un président désigné par le président-directeur général de la CCQ. Les dix autres membres sont désignés par les associations d'employeurs et de travailleurs (voir encadré).

Le Comité est habilité à prendre les actions suivantes :

- faire tout règlement pour donner effet à une clause de convention collective visant la création ou la modification d'un régime complémentaire d'avantages sociaux;

- établir par règlement les modalités nécessaires pour transférer à un autre régime complémentaire de retraite;
- conclure une entente avec toute personne ou association pour permettre le transfert réciproque, en tout ou en partie, de sommes accumulées au crédit d'un bénéficiaire d'un régime complémentaire d'avantages sociaux qu'elle administre.

Le Comité a tenu six séances régulières en 2014, année au cours desquelles il a notamment :

- été saisi de divers dossiers concernant le régime de retraite et les régimes d'assurance de l'industrie de la construction;
- adopté plusieurs modifications au *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction*;
- été saisi de rapports périodiques pour assurer le suivi du projet de développement d'un système informatique pour l'administration du *Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction*.

### Membres du Comité sur les avantages sociaux de l'industrie de la construction

#### Présidente

Josée Fortier

#### Représentants patronaux

*Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ)*

Pierre Dion

*Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)*

Dominic Robert

*Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO)*

Guy Duchesne

*Association de la construction du Québec (ACQ)*

François-Mario Lessard

*Association de la construction du Québec (ACQ)*

Sophie Matte

#### Représentants syndicaux

*Centrale des syndicats démocratiques (CSD-Construction)*

Guy Terrault

*Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction)*

Pierre Brassard

*Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)*

Paul Lapointe

*Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction)*

Yves Ouellet

*Syndicat québécois de la construction (SQC)*

Annie Robineau

#### Secrétaire

François Charette

## COMITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

### Comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels

#### Mandat

Exercer les responsabilités et obligations en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels fixées par le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Ce Comité poursuit le mandat de l'ancien Comité sur la protection des renseignements personnels, créé en 1999.

#### Composition

Font partie de ce Comité le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, le responsable de la sécurité informatique, le responsable de la gestion documentaire, un conseiller juridique, le directeur du service à la clientèle, le directeur des opérations de l'Ouest du Québec et le directeur des avantages sociaux.

Nombre de rencontres en 2014 : 4

### Forum sur le service à la clientèle et les communications

Créé en juin 2014, le Forum sur le service à la clientèle et les communications est une instance consultative et informative pour répondre aux besoins des travailleurs, des employeurs et des associations qui les représentent. Le Forum respecte les champs de responsabilités des comités existants (CA, CFPIC, CAS, etc.). Il est composé de 26 membres partenaires des associations syndicales, patronales et corporatives de l'industrie de la construction. Le Forum se réunit normalement en deux séances parallèles, une avec les représentants patronaux et l'autre avec les représentants syndicaux.

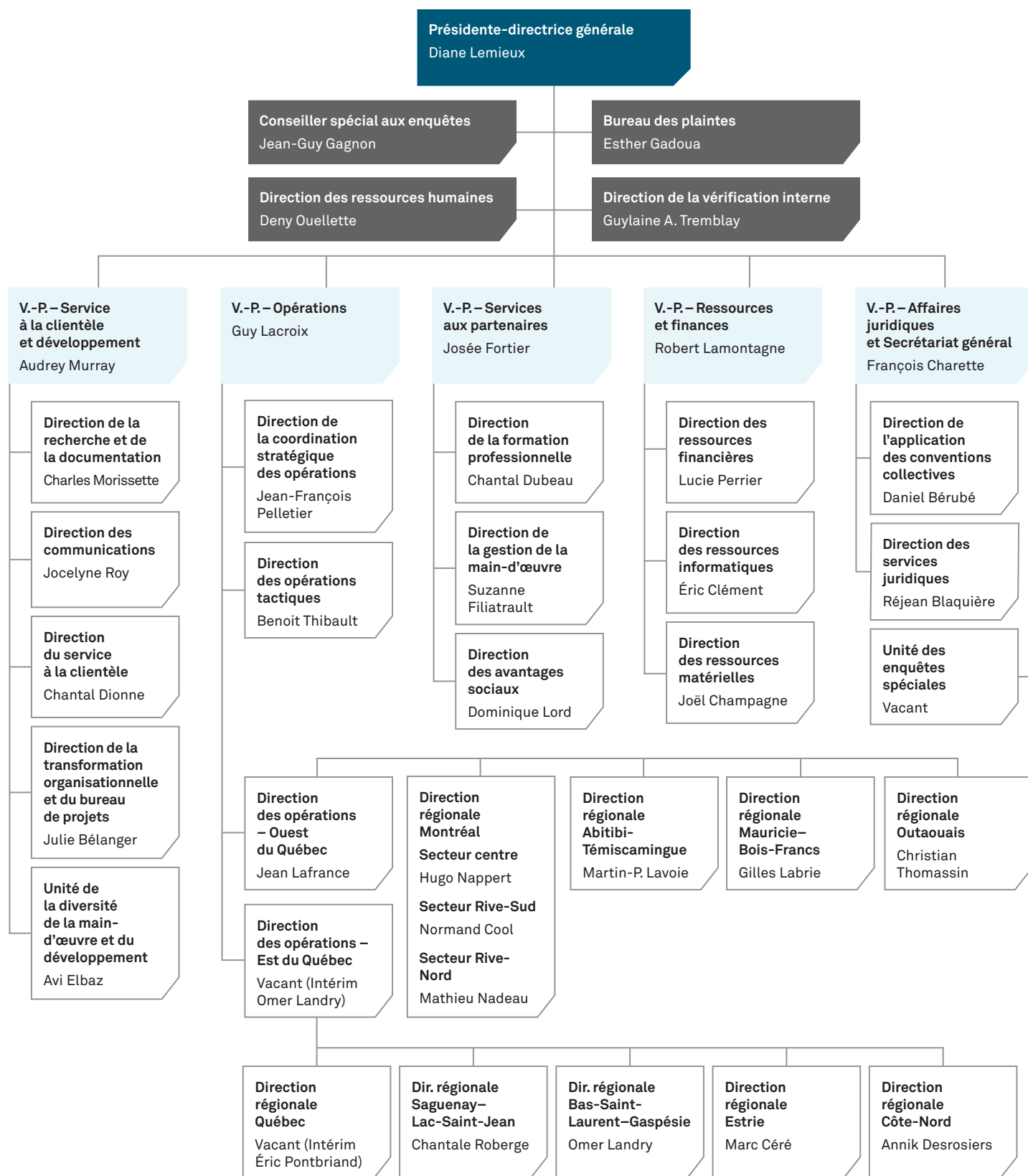
Le Forum sur le service à la clientèle et les communications a notamment pour fonctions de susciter la réflexion des membres partenaires afin qu'ils partagent, évaluent et participent à la gestion du changement dans l'industrie, tout en communiquant leur connaissance des enjeux sur le terrain. On y discute, par exemple, de la démarche d'amélioration du service à la clientèle et du virage technologique à emprunter, des enjeux de communication (cohérence et complémentarité) et de l'identification de moyens permettant aux partenaires de faciliter le déploiement des changements de l'offre de service de la CCQ dans leur réseau.

Le premier livrable du Forum (en lien avec le Plan stratégique de la CCQ) est de contribuer à clarifier les rôles des associations au sein de la CCQ et de sa gouvernance par un protocole de services clair et défini.

Au cours de l'année 2014, trois rencontres du Forum sur le service à la clientèle et les communications ont été tenues ainsi que des séances de travail internes au cours desquelles, notamment :

- Un groupe de travail composé de membres clés des directions de la CCQ a entamé une réflexion sur le protocole de services destiné aux associations;
- Un recensement des services offerts aux associations a permis de présenter dans le cadre d'une rencontre un portrait à haut niveau de l'offre de service actuelle.

# ORGANIGRAMME DE LA CCQ









# ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN 2014

# ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN 2014

L'industrie de la construction joue un rôle déterminant dans l'économie du Québec; elle est un levier majeur de la création d'emplois. Dans les cinq années qui ont précédé 2014, elle a généré des investissements annuels de l'ordre de 40,5 G \$ à 49,8 G \$, soit entre 13 % et 14 % du PIB.

Les tableaux de la page ci-contre dressent un portrait sommaire de l'activité réalisée sur les chantiers assujettis à la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*.

## INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

	2014	2013*
Nombre d'employeurs	25 724	25 830
Nombre de salariés	157 703	161 901
Heures travaillées (en millions)	149,4	155,1
Moyenne annuelle des heures travaillées par salarié	947	958
Masse salariale (en millions de \$)	5 823	5 900

\* Données révisées.

## RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ PAR SECTEUR EN NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES

	2014	2013*
Institutionnel et commercial	77,8	78,9
Industriel	14,5	14,9
Génie civil et voirie	29,2	32,3
Résidentiel	27,9	29,0
Total	149,4	155,1

\* Données révisées.

En 2014, le volume de travail enregistré s'élevait à 149,4 millions d'heures, soit une diminution de 4 % par rapport à 2013. Au total, 157 703 salariés ont été actifs sur les chantiers. Tous les secteurs ont connu une baisse d'activité.





**FAITS  
SAILLANTS  
2014**

# FAITS SAILLANTS 2014

1. Adoption du Plan stratégique 2015-2019	31
2. Confirmation du ralentissement de l'activité dans l'industrie	31
3. Signature des conventions collectives des secteurs institutionnel, commercial et industriel	32
4. Adoption du nouveau Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction	32
5. Première formation en ligne offerte aux travailleurs	32
6. Resserrement dans l'application des règles sur les déclarations des mouvements de main-d'œuvre	33
7. Introduction de la retraite partielle dans l'industrie	33
8. Entente avec le Syndicat du personnel d'enquête de la Commission de la construction du Québec (SPECCQ)	33

## 1

## Adoption du Plan stratégique 2015-2019

Tout au long de l'année 2014, le Conseil d'administration a piloté un processus de planification stratégique. Ce travail a été l'occasion de consulter les travailleurs et les employeurs de l'industrie, ainsi que les associations qui les représentent. La CCQ a compilé les avis de toutes les parties prenantes, a revu les conclusions de son processus de gestion intégrée des risques et a complété sa collecte d'information à l'aide d'un sondage auprès de la population en général. Fort de ces éléments diagnostiques, le Conseil a adopté le Plan stratégique 2015-2019.

Cinq priorités ont été identifiées dans le Plan stratégique. Les trois premières sont en lien direct avec l'accomplissement de la mission

de la CCQ auprès de ses partenaires et clientèles. Les deux autres, plus axées sur l'organisation, soutiennent la réalisation de l'ensemble du plan.

- Agir pour accroître la conformité et améliorer les normes et pratiques
- Agir pour un paritarisme contributif et une saine gouvernance
- Améliorer l'expérience client
- Améliorer la performance
- Mobiliser les employés par l'engagement

L'organisme s'est aussi donné une nouvelle vision pour accomplir ses différents mandats :

**LA CCQ,  
UNE PRÉSENCE CONSTRUCTIVE,  
UN PARTENAIRE DE CONFIANCE.**

### UNE PRÉSENCE CONSTRUCTIVE

La CCQ sera une présence constructive en :

- soutenant la conformité dans l'industrie;
- proposant des normes et pratiques mieux adaptées;
- visant un paritarisme constructif avec les associations de l'industrie;
- visant une expérience client enrichie;
- devenant plus performante et plus mobilisée.

### UN PARTENAIRE DE CONFIANCE

La CCQ sera un partenaire de confiance parce qu'elle :

- administrera avec rigueur les sommes que l'industrie lui confie;
- se tiendra à l'avant-garde de l'industrie de la construction;
- luttera avec rigueur contre les comportements inadéquats;
- initiera le dialogue avec toutes les parties prenantes;
- abordera les sujets difficiles avec courage;
- communiquera avec transparence et cohérence, parlera des succès de l'industrie.

## 2

## Confirmation du ralentissement de l'activité dans l'industrie

En 2013, le volume d'heures travaillées sur les chantiers du Québec était de 155,1 M. Il s'agissait d'un recul de 7 % par rapport à l'année précédente. En 2014, le ralentissement s'est confirmé. Le volume d'heures travaillées est ainsi passé à 149,4 M, soit une diminution de près de 4 %.

Les reculs ont surtout été perceptibles dans les secteurs résidentiels (-4 %) et du génie civil et voirie (-9 %). Les perspectives des années à venir vont dans le même sens, avec une activité économique qui devrait poursuivre son cycle baissier. On prévoit, par exemple, que le volume d'heures travaillées pourrait s'établir à près de 148 M en 2015.

3

### Signature des conventions collectives des secteurs institutionnel, commercial et industriel

Les secteurs industriel et institutionnel et commercial avaient été frappés par une grève en 2013, suivi d'une loi spéciale, adoptée le 1<sup>er</sup> juillet, qui fixait les paramètres du retour au travail jusqu'au 30 juin 2014.

Le 31 août, après l'extension de la période de négociation, les parties patronale et syndicale se sont finalement entendues sur les termes de deux conventions collectives pour ces secteurs. Ces conventions ont une durée de trois ans, et seront ainsi en renégociation en même temps que les ententes des autres secteurs conclues l'année précédente.

4

### Adoption du nouveau Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction

À sa séance du mois de décembre, le Conseil d'administration de la CCQ a adopté le Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF). Ce plan d'action s'échelonne sur neuf ans et est réparti en trois phases. Il s'appuie sur trois grandes orientations : soutenir le parcours des femmes, créer un milieu favorable, inclusif et respectueux et assurer une responsabilité partagée entre toutes les parties prenantes de l'industrie.

La cible pour la phase 2015-2018 du PAEF est d'atteindre une proportion d'au moins 3 % de femmes sur les chantiers de construction au Québec, soit l'équivalent de la moyenne canadienne. Des cibles particulières sont définies pour chacun des 25 métiers et chacune des 6 occupations spécialisées.

Pour y parvenir, 40 mesures seront déployées par les parties prenantes de l'industrie, dont la CCQ, les associations patronales et syndicales, les employeurs et leurs représentants et une dizaine de ministères et d'organismes publics.

La CCQ est responsable de la mise en œuvre du PAEF.

5

### Première formation en ligne offerte aux travailleurs

Pour faciliter la formation et le perfectionnement des travailleurs de l'industrie, la CCQ a lancé une première formation en ligne en 2014 qui portait sur l'utilisation des nacelles aériennes et des plates-formes élévatrices.

Cette alternative permet à la personne de réaliser la portion théorique d'une formation à partir d'un portail Web. La partie pratique, elle, est exécutée dans un centre de formation professionnelle.

Sur 2 952 participants à la formation en 2014, ce sont 738 d'entre eux, soit le quart, qui ont choisi ce nouveau mode d'apprentissage.



6

## Resserrement dans l'application des règles sur les déclarations des mouvements de main-d'œuvre

Tout au long de l'année, la CCQ a continué ce qu'elle avait amorcé en 2013, soit le resserrement de l'application des règles en vigueur dans l'industrie. L'objectif demeure le même : assurer toujours plus de conformité sur les chantiers de la province.

Entre autres, la CCQ a accentué ses efforts afin de favoriser un plus grand respect du délai de 48 heures dont disposent les employeurs pour déclarer leurs mouvements de main-d'œuvre.

Les actions réalisées à ce chapitre auront permis notamment d'abaisser le niveau de non-conformité des déclarations d'embauche. Ainsi, on note que le niveau de non-conformité en cette matière est significativement plus bas de mai à octobre pour l'année 2014 comparativement aux mêmes mois de 2011 à 2013 (de 12,6 % à 8,2 %, soit une amélioration de 4,4 %).

La déclaration rapide des mouvements de main-d'œuvre est primordiale afin d'assurer une gestion efficace des bassins de main-d'œuvre dans l'industrie et d'augmenter la qualité des listes de référence de la CCQ.

7

## Introduction de la retraite partielle dans l'industrie

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, un nouveau choix de retraite s'offre aux travailleurs de l'industrie : la retraite partielle. Cette option permet à la personne qui se qualifie de bénéficier d'une première rente de retraite, tout en continuant d'accumuler les cotisations en vue de sa retraite complète.

Cette nouveauté du régime correspond aux besoins des gens de l'industrie qui, souvent, souhaitent ralentir leur rythme de travail avant de se retirer des chantiers.

Après la prise de sa retraite partielle, il demeure possible de prendre une retraite complète en tout temps.

8

## Entente avec le Syndicat du personnel d'enquête de la Commission de la construction du Québec (SPECCQ)

En octobre 2014, le Syndicat du personnel d'enquête de la Commission de la construction du Québec (SPECCQ) – en entente de service avec la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) – et la CCQ, annonçaient la signature d'une nouvelle convention collective.

Cette entente, qui touche les employés avec pouvoirs d'enquête, dont les inspecteurs de chantier, techniciens aux opérations et autres professionnels, est d'une durée de cinq ans. Au cœur de la négociation, on retrouvait notamment la question du régime de retraite à prestations déterminées et la mise en place d'un projet pilote pour la conciliation famille-travail.





**RÉSULTATS  
DE NOS  
ENGAGEMENTS**

# RÉSULTATS DE NOS ENGAGEMENTS

Plan stratégique 2012-2014	37
<b>Les résultats</b>	<b>39</b>
Orientation stratégique 1 : Exercer un leadership afin de faire évoluer les programmes et les services qui touchent l'industrie de la construction	39
Orientation stratégique 2 : Adhérer aux meilleures pratiques en matière de service à la clientèle, de gouvernance et d'éthique, à tous les niveaux de l'organisation	43
Orientation stratégique 3 : Accroître l'efficacité des actions de la CCQ pour une meilleure probité dans les activités de construction	47
Orientation stratégique 4 : Améliorer la performance globale de la CCQ et canaliser l'engagement de l'ensemble du personnel	53
<b>Déclaration de service à la clientèle</b>	<b>57</b>
<b>Traitement des plaintes</b>	<b>59</b>
<b>Lutte contre l'évasion fiscale</b>	<b>60</b>
<b>Lutte contre l'intimidation, la discrimination, les autres infractions et demandes d'intervention</b>	<b>65</b>
<b>Carnet référence construction</b>	<b>69</b>
<b>Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF) 2015-2024</b>	<b>69</b>

# PLAN STRATÉGIQUE 2012-2014

La CCQ a procédé à l'appréciation de l'atteinte des objectifs visés par le Plan stratégique 2012-2014, et ce, sur la base des évaluations des résultats attendus et obtenus annuellement. De telles évaluations ont été effectuées deux fois par année (soit lors d'exercices de suivi de mi-année du Plan stratégique, et lors de la rédaction des rapports annuels de gestion de la CCQ), pendant trois ans.

Au terme de la mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2014, la CCQ estime qu'elle a atteint la majorité des objectifs visés. Ceci dit, certains écarts entre les objectifs visés initialement et les résultats obtenus sont constatés et ont influencé les assises du nouveau Plan stratégique 2015-2019 de l'organisme.

<b>Enjeux</b>	La capacité d'adapter les programmes et les services aux enjeux socioéconomiques tout en s'assurant de la pérennité des fonds en fidéicommis.	La satisfaction de la clientèle et le respect des principes d'éthique et de bonne gouvernance.	La présence de travail au noir et l'intensification des stratagèmes d'évasion fiscale et d'autres pratiques illégales en lien avec les attentes élevées à l'endroit de la CCQ pour contrer ces phénomènes.	Le maintien de la santé financière de la CCQ et l'amélioration de son efficience.
<b>Orientations stratégiques</b>	1. Exercer un leadership afin de faire évoluer les programmes et les services qui touchent l'industrie de la construction.	2. Adhérer aux meilleures pratiques en matière de service à la clientèle, de gouvernance et d'éthique, à tous les niveaux de l'organisation.	3. Accroître l'efficacité des actions de la CCQ pour une meilleure probité dans les activités de construction.	4. Améliorer la performance globale de la CCQ et canaliser l'engagement de l'ensemble du personnel.
<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>1.1 Poursuivre la modernisation des programmes et des services.</p> <p>1.2 Assurer la satisfaction des besoins en main-d'œuvre pour répondre aux besoins du marché du travail.</p> <p>1.3 Accroître le nombre de clientèles issues des groupes sous-représentés.</p> <p>1.4 Assurer la pérennité des fonds en fidéicommis.</p>	<p>2.1 Offrir un service à la clientèle de haut niveau.</p> <p>2.2 Appliquer des principes rigoureux de gouvernance et d'éthique.</p> <p>2.3. Redéfinir les relations avec les partenaires de la construction vers une vision commune axée sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance.</p>	<p>3.1 Veiller au respect des conventions collectives sectorielles.</p> <p>3.2 Lutter contre l'intensification des stratagèmes liés à l'évasion fiscale et à d'autres pratiques illégales.</p> <p>3.3. Actualiser les fonctions d'enquêtes, d'inspection et d'application des conventions collectives.</p>	<p>4.1 Accroître la performance globale de la CCQ.</p> <p>4.2. Optimiser le processus d'embauche et d'intégration des ressources.</p> <p>4.3. Concilier les besoins en développement des TI avec les besoins d'optimisation des services.</p> <p>4.4. Adopter un portefeuille de projets arrimés au Plan stratégique.</p>

**Résultats attendus en 2014**

<p>1.1.1 L'offre des services relatifs aux régimes de retraite est mieux adaptée aux besoins des employés de la construction.</p> <p>1.1.2 Le service de référence de la main-d'œuvre est amélioré.</p> <p>1.1.3 La réforme du régime d'apprentissage et de gestion de la main-d'œuvre est amorcée.</p> <p>1.2.1 L'industrie de la construction est plus attrayante et présente un meilleur taux de rétention de la main-d'œuvre.</p> <p>1.2.2 Les programmes de formation initiale et de qualification répondent mieux aux besoins du marché du travail.</p> <p>1.2.3 Les ententes de mobilité de la main-d'œuvre sont en œuvre.</p> <p>1.3.1 Le programme d'accès à l'égalité des femmes est relancé.</p> <p>1.3.2 Les stratégies d'intégration des communautés autochtones sont consolidées.</p> <p>1.3.3. Un plan d'action concernant les immigrants est en œuvre.</p> <p>1.4.1. Une meilleure vigie s'exerce sur les rendements attendus pour les fonds en fidéicommis.</p>	<p>2.1.1. Les engagements à l'égard de la clientèle sont révisés et respectés.</p> <p>2.1.2. L'offre de service à la clientèle est modernisée.</p> <p>2.1.3. Un programme d'assurance-qualité du service à la clientèle est mis en place.</p> <p>2.2.1. Le personnel adhère au Code d'éthique de la CCQ.</p> <p>2.2.2 Les membres du Conseil d'administration sont formés aux bonnes pratiques en matière de gouvernance.</p> <p>2.2.3. De nouvelles normes de confidentialité sont appliquées et un processus de contrôle est mis en place.</p> <p>2.3.1. Les rôles de la CCQ en matière d'enquête et de service à la clientèle sont conciliés.</p>	<p>3.1.1. Le niveau de conformité au champ d'application de la réglementation et aux conventions collectives est amélioré.</p> <p>3.1.2. Des stratégies efficaces de lutte contre les stratagèmes d'évasions fiscales sont en œuvre.</p> <p>3.2.1 Le travail au noir, la discrimination et l'intimidation sont moins pratiqués dans l'industrie de la construction.</p> <p>3.3.1. Les activités d'inspections et d'enquêtes sont modernisées.</p> <p>3.3.2. Le rôle de la CCQ dans l'application des conventions collectives est revu.</p>	<p>4.1.1 Les processus d'affaires sont optimisés.</p> <p>4.1.2 La gestion des risques est intégrée dans les activités de l'organisation.</p> <p>4.1.3 Les outils de gestion de la performance sont améliorés.</p> <p>4.1.4. Les meilleures pratiques de gestion sont mises en vigueur afin de contrôler les dépenses.</p> <p>4.2.1. Un plan de relève pour les postes techniques est en œuvre.</p> <p>4.3.1. Un plan directeur TI est approuvé et son déploiement est amorcé.</p> <p>4.4.1. Les projets sont priorisés et des outils corporatifs de gestion de projets sont disponibles et utilisés.</p>
--	--	--	--

# LES RÉSULTATS

## ORIENTATION STRATÉGIQUE

### 1 Exercer un leadership afin de faire évoluer les programmes et les services qui touchent l'industrie de la construction

La CCQ doit constamment adapter ses programmes et ses services aux enjeux socioéconomiques de l'industrie de la construction, notamment la gestion de la main-d'œuvre, la diversification des clientèles et la gestion des fonds en fidéicommis.

#### 1.1

##### Objectif et résultat

##### Poursuivre la modernisation des programmes et des services

Pour agir comme un leader efficace du changement, la CCQ doit renforcer ses activités de veille et de prospective et préserver le dialogue social afin de mieux cerner les enjeux socioéconomiques de l'industrie et être capable de lui offrir des solutions crédibles et mobilisatrices. La veille et la prospective doivent s'accompagner de mécanismes de concertation efficaces qui englobent, outre les partenaires syndicaux et patronaux, d'autres acteurs influents de la sphère sociale et économique, comme les donneurs d'ouvrages, les groupes d'intérêts, les associations sectorielles et communautaires et le grand public.

Résultats visés	Indicateurs	Résultats obtenus et commentaires
Déploiement de nouveaux services relatifs au régime de retraite des employés de la construction  Cible 2014 : Mise en place de la retraite partielle	État d'avancement du déploiement de nouveaux services	• Réalisé
Amélioration du service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction  Cible 2014 : Mise en place de l'ensemble des améliorations prévues dans les délais prévus	État d'avancement des améliorations prévues	• Partiellement réalisé
Augmentation du nombre d'inscriptions au service de référence des nouveaux diplômés  Cible 2014 : + 5 % par rapport à 2013	Nombre d'inscriptions au service de référence des nouveaux diplômés	• Non réalisé • Augmentation de 2 % en 2014. Par contre, le nombre d'employeurs inscrits a augmenté de 33 % et le nombre de listes générées, de 19 %.
Augmentation du nombre d'employeurs qui connaissent leurs obligations à l'égard du Carnet référence construction  Cible 2014 : 70 % des employeurs	Pourcentage des employeurs	• Partiellement réalisé : 68,5 % des employeurs. • Plus de 17 000 employeurs ont utilisé le Carnet référence construction en 2014, ce qui démontre la connaissance qu'ils ont de leurs obligations.

## 1.2

### Objectif et résultat

#### Assurer la satisfaction des besoins en main-d'œuvre pour répondre aux besoins du marché du travail

Les profils des clientèles de la CCQ évoluent, leurs comportements aussi. La CCQ doit réviser son offre de service pour s'adapter à ces changements.

À titre d'exemple, bien que le nombre de salariés actifs puisse diminuer entre 2014 et 2020, le nombre de retraités devrait par contre croître de manière constante. De plus, la CCQ aura à composer avec une clientèle plus âgée et plus diplômée.

Résultats visés	Indicateurs	Résultats obtenus et commentaires
<p>Modernisation des outils de communication par l'ajout d'une fonctionnalité Web pour les jeunes</p> <p>Cible 2014 : Mise en place d'une section destinée aux jeunes sur le Web</p>	État d'avancement de la modernisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non réalisé</li> <li>• Tous les projets de développement des outils Web ont été inclus dans un projet plus vaste : Gestion de contenus Web.</li> </ul>
<p>Augmentation du taux de démarrage des groupes créés pour satisfaire les besoins de formation estimés (groupes démarrés vs groupes créés)</p> <p>Cible 2014 : + 2 % au 30 juin 2014</p>	Pourcentage d'augmentation du taux de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé : + 7,5 %</li> </ul>
<p>Approbation du <i>Règlement sur le fonds de formation</i></p> <p>Cible 2014 : Règlement approuvé par le Conseil d'administration</p>	État d'avancement de l'approbation du règlement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> </ul>
<p>Traitement des demandes des travailleurs des autres provinces en vertu de l'Accord du commerce intérieur (ACI)</p> <p>Cible 2014 : Développement de l'ensemble des données nécessaires pour traiter adéquatement les demandes de certificats et permettre le suivi des délais</p>	État d'avancement du traitement des demandes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en application de ce volet a été réalisée en juin 2014. Les données ne sont donc encore pas disponibles.</li> </ul>



## 1.3

### Objectif et résultat

#### Accroître le nombre de clientèles issues des groupes sous-représentés

Malgré un ralentissement important, le niveau d'activité dont bénéficiera l'industrie de la construction au cours des prochaines années crée un contexte favorable à l'implantation de nouvelles mesures d'attrait et de rétention des clientèles sous-représentées que constituent les femmes, les Autochtones et les immigrants.

Toutefois, il y a lieu de noter que, bien qu'elles engendrent les mêmes conséquences – difficultés d'accès et de rétention –, les problématiques de chacun de ces groupes leur sont spécifiques.

Pour mieux les comprendre et les résoudre, la CCQ doit compter sur des collaborations plus étroites avec ses partenaires patronaux et syndicaux, les organisations communautaires et les ministères et organismes responsables de ces clientèles.

Résultats visés	Indicateurs	Résultats obtenus et commentaires
<b>Réalisation d'un nouveau programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction</b>  Cible 2014 : Programme adopté	État d'avancement de la réalisation du programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé</li> <li>La CCQ a adopté le nouveau Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction. Ce programme comporte 40 mesures.</li> </ul>
<b>Soutien à la connaissance des initiatives prises à l'endroit des clientèles sous-représentées</b>  Cible 2014 : Une action de communication prise à l'endroit des femmes	Nombre d'actions de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé : 3 actions majeures.</li> <li>La CCQ a assuré une présence au « Salon des femmes de métier, un avantage concurrentiel », en novembre 2014, à Rouyn-Noranda. De plus, elle a maintenu son partenariat avec le concours « Chapeau les filles », et sa participation au réseau les « Elles de la construction ».</li> </ul>
Cible 2014 : Une action de communication prise à l'endroit des Autochtones	Nombre d'actions de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé : 4 actions majeures.</li> <li>La CCQ a assuré une présence lors de foires d'emploi et de journées carrière autochtones.</li> </ul>
Cible 2014 : Une action de communication prise à l'endroit des immigrants	Nombre d'actions de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé : 1 action majeure.</li> <li>La CCQ a assuré une présence au « Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec », en mai 2014, à Montréal.</li> </ul>
<b>Tenue de rencontres de sensibilisation en lien avec la clientèle autochtone</b>  Cible 2014 : 2 rencontres de sensibilisation auprès du personnel de la CCQ	Nombre de rencontres de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé</li> <li>2 rencontres de sensibilisation ont été tenues auprès du personnel de la CCQ.</li> </ul>
Cible 2014 : 10 séances d'information / kiosques auprès des communautés autochtones	Nombre de séances d'information / kiosques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé</li> <li>Participation à 15 événements auprès des communautés autochtones.</li> </ul>
Cible 2014 : 12 rencontres formelles d'information auprès des autorités, intervenants et entrepreneurs autochtones	Nombre de rencontres formelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé</li> <li>48 rencontres ont été tenues.</li> </ul>

Augmentation du taux de main-d'œuvre autochtone active par rapport à l'ensemble de la population active – secteur construction

Pourcentage d'augmentation de la main-d'œuvre autochtone

- Non réalisé
- Le nombre de salariés s'étant identifiés comme autochtones en 2014 était de 1 043, une baisse de 8 % par rapport aux résultats de 2013. Cela représente 0,66 % de la main-d'œuvre totale, en baisse de 6 %.

Cible 2014 : + 2 %

Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour l'intégration des immigrants

État d'avancement de l'élaboration du plan

- Non réalisé

Cible 2014 : Plan d'action élaboré

## 1.4

### Objectif et résultat

#### Assurer la pérennité des fonds en fidéicommis

La CCQ détermine les politiques de placement pour des fonds totalisant près de 20 G \$ à la fin de 2014. Ces sommes servent essentiellement à garantir des bénéfices aux travailleurs de l'industrie de la construction, que ce soit pour leur retraite, leurs assurances, leur paye de vacances ou encore le versement d'incitatifs à se perfectionner. Il va donc de soi que la CCQ ait le devoir d'assurer la pérennité de ces fonds.

#### Résultats visés

#### Indicateurs

#### Résultats obtenus et commentaires

Offre d'une formation spécialisée en techniques de recouvrement aux employés dédiés à cette activité

Nombre de cours offert(s)

- Non réalisé

Cible 2014 : Un cours par année

Suivi des risques relativement aux fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)

État d'avancement du suivi des risques

- Non réalisé : Rapport en cours d'élaboration.

Cible 2014 : Création d'un rapport de suivi des risques dans un environnement guidé par le passif relatif aux régimes de retraite

## ORIENTATION STRATÉGIQUE

# 2 Adhérer aux meilleures pratiques en matière de service à la clientèle, de gouvernance et d'éthique, à tous les niveaux de l'organisation

La CCQ souhaite offrir à ses clientèles des services de qualité tout en veillant à consolider sa neutralité et sa crédibilité. En effet, la CCQ doit tenir compte et concilier, dans son fonctionnement, les intérêts particuliers de ses différentes parties prenantes.

## 2.1

### Objectif et résultat

#### Offrir un service à la clientèle de haut niveau

Depuis 2005, la CCQ s'est dotée d'une Déclaration de service à la clientèle où figurent 21 engagements. Le respect de la majorité de ses engagements ces dernières années invite l'organisation, dans le souci d'une amélioration continue de ses processus d'affaires, à viser des niveaux de performance encore plus élevés.

Résultats visés	Indicateurs	Résultats obtenus et commentaires
Respect et révision des engagements de la Déclaration de service à la clientèle  Cible 2014 : 100 % des engagements respectés	Taux de respect des engagements	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non réalisé : 67 % (14/21) des engagements ont été respectés.</li> </ul>
Cible 2014 : Engagements révisés	État d'avancement de la révision	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non réalisé</li> <li>La CCQ a entrepris de mesurer les attentes de ses clients avant de réviser les engagements dans la Déclaration de service à la clientèle.</li> </ul>
Déploiement d'un mécanisme continu de mesure de la satisfaction de la clientèle  Cible 2014 : Recommandations et plan d'action approuvés	État d'avancement du déploiement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non réalisé</li> <li>La réflexion s'est poursuivie en 2014. Il s'agit d'une action du Plan stratégique 2015-2019.</li> </ul>
Déploiement d'une offre de service adaptée au territoire visé par <i>Le Plan Nord</i>  Cible 2014 : Recommandations approuvées	Niveau de réalisation du déploiement de l'offre de service	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non réalisé</li> <li>La CCQ a effectué des consultations en vue de la création d'une nouvelle région Nunavik. Le principe de création de la nouvelle région a été adopté par le Conseil d'administration. De plus, la CCQ a réitéré ses engagements dans le cadre de la planification gouvernementale sur le Plan Nord.</li> </ul>
Cible 2014 : Réalisation d'un blitz dans les villages inuits	Niveau de réalisation du déploiement de l'offre de service	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé</li> <li>Un plan d'intervention adapté à ce territoire a été développé et déployé en 2014 afin d'assurer le respect des lois et règlements qui régissent l'industrie de la construction. Le blitz a compris aussi bien des inspections de chantiers que des vérifications de livres au besoin.</li> </ul>

<p>Amélioration du service aux employeurs et aux travailleurs quant aux interrogations relatives à l'application de la Loi R-20 et des conventions collectives</p> <p>Cible 2014 : 10 présences</p>	<p>Nombre de présences d'un conseiller lors des visites de chantiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé : 16 présences.</li> </ul>
<p>Maintien du nombre d'abonnés au service Alerte pénurie</p> <p>Cible 2014 : Maintien de 30 087 abonnés</p>	<p>Nombre d'abonnés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé : 37 710 abonnés en 2014.</li> </ul>
<p>Augmentation de l'utilisation des services en ligne</p> <p>Cible 2014 : 70 % des lettres d'état de situation émises en ligne</p>	<p>Pourcentage des lettres d'état de situation émises en ligne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé : 88,4 % des lettres d'état de situation ont été émises en ligne.</li> </ul>
<p>Cible 2014 : 73 % des heures déclarées transmises électroniquement (rapport mensuel)</p>	<p>Pourcentage des heures déclarées transmises électroniquement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé : 76 % des heures ont été déclarées électroniquement.</li> </ul>
<p>Cible 2014 : 60 % des paiements reçus électroniquement (rapport mensuel)</p>	<p>Pourcentage des paiements reçus électroniquement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé : 62 % des paiements ont été reçus électroniquement.</li> </ul>
<p>Cible 2014 : 2 nouveaux fournisseurs de logiciels comptables offrant le service de transmission électronique (rapport mensuel)</p>	<p>Nombre de nouveaux fournisseurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé : 12 nouveaux fournisseurs ont offert le service de transmission électronique.</li> </ul>
<p>Déploiement d'un système centralisé pour dépôts directs</p> <p>Cible 2014 : Un déboursé additionnel intégré au dépôt direct</p>	<p>État d'avancement du déploiement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non réalisé</li> <li>• Seul le déboursé pour les rentiers se trouve en mode de dépôt direct. D'autres déploiements sont prévus dans le cadre du nouveau Plan stratégique.</li> </ul>
<p>Amélioration de la performance des centres d'appels</p> <p>Cible 2014 : Système d'enregistrement des appels implanté</p>	<p>État d'avancement de la mise en place d'un programme d'assurance qualité au service à la clientèle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> <li>• Le nouveau système d'enregistrement des appels a été activé le 1<sup>er</sup> décembre 2014. Ce système fait partie d'un programme d'assurance qualité visant à appuyer les engagements de la CCQ présentés notamment dans sa Déclaration de service à la clientèle.</li> </ul>
<p>Amélioration des services Web</p> <p>Cible 2014 : Trois services améliorés</p>	<p>Nombre de services améliorés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé : 3 services améliorés.</li> <li>• La page officielle de la CCQ sur le site LinkedIn a été mise à jour afin de mieux promouvoir l'organisation comme employeur. Le nouveau site Web <b>fiersetcompetents.com</b>, comportant de nouvelles fonctionnalités, comme le répertoire de formation, a été lancé le 20 août 2014. Le profil professionnel des travailleurs a été amélioré dans les services en ligne de la CCQ.</li> </ul>
<p>Révision de l'identité de marque de la CCQ</p> <p>Cible 2014 : Exercice de révision complété</p>	<p>État d'avancement de la révision</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> <li>• La nouvelle identité de marque a été approuvée. Il s'agit d'une revitalisation de l'image de la CCQ qui s'inscrit dans la continuité.</li> </ul>

Implantation du bureau des plaintes  Cible 2014 : Amélioration du processus de traitement des plaintes à la CCQ	Mise en opération du bureau des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> <li>• L'amélioration des pratiques et méthodes de travail a contribué à la réduction des délais de traitement des plaintes de 3 %.</li> </ul>
---	--	---

## 2.2

### Objectif et résultat

#### Appliquer des principes rigoureux de gouvernance et d'éthique

La CCQ doit promouvoir des valeurs et des comportements éthiques dans toutes les activités de l'organisation.

Résultats visés	Indicateurs	Résultats obtenus et commentaires
Formation du personnel sur le code d'éthique de la CCQ  Cible 2014 : 90 % du personnel formé	Pourcentage du personnel formé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé : 94 % du personnel formé.</li> </ul>
Formation des membres du Comité de placement  Cible 2014 : Adoption d'un programme de formation obligatoire par le Comité de placement	État d'avancement de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> <li>• Le plan de formation a été adopté.</li> </ul>
Poursuite de la mise en place des mesures permettant de protéger la confidentialité des renseignements et des documents  Cible 2014 : Début des travaux visant à limiter l'accès non autorisé aux documents administrés par la Section de l'assurance invalidité	État d'avancement de la mise en place des mesures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> </ul>
Ressermer les normes de confidentialité en vigueur  Cible 2014 : Conduite d'une campagne interne de sensibilisation concernant la confidentialité des renseignements	État d'avancement de la campagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> </ul>
Gestion de la confidentialité des dossiers physiques et protection des renseignements en cours de traitement  Cible 2014 : Réalisation d'un audit aléatoire	État d'avancement d'un travail visant à répertorier les comportements à risque et à mettre en place les pratiques privilégiant la confidentialité des documents en cours de traitement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> </ul>
Déploiement d'outils facilitant l'application du code d'éthique et la prise de décisions éthiques  Cible 2014 : Directive sur les liens familiaux et sur les occupations extérieures en vigueur, et révision des pratiques et encadrements portant sur la confidentialité de l'information pendant et après l'emploi	État d'avancement du déploiement des outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partiellement réalisé</li> <li>• La directive a été approuvée et est en voie d'être déployée.</li> </ul>

## 2.3

### Objectif et résultat

#### Redéfinir les relations avec les partenaires de la construction vers une vision commune axée sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance

La Loi 30, visant l'abolition du placement syndical et l'élimination des pratiques d'intimidation et de discrimination dans l'industrie de la construction, comporte plusieurs éléments de réforme de la gouvernance et des services de la CCQ. Ces changements influencent les orientations qui guident l'offre en matière de service à la clientèle, la gouvernance et l'éthique.

Résultats visés	Indicateurs	Résultats obtenus et commentaires
<p>Création d'un Forum sur le service à la clientèle et les communications</p> <p>Cible 2014 : Création d'un Forum sur le service à la clientèle et les communications</p>	État d'avancement de la création du Forum	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé</li> <li>Il y a eu création d'un Forum sur le service à la clientèle et les communications, qui se réunit en deux séances parallèles (une patronale et une syndicale). En 2014, il s'est tenu trois rencontres de cette instance.</li> </ul>
<p>Définition d'un protocole de services clients aux associations patronales et syndicales</p> <p>Cible 2014 : Recensement des services offerts</p>	État d'avancement de la définition du protocole de services	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé</li> <li>Le portrait de l'offre de service actuelle de la CCQ aux associations a été présenté au Forum sur le service à la clientèle et les communications.</li> </ul>
<p>Cible 2014 : Analyse d'opportunités et priorisation</p>	État d'avancement de la définition du protocole de services	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partiellement réalisé</li> <li>Une première série d'opportunités a été identifiée en 2014. Cependant, une recommandation et un plan d'action sont encore à produire.</li> </ul>
<p>Meilleures réponses aux demandes de renseignements des plaignants</p> <p>Cible 2014 : Révision des réponses aux demandes des plaignants complétée</p>	État d'avancement de la révision	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé</li> <li>Le résultat a été présenté au Forum sur le service à la clientèle et les communications.</li> </ul>

## ORIENTATION STRATÉGIQUE

### 3 Accroître l'efficacité des actions de la CCQ pour une meilleure probité dans les activités de construction

Le travail au noir et les autres pratiques illégales demeurent encore très présents au sein de l'industrie de la construction et prennent des formes de plus en plus complexes. La CCQ doit renforcer les moyens de les contrer. Convaincue qu'une approche globale et collaborative est une des conditions clés du succès, la CCQ continue de renforcer ses relations avec le gouvernement et les autres organismes d'enquête. De plus, elle continue d'adopter des mesures spécifiques auprès des donneurs d'ouvrage publics puisque ceux-ci réalisent une part importante des projets de construction.

#### 3.1

##### Objectif et résultat

##### Veiller au respect des conventions collectives sectorielles

Résultats visés	Indicateurs	Résultats obtenus et commentaires
Détermination proactive des conditions de travail, de l'assujettissement des travaux et de la juridiction des métiers par des rencontres avec les donneurs d'ouvrage et les parties syndicale et patronale sur les chantiers d'envergure  Cible 2014 : 5 chantiers faisant l'objet d'un travail proactif	Nombre de chantiers d'envergure où un travail proactif a été réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non réalisé</li> <li>• Il y a eu des rencontres sur quatre chantiers, dont trois pour lesquels un document portant sur les principales conditions de travail sera produit en 2015.</li> </ul>
Uniformisation de l'information relative au champ d'application et aux conventions collectives  Cible 2014 : 20 rencontres de formation et de présentation auprès des employés de la CCQ	Nombre de rencontres de formation et de présentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partiellement réalisé</li> <li>• 19 rencontres de formation et de présentation ont été tenues en 2014.</li> </ul>
Favoriser un changement de comportement des entrepreneurs fautifs  Cible 2014 : 10 % des enquêtes vérifiées à la suite d'une réclamation (mesure par échantillonnage)	Pourcentage d'enquêtes vérifiées à la suite d'une réclamation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé : 10 % des enquêtes ont été vérifiées à la suite d'une réclamation.</li> </ul>

**Mise en place de nouvelles stratégies pour lutter contre le travail au noir et les autres stratagèmes – développement d’encadrements**

**Cible 2014 :** 30 situations détectées (fausse facturation, factures sans numéros de taxes ou avec numéros de taxes fictifs) et déploiement d’une formation aux gestionnaires et techniciens aux opérations

État d’avancement du développement et de la mise en œuvre de l’encadrement visant la détection de situations de fausse facturation et de factures sans numéro de taxe ou avec un numéro de taxe fictif

- Partiellement réalisé
- 27 situations de fausse facturation ou de numéros de taxes absents ou erronés ont été débusquées dans le cadre de vérifications de livres. Ces cas ont été transmis à Revenu Québec.
- La formation en juricomptabilité s’est poursuivie auprès des techniciens aux vérifications de livres. Elle a aussi été dispensée aux coordonnateurs à l’inspection de même qu’aux professionnels en comptabilité.

**Cible 2014 :** 30 situations de non-détention de licence RBQ détectées à partir de la facturation et déploiement d’une formation aux gestionnaires et techniciens aux opérations

État d’avancement du développement et de la mise en œuvre de l’encadrement visant la détection de situations de non-détention de licence RBQ à partir de la facturation

- Réalisé
- 43 situations de non-détention de licence RBQ ont été débusquées dans le cadre de vérifications de livres. Ces cas ont été transmis à la Régie du bâtiment du Québec.
- La formation en juricomptabilité s’est poursuivie auprès des techniciens aux vérifications de livres. Elle a aussi été dispensée aux coordonnateurs à l’inspection de même qu’aux professionnels en comptabilité.

**Réalisation d’enquêtes complexes afin de détecter les stratagèmes sous-jacents et de maximiser la récupération fiscale**

**Cible 2014 :** 100 enquêtes complexes réalisées

Nombre d’enquêtes complexes réalisées

- Réalisé : 160 enquêtes (terminées et en cours au 31 décembre 2014).

**Cible 2014 :** 100 000 heures réclamées

Nombre d’heures réclamées

- Réalisé : 145 552 heures réclamées.

**Cible 2014 :** 2 000 000 \$

Total des sommes réclamées

- Réalisé : 3 172 873 \$ réclamés.

**Mise en œuvre de nouveaux outils de réception et de gestion des dénonciations à caractère particulier**

**Cible 2014 :** Déploiement et implantation du nouveau processus de traitement des plaintes de chantier

État d’avancement de la mise en œuvre des nouveaux outils

- Partiellement réalisé
- Le nouveau processus de traitement des plaintes de chantier, incluant le développement d’un formulaire dynamique en ligne, a été mis au point en 2014.
- On prévoit l’implantation du nouveau processus au cours des premiers mois de l’année 2015.

**Transfert de dossiers d’enquêtes au ministère du Revenu et/ou à un autre organisme d’enquête**

**Cible 2014 :** 200 dossiers transférés

Nombre de dossiers d’enquêtes transférés

- Réalisé : 215 dossiers transférés.

**Maintien du niveau d’identification des chantiers à risque d’évasion fiscale et de travail au noir**

**Cible 2014 :** 6 300 visites de chantier avec infraction

Nombre de visites de chantier avec infraction

- Non réalisé : 4 708 visites de chantier avec infraction.
- La CCQ travaille à raffiner ses indicateurs de performance pour intégrer les facteurs d’amélioration de la conformité en plus de ceux touchant la détection de la non-conformité.



<p><b>Maintien des résultats d'enquêtes permettant d'identifier les stratagèmes d'évasion fiscale et de travail au noir</b></p> <p>Cible 2014 : 1 300 enquêtes de livres avec réclamations civiles, heures ou montants récupérés ou poursuite pénale</p>	<p>Nombre d'enquêtes de livres avec réclamations civiles, heures ou montants récupérés, ou poursuite pénale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non réalisé : 1 008 enquêtes de livres avec heures ou montants réclamés ou poursuite pénale.</li> <li>• La CCQ a mis l'accent sur la détection des stratagèmes comme la facturation de complaisance et les numéros de taxes absents ou erronés.</li> </ul>
<p><b>Réalisation d'une campagne visant la conformité des employeurs relativement aux déclarations des avis d'embauche</b></p> <p>Cible 2014 : 100 % de la campagne réalisée</p>	<p>Pourcentage réalisé de la campagne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> <li>• Envoi massif de lettres à tous les employeurs contrevenants pendant plusieurs mois et publications d'articles dans les médias de la CCQ, dont <i>Bâtir</i>.</li> </ul>
<p><b>Approbation et mise en œuvre du nouveau règlement sur les lettres d'état de situation permettant de valider la conformité d'un entrepreneur</b></p> <p>Cible 2014 : Règlement transmis au gouvernement pour approbation</p>	<p>État d'avancement de l'approbation et de la mise en œuvre du nouveau règlement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> <li>• Le nouveau règlement sur les lettres d'état de situation a été rédigé et transmis au gouvernement.</li> </ul>
<p><b>Augmentation des consultations de registres d'entreprises à l'improviste en vertu du pouvoir 81e) de la Loi R-20</b></p> <p>Cible 2014 : 65 visites à l'improviste réalisées</p>	<p>Nombre de visites à l'improviste réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé : 97 visites à l'improviste réalisées.</li> <li>• L'article 81e) de la Loi R-20 permet à la CCQ d'effectuer une vérification impromptue du registre de paie d'un employeur directement à sa place d'affaires. L'application de cet article permet à la CCQ d'être moins prévisible, renforçant ainsi l'impact et la pertinence de ses interventions.</li> </ul>

## 3.2

### Objectif et résultat

#### Lutter contre l'intensification des stratagèmes liés à l'évasion fiscale et à d'autres pratiques illégales

Pour améliorer ses stratégies d'inspection et d'enquêtes, la CCQ mise sur une plus grande synergie entre ses équipes et la révision de l'ensemble de ses processus. Par ailleurs, convaincue qu'une approche globale et collaborative est une des conditions clés pour améliorer l'efficacité des actions individuelles et conjointes, la CCQ envisage l'évolution au plan stratégique de ses relations avec le gouvernement et les autres organismes d'enquête.

Résultats visés	Indicateurs	Résultats obtenus et commentaires
<p><b>Coordination avec la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC)</b></p> <p>Cible 2014 : Coordination maintenue et mise en place d'un comité interne afin de préparer la présentation d'un témoin à la CEIC effectuée</p>	État d'avancement de la coordination avec la CEIC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé</li> <li>La CCQ a répondu aux différentes demandes de renseignements par la CEIC.</li> <li>Témoignage de Diane Lemieux, présidente-directrice générale de la CCQ, les 18 et 22 septembre 2014.</li> </ul>
<p><b>Partenariat avec les donneurs d'ouvrage et autres organismes pour éviter les situations de non-conformité (travail au noir)</b></p> <p>Cible 2014 : 300 visites de chantier conjointes dans le cadre d'ACCES construction</p>	Nombre de visites de chantier conjointes dans le cadre d'ACCES construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé</li> <li>466 visites de chantier conjointes réalisées.</li> </ul>
<p><b>Augmentation du pourcentage de travailleurs et d'employeurs connaissant les mécanismes pour porter plainte à la CCQ</b></p> <p>Cible 2014 : + 10 % des travailleurs comparativement à 2013</p>	Pourcentage des travailleurs connaissant les mécanismes pour porter plainte à la CCQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non réalisé</li> <li>Cet indicateur n'a pu être mesuré en 2014.</li> </ul>
<p>Cible 2014 : + 10 % des employeurs comparativement à 2013</p>	Pourcentage des employeurs connaissant les mécanismes pour porter plainte à la CCQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non réalisé</li> <li>Cet indicateur n'a pu être mesuré en 2014.</li> </ul>
<p><b>Amélioration de la prise en charge des chantiers non conformes</b></p> <p>Cible 2014 : 75 % des chantiers non conformes (non-détention de certificat de compétence ou de licence) font l'objet d'un suivi dans les trois jours</p>	Pourcentage des chantiers non conformes faisant l'objet d'un suivi dans les trois jours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partiellement réalisé : 67,2 % des chantiers où une situation de non-détention de certificat de compétence ou de licence de la RBQ a été détectée ont fait l'objet d'un suivi dans les trois jours.</li> </ul>
<p><b>Coordination avec l'Unité permanente anticorruption (UPAC)</b></p> <p>Cible 2014 : Coordination maintenue avec les partenaires</p>	État d'avancement de la coordination avec l'UPAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé</li> <li>La CCQ a participé à trois rencontres du Comité stratégique de l'UPAC .</li> </ul>
<p><b>Hausse de la performance et de l'impact des activités d'inspection et d'enquête</b></p> <p>Cible 2014 : Équipes intégrées implantées</p>	État d'avancement de l'implantation d'équipes intégrées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé</li> <li>Les équipes intégrées ont été implantées dans toutes les régions du Québec en 2014.</li> </ul>

### 3.3

#### Objectif et résultat

#### Actualiser les fonctions d'enquête, d'inspection et d'application des conventions collectives

La CCQ se doit de réviser ses manières de faire et de se doter des mesures qui lui permettront d'améliorer l'efficacité de ses interventions en matière de lutte contre le travail au noir, l'évasion fiscale et la corruption. C'est un travail sans relâche qui demande une vigilance constante.

Résultats visés	Indicateurs	Résultats obtenus et commentaires
<p><b>Intensification des enquêtes complexes menées par l'équipe d'intervention de 2<sup>e</sup> niveau</b></p> <p><b>Cible 2014 :</b> 30 enquêtes, 20 000 heures réclamées et 350 000 \$</p>	Total des réclamations étant donné la réalisation de 30 enquêtes spéciales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> <li>• 34 enquêtes, 101 037 heures et 2 382 086 \$ réclamés.</li> <li>• L'équipe d'intervention de 2<sup>e</sup> niveau est responsable d'apporter une expertise ponctuelle aux bureaux régionaux lors d'interventions ou d'enquêtes comportant un degré de complexité intermédiaire.</li> </ul>
<p><b>Implantation des mesures législatives sanctionnées concernant R-20 et le projet de loi 1 (Registre des entreprises admissibles – REA)</b></p> <p><b>Cible 2014 :</b> Déploiement de l'encadrement et liens établis avec les partenaires (ville de Montréal et Conseil du trésor)</p>	Niveau de réalisation de l'encadrement sur la suspension de travaux intégrant les mesures relatives au REA et les liens établis avec les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> <li>• Une entreprise qui exécute ou fait exécuter un contrat public sans autorisation en vertu de la <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i> peut voir ses travaux suspendus par la CCQ.</li> </ul>
<p><b>Établir les rôles et les responsabilités de l'Unité des enquêtes spéciales</b></p> <p><b>Cible 2014 :</b> Adoption et communication de l'offre de services de l'Unité des enquêtes spéciales</p>	État d'avancement de l'établissement des rôles et responsabilités de l'Unité des enquêtes spéciales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> </ul>
<p><b>Mise en place du volet renseignement de l'Unité des enquêtes spéciales</b></p> <p><b>Cible 2014 :</b> Intégrer l'outil (système de renseignement i2) à l'Unité des enquêtes spéciales et à la Direction des opérations tactiques</p>	État d'avancement de la mise en place du volet renseignement de l'Unité des enquêtes spéciales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partiellement réalisé</li> <li>• La réflexion entourant ce projet se fera dans le cadre de l'initiative «Vision intégrée des activités de vérification et d'enquête».</li> </ul>
<p><b>Cible 2014 :</b> Préparer la relève</p>	État d'avancement de la mise en place du volet renseignement de l'Unité des enquêtes spéciales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partiellement réalisé</li> <li>• La formation s'est poursuivie auprès des employés de la CCQ sur l'utilisation des nouveaux systèmes.</li> </ul>
<p><b>Positionnement stratégique sur le volet des poursuites civiles et pénales et proposition de restructuration des différents processus de poursuites</b></p> <p><b>Cible 2014 :</b> Positionnement de la répartition des tâches concernant la vérification et l'enquête en conformité avec l'arrêt Jarvis</p>	État d'avancement du positionnement stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> </ul>

<p><b>Positionnement stratégique sur le volet des poursuites civiles et pénales et proposition de restructuration des différents processus de poursuites</b></p> <p><b>Cible 2014 :</b> Intégration des recours aux injonctions dans les activités de vérification aux livres</p>	<p>État d'avancement du positionnement stratégique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> <li>• Les recours aux injonctions ont été intégrés dans les pratiques tant à la Direction des opérations tactiques que dans les équipes des bureaux régionaux.</li> </ul>
<p><b>Cible 2014 :</b> Révision du processus de traitement des dossiers pénaux</p>	<p>État d'avancement du positionnement stratégique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> <li>• Le nouveau processus cible un délai de moins de trois semaines entre la saisie du rapport d'inspection de chantier et l'envoi du dossier au ministère de la Justice.</li> </ul>
<p><b>Modifications législatives à la Loi R-20 ayant trait à l'actualisation des fonctions d'enquête, d'inspection et d'application des conventions collectives</b></p> <p><b>Cible 2014 :</b> Amélioration de la coordination des activités avec le DPCP (mise en place d'une rencontre de coordination statutaire entre la CCQ et le DPCP)</p>	<p>État d'avancement des modifications législatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> <li>• La CCQ a instauré une rencontre statutaire de coordination avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).</li> </ul>
<p><b>Cible 2014 :</b> Réalisation d'un bilan et communication des résultats obtenus à la cour dans les dossiers de l'Unité des enquêtes spéciales (projet Cohésion)</p>	<p>État d'avancement des modifications législatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> <li>• Projet Cohésion : Trois journées d'arrêt ou de ralentissement de travail en octobre 2011.</li> </ul>

## ORIENTATION STRATÉGIQUE

### 4 Améliorer la performance globale de la CCQ et canaliser l'engagement de l'ensemble du personnel

La CCQ doit investir dans la mise en œuvre d'un portefeuille évolutif de projets qui facilitent son développement et le maintien de son équilibre budgétaire.

La révision de plusieurs processus de la CCQ contribue à augmenter la performance de ces projets et celle de l'organisation, alors que la mise en place d'un bureau de projets, centre d'expertise en gestion de projets, facilite le processus de sélection et de priorisation des projets de la CCQ en soutenant la prise de décision quant à la manière dont les ressources devraient être investies par l'organisation.

#### 4.1

##### Objectif et résultat

##### Accroître la performance globale de la CCQ

Résultats visés	Indicateurs	Résultats obtenus et commentaires
Révision des processus d'affaires  Cible 2014 : Opportunité de projet déposée au Comité de projets	État d'avancement de la révision (allègement) du processus d'indemnisation des salariés	• Réalisé
Cible 2014 : Approbation du plan d'action corporatif concernant la révision des processus d'affaires critiques	État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action corporatif concernant la révision des processus d'affaires critiques	• Réalisé • Le plan d'action corporatif a été intégré dans le plan maître 2014 des projets de la CCQ.
Cible 2014 : Révision de deux processus d'affaires critiques	État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action corporatif concernant la révision des processus d'affaires critiques	• Réalisé • 7 révisions de processus ont été réalisées en 2014.
Cible 2014 : Deux processus révisés au Service à la clientèle	Nombre de processus d'affaires révisés au Service à clientèle	• Réalisé
Cible 2014 : 100 % des principaux processus de la Direction des avantages sociaux révisés	Pourcentage des principaux processus de la Direction des avantages sociaux révisés	• Partiellement réalisé • 64 % des principaux processus ont été révisés.
Décentralisation du Bureau régional de Montréal  Cible 2014 : Production d'un rapport de recommandations	État d'avancement de la décentralisation du Bureau régional de Montréal	• Réalisé
Intégration de la gestion des risques dans toutes les activités de la CCQ  Cible 2014 : 14 nouveaux processus terminés	Nombre de processus terminés	• Réalisé • La gestion intégrée des risques (GIR) a été effectuée pour 14 processus en 2014.

<p><b>Meilleure gestion des risques liés à l'intégrité physique des personnes et des immeubles en implantant des systèmes de contrôle et de sécurité</b></p>	<p>État d'avancement de l'implantation de caméras et de contrôles d'accès</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partiellement réalisé</li> <li>• Sept édifices sur onze ont été équipés de systèmes de vidéosurveillance. Le pourcentage d'employés travaillant dans ces édifices est de 93 %.</li> <li>• Deux édifices en propriété sur six ont été équipés de systèmes de contrôle d'accès électroniques. Le pourcentage d'employés travaillant dans ces édifices est de 78 %.</li> </ul>
<p><b>Cible 2014 :</b> Installation des systèmes de caméras dans les onze édifices occupés par la CCQ et installation des systèmes de contrôle d'accès dans les six édifices en propriété</p>		
<p><b>Modernisation de l'apparence visuelle de l'intranet</b></p>	<p>État d'avancement de l'exercice de modernisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partiellement réalisé</li> <li>• Le nouveau visuel a été déployé sur toutes les pages et sections de l'intranet applicables.</li> </ul>
<p><b>Cible 2014 :</b> Modernisation effectuée</p>		
<p><b>Mise en place de la gestion électronique des processus et documents opérationnels en matière d'inspection</b></p>	<p>État d'avancement de la bibliothèque informatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> <li>• Une bibliothèque informatisée sur la plateforme Sharepoint a été implantée en 2014.</li> <li>• Un des objectifs de cette bibliothèque est de donner les outils nécessaires (méthodes, grilles de vérification, guides d'utilisation, procédures, etc.) afin de standardiser les façons de faire.</li> </ul>
<p><b>Cible 2014 :</b> Bibliothèque informatique implantée</p>		
<p><b>Refonte des politiques, directives et méthodes</b></p>	<p>État d'avancement de la refonte des politiques, directives et méthodes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> <li>• 10 % des documents révisés.</li> <li>• Un Comité des encadrements a été formé et une nouvelle priorisation par secteur d'activités a été approuvée au cours de l'année.</li> </ul>
<p><b>Cible 2014 :</b> 9 % des documents administratifs révisés ou mis à niveau</p>		
<p><b>Développement de tableaux de bord</b></p>	<p>Niveau de développement du module</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non réalisé</li> <li>• Le module « Planification stratégique », tel que développé initialement, devrait être remplacé à court terme par un tableau de bord corporatif, qui permettra de soutenir le suivi et la reddition de compte en lien avec le Plan d'action stratégique 2015-2019 de la CCQ.</li> </ul>
<p><b>Cible 2014 :</b> Implantation du module « Planification stratégique »</p>		
<p><b>Cible 2014 :</b> Améliorations au module « Gestion de la main-d'œuvre » complétées</p>	<p>Niveau de développement du module</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non réalisé</li> <li>• Les efforts en matière d'intelligence d'affaires sont en révision et seront ordonnancés sur la base d'une analyse des besoins débutée en 2014 (projet Exploitation IA).</li> </ul>
<p><b>Instauration d'une culture de communication au sein de l'organisation</b></p>	<p>Adoption d'une politique de communication interne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non réalisé</li> <li>• Certaines pratiques de communications internes ont été améliorées en 2014 (fiche de communication pour les gestionnaires et meilleure circulation des nouvelles sur intranet), ce qui prépare la mise en place d'une politique de communication.</li> </ul>
<p><b>Cible 2014 :</b> Politique adoptée</p>		
<p><b>Diminution du taux d'absentéisme du personnel</b></p>	<p>Pourcentage de diminution du taux d'absentéisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non réalisé</li> <li>• Les taux d'absentéisme sont demeurés inchangés, soit 8,4 % pour l'ensemble du personnel et 9,7 % pour le personnel syndiqué.</li> </ul>
<p><b>Cible 2014 :</b> - 2 % par rapport à l'année précédente</p>		

<p><b>Amélioration du niveau de santé et sécurité au travail</b></p> <p>Cible 2014 : -10 % de la fréquence des accidents avec perte de temps par rapport à la moyenne des trois dernières années</p>	<p>Pourcentage de diminution de la fréquence des accidents avec perte de temps (nombre d'accidents par nombre d'heures travaillées)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé : diminution de 43 %.</li> </ul>
<p>Cible 2014 : 10 % du taux de gravité des accidents par rapport à la moyenne des trois dernières années</p>	<p>Pourcentage de diminution du taux de gravité des accidents (moyenne des jours perdus)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non réalisé : diminution de 8 %.</li> </ul>
<p><b>Suivi des frais imputés dans tous les services</b></p> <p>Cible 2014 : Méthodologie présentée au Conseil d'administration</p>	<p>État d'avancement de la réalisation du suivi des coûts de revient de tous les services</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non réalisé</li> <li>• Un projet d'un nouveau modèle de frais imputés est réalisé. Ce modèle devra être approuvé et intégré aux opérations.</li> </ul>

## 4.2

### Objectif et résultat

#### Optimiser le processus d'embauche et d'intégration des ressources

Comme le personnel de la CCQ évolue dans un contexte organisationnel en profonde mutation depuis trois ans, la planification et la gestion de la relève représentent un des défis de l'organisation.

Résultats visés	Indicateurs	Résultats obtenus et commentaires
<p>Mise en œuvre d'un plan de relève pour les postes techniques</p> <p>Cible 2014 : Plan mis en œuvre</p>	<p>État d'avancement de la mise en œuvre du plan de relève</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partiellement réalisé</li> <li>• Une série d'activités ont été conduites, dont des évaluations dans plusieurs unités d'affaires (Section assurabilité, Section assurance-maladie, Direction des communications, Direction des ressources informatiques, Direction des ressources humaines et Direction de la formation professionnelle).</li> </ul>
<p>Offre d'une formation spécialisée en faillite et insolvabilité aux employés dédiés au Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction</p> <p>Cible 2014 : Offre d'un cours par année à compter de 2014</p>	<p>État d'avancement de l'offre de la formation spécialisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> </ul>

Note : En 2014, en relation avec ce grand objectif, la CCQ a poursuivi ses efforts afin d'établir un programme systématique d'accueil des nouveaux employés, ce qui facilite leur intégration. Elle a aussi continué l'amélioration de ses processus d'embauche, notamment en bonifiant le rôle des techniciens en ressources humaines et en utilisant de nouveaux outils (groupes test, médias sociaux, etc.).

## 4.3

### Objectif et résultat

#### Concilier les besoins en développement des technologies de l'information avec les besoins d'optimisation des services

Les systèmes de technologies de l'information actuellement en place doivent être adaptés aux nouveaux besoins organisationnels.

Résultats visés	Indicateurs	Résultats obtenus et commentaires
Mise en œuvre d'un plan directeur sur les technologies de l'information	État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action	• Réalisé
Cible 2014 : Présentation du suivi et de l'état d'avancement du plan d'action au Comité de vérification		

## 4.4

### Objectif et résultat

#### Adopter un portefeuille de projets arrimé au Plan stratégique

Au cours des prochaines années, la CCQ souhaite réunir les conditions optimales pour asseoir son développement futur.

Or, les projets qui faciliteront le maintien de l'équilibre budgétaire ainsi que l'atteinte des priorités et des objectifs stratégiques de la CCQ sont nombreux et complexes. Pour ce faire, l'organisation doit se doter d'une vision claire en termes d'investissements de manière à assurer l'arrimage entre ses orientations budgétaires, ses priorités et ses objectifs stratégiques.

Résultats visés	Indicateurs	Résultats obtenus et commentaires
Création d'un bureau de projets	Niveau de mise en œuvre de la gestion du changement concernant l'opérationnalisation du bureau de projet	• Partiellement réalisé • Le plan de mise en œuvre déposé en 2013 est en révision.
Cible 2014 : Mise en œuvre complétée		



# DÉCLARATION DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Soucieuse de répondre aux besoins de ses clients, la CCQ évalue chaque année la pertinence de renouveler les engagements de sa *Déclaration de service à la clientèle*. En 2014, ce sont 21 engagements qui ont été pris envers la clientèle de l'industrie de la construction. Ces engagements se traduisent par 24 cibles mesurées régulièrement.

La *Déclaration de service à la clientèle* est accessible sur le site Internet de la CCQ ainsi que sous forme imprimée dans ses bureaux régionaux. Tous les nouveaux employeurs et travailleurs de la construction sont informés de sa mise en place. Elle est également remise à tous les nouveaux membres de son personnel, de même qu'à toute personne qui en fait la demande.

Les tableaux suivants dressent le résultat des principaux engagements de la CCQ présentés dans la *Déclaration de service à la clientèle* pour 2014.

## Délai de réponse pour les services offerts au comptoir, par téléphone et par courriel

Services	Engagements (délai maximal)		Résultats	
			2014	2013
<b>Téléphone</b>				
<b>Ligne destinée aux salariés et au grand public</b>				
Temps d'attente avant de parler à un préposé (excluant les appels entre midi et 13 h)	3 minutes Cible : 80 %	Non réalisé	<b>47 %</b>	40 %
<b>Ligne destinée aux employeurs</b>				
Temps d'attente avant de parler à un préposé (excluant les appels entre midi et 13 h)	1 minute Cible : 80 %	Réalisé	<b>87 %</b>	86 %
<b>Ligne destinée aux activités de perfectionnement</b>				
Délai de réponse aux messages laissés dans la boîte vocale	2 jours ouvrables Cible : 90 %	Réalisé	<b>100 %</b>	88 %
<b>En personne</b>				
Temps d'attente pour rencontrer un préposé	20 minutes Cible : 80 %	Réalisé	<b>87 %</b>	92 %
<b>Courriel</b>				
Délai de réponse				
• employeurs et associations patronale et syndicale	1 jour ouvrable Cible : 90 %	Réalisé	<b>98 %</b>	95 %
• salariés	2 jours ouvrables Cible : 90 %	Réalisé	<b>98 %</b>	87 %
• public	3 jours ouvrables Cible : 90 %	Réalisé	<b>98 %</b>	85 %

### Délai dans le traitement des demandes de services

En ce qui a trait au délai de traitement des demandes de service, sept engagements ont été tenus, un ne l'a pas été et trois autres l'ont été partiellement. Il est à noter que six résultats ne sont pas disponibles.

Services	Engagements (délai maximal)		Résultats	
			2014	2013
<b>Délai pour répondre à une demande de :</b>				
<i>À moins d'indications contraires, les résultats ne tiennent pas compte des demandes incomplètes reçues.</i>				
Réclamation d'assurance médicale et dentaire (incluant les demandes incomplètes)	3 semaines Cible : 80 %	Non réalisé	<b>62 %</b>	94 %
Délivrance initiale d'un certificat de compétence (délai pour rendre une décision)	3 jours ouvrables Cible : 90 %	Réalisé	<b>97 %</b>	96 %
Délivrance d'un certificat d'enregistrement en vertu d'une entente interprovinciale	Au plus tard le jour ouvrable suivant Cible : 90 %	Réalisé	<b>90 %</b>	93 %
Délivrance d'une exemption formulée par un employeur	2 semaines Cible : 90 %	Réalisé	<b>94 %</b>	97 %
Paiement des incitatifs financiers relatifs aux activités de perfectionnement	Cours à temps plein : 2 semaines Cible : 100 %	Partiellement réalisé	<b>98 %</b>	99 %
	Cours à temps partiel : 3 semaines Cible : 100 %	Partiellement réalisé	<b>99 %</b>	99 %
Remboursement des frais d'examen de qualification en soudage	2 semaines Cible : 90 %	Réalisé	<b>99 %</b>	100 %
Admission à l'examen de qualification	4 semaines Cible : 90 %	Réalisé	<b>98 %</b>	99 %
Résultats à l'examen de qualification	2 semaines Cible : 100 %	Réalisé	<b>100 %</b>	100 %
Lettre d'état de situation	3 jours ouvrables Cible : 90 %	Partiellement réalisé	<b>88 %</b>	73 %
Commentaires, suggestions et plaintes de la clientèle	2 semaines Cible : 80 %	Réalisé	<b>87 %</b>	84 %

Note : Les paramètres d'interprétation des résultats sont les suivants : 1) pour qu'un résultat soit considéré comme « réalisé », il doit être à moins de 0,5 % de la cible prévue pour l'indicateur; 2) de même, pour que le résultat soit « partiellement réalisé », il doit être de plus de 0,5 % et à moins de 10,5 % de la cible; 3) si le résultat se situe à 10,5 % ou plus sous la cible, celui-ci sera alors considéré comme étant « non réalisé ».

## TRAITEMENT DES PLAINTES

Le Bureau des plaintes assure le traitement et le suivi des plaintes, des commentaires et des suggestions de la clientèle.

Dans la foulée de la poursuite de son implantation au sein de la CCQ, le Bureau des plaintes a contribué à la réduction de 3 % des délais de traitement des plaintes par l'amélioration de ses pratiques et de ses méthodes de travail.

Dans sa *Déclaration de service à la clientèle*, la CCQ s'est engagée à répondre à une plainte de la clientèle dans les deux semaines suivant sa réception. En 2014, les plaignants ont vu leur dossier traité dans le délai prévu dans 87 % des cas.

En 2014, la CCQ a reçu 269 plaintes concernant ses services, pour lesquelles 280 motifs d'insatisfaction ont été signalés.

Le tableau qui suit présente les motifs d'insatisfaction de la clientèle.

### Commentaires, suggestions et plaintes de la clientèle Motifs d'insatisfaction en 2014

Catégorie	Motif	Total	%
<b>Plaintes de service</b>			
Accessibilité	À un service	10	1,2 %
	Site Internet, services en ligne	4	0,5 %
	Aux immeubles	1	0,1 %
Information	Manque d'information	34	4,2 %
	Information imprécise	15	1,9 %
	Information erronée	43	5,3 %
Personnel	Aspects professionnels	15	1,9 %
	Manque de courtoisie	3	0,4 %
	Comportement inadéquat	3	0,4 %
Politique	Linguistique	1	0,1 %
Service	Délai de traitement	43	5,3 %
	Erreur administrative, mécanique ou informatique	12	1,5 %
	Pratique opérationnelle	93	11,5 %
	Perte de documents	3	0,4 %
<b>Sous-total</b>		<b>280</b>	<b>34,6 %</b>
<b>Autres interventions de la clientèle</b>			
Réglementation		475	58,7 %
Commentaires, suggestions ou remerciements		54	6,7 %
<b>Total</b>		<b>809</b>	<b>100,0 %</b>

## LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

Les activités d'inspection à la CCQ visent à assurer le respect de la Loi R-20, de la réglementation qui en découle et des conventions collectives qui régissent l'industrie de la construction, et plus particulièrement, à lutter contre le travail au noir et l'évasion fiscale.

En 2014, des efforts considérables ont été déployés dans la poursuite de la mise en place d'équipes intégrées au sein des directions régionales pour améliorer l'efficacité des interventions. Ces équipes sont de deuxième ligne lors d'enquêtes particulières.

Par ailleurs, d'autres efforts ont été consentis afin d'adapter les pratiques de la CCQ aux réalités de l'industrie et de produire des interventions plus percutantes. Soulignons, entre autres, l'utilisation accrue de certains pouvoirs d'enquête prévus à loi comme celui de se rendre sur la place d'affaires d'un employeur et d'exiger l'accès aux registres ou l'exercice des pouvoirs de commissaire.

La CCQ a aussi poursuivi sa réflexion afin de mieux distinguer et mettre en œuvre ses activités d'enquête et de vérification. Il en résulte un projet, qui sera concrétisé en 2015, permettant notamment d'articuler les gestes posés pour favoriser la conformité selon le degré de récurrence des contrevenants.

### Le partenariat avec le gouvernement

Le gouvernement du Québec a réitéré son soutien à la CCQ, en 2014, en lui accordant 4,2 M \$ dans le cadre du financement des projets *Équipe d'intervention* et *Équipe tactique*.

Cette contribution financière renforce encore davantage l'impact des actions de la CCQ. Elle lui permet non seulement d'apporter une expertise de pointe aux bureaux régionaux, lors d'interventions ou d'enquêtes comportant un degré de complexité intermédiaire, mais aussi de dédier des ressources additionnelles à la lutte contre l'évasion fiscale et aux enquêtes plus complexes.

Les ressources de l'Équipe tactique, notamment, approfondissent les investigations afin de détecter les stratagèmes sous-jacents : factures de complaisance, blanchiment d'argent, sous-traitance à outrance, faillites répétitives, etc.

Il en résulte également une couverture plus importante des chantiers et des employeurs non conformes. Et, du coup, une réduction des heures non déclarées.

### La force d'intervention

La CCQ occupe une place importante dans la lutte contre le travail au noir. C'est pourquoi elle est dotée d'une structure spécifique d'intervention qui a su faire ses preuves au fil des ans. Cette structure est divisée en trois axes étroitement liés.

## 1. La gestion de l'information

La gestion de l'information est un pilier important à l'évaluation des risques de non-conformité et la détermination des gestes à poser pour des interventions efficaces et percutantes. Pour ce faire, elle est dotée d'une équipe complète d'intervention chargée d'effectuer des inspections sur le terrain ainsi que des vérifications aux livres comptables des employeurs de l'industrie.

Afin de soutenir et d'orienter le travail des inspecteurs de chantier et des techniciens à la vérification des livres, des ressources voient à identifier et à évaluer les chantiers et contrats de construction présentant un risque de non-conformité à la loi et à la réglementation. Cette équipe a permis de recenser et de documenter 20 649 chantiers et 61 985 contrats de construction en 2014.

## 2. Les inspections de chantier

Plus de 40 000 visites de chantier ont été menées en 2014 (un même chantier peut être visité à plusieurs reprises suivant l'évolution des travaux et des entrepreneurs qui y œuvrent). Ces visites ont permis la détection de 10 531 infractions pénales. Dans 5 % des cas, des situations d'heures non déclarées ont aussi été détectées.

Soulignons que le niveau de conformité en chantier s'est amélioré en 2014. Ainsi, pour 1 000 employeurs rencontrés, on dénombre moins de 100 infractions pour non-détention de certificat de compétence, comparative-ment à 119 en 2013 (-18 %).

Du côté des travailleurs, on compte 43 infractions pour 1 000 salariés vus en chantier, soit un repli favorable de 15 % par rapport à l'année précédente.

## 3. La vérification des livres comptables des employeurs

La vérification des livres permet de déterminer si des heures travaillées sur des chantiers de construction n'ont pas été rapportées à la CCQ. Les techniciens affectés à cette tâche travaillent en étroite collaboration avec les inspecteurs de chantier, de façon à bien couvrir l'ensemble des activités des employeurs fautifs.

En 2014, 1 773 vérifications ont été réalisées. Elles ont permis de récupérer 1,1 M d'heures travaillées et de réclamer 22,6 M \$ en salaires impayés, différence entre les salaires réels et déclarés, cotisations aux avantages sociaux et de retraite, congés payés, cotisations patronales et syndicales, prélèvement de la CCQ (1,5 % des salaires réclamés) et pénalités applicables.

La majeure partie de ces montants est versée aux travailleurs et dans les fonds administrés par la CCQ (rentes, assurances et fonds en fidéicommiss).

Dans le cadre des vérifications aux livres, d'importants d'efforts ont été déployés pour renforcer l'impact des interventions et faire preuve de moins de prévisibilité. Ainsi, le nombre des visites imprévisibles chez l'employeur et la demande de registres ont décliné.

La CCQ a également mis l'accent sur la détection de stratagèmes tels la facturation de complaisance et les numéros de taxes absents ou erronés.

L'ensemble des activités d'inspection et de vérification a permis de recommander 20 069 poursuites pénales au Directeur des poursuites criminelles et pénales, soit 65 % de plus qu'en 2013. Une refonte du processus de traitement des dossiers pénaux a été réalisée en cours d'année afin, notamment, de diminuer le délai entre le constat d'une infraction et l'envoi du dossier au ministère de la Justice et ainsi optimiser son efficacité.

## INFRACTIONS DÉTECTÉES LORS DES INSPECTIONS DE CHANTIER

	2014	2013	2012	2011	2010
<b>Type d'infraction</b>					
Non-détention de certificat de compétence	4 286	5 824	8 139	7 033	8 632
Travail dans un autre métier	924	1 315	1 319	1 127	1 302
Non-enregistrement à la CCQ	1 193	1 473	1 892	1 721	1 891
Non-détention d'une licence de la RBQ	897	953	1 107	1 158	1 355
Non-respect des ratios apprenti-compagnon	1 633	2 065	1 830	1 675	1 613
Non-déclaration d'embauche	720	736	na	na	na
Refus ou entrave	177	129	186	191	187
Travailleurs interdits	384	288	223	243	279
Travaux non permis durant un congé annuel obligatoire	51	55	65	82	133
Non-respect d'une ordonnance de suspension des travaux	0	1	6	16	10
Autres infractions	266	176	184	163	129
<b>Total</b>	<b>10 531</b>	<b>13 015</b>	<b>14 951</b>	<b>13 409</b>	<b>15 531</b>

## Les activités liées aux opérations tactiques

Les activités liées aux opérations tactiques de la CCQ lui permettent d'élargir son champ d'intervention traditionnel (heures non déclarées et non-détention de certificats de compétence et de licences) à la lutte contre l'évasion fiscale. On parle notamment des cas de travail au noir caractérisé, facture de complaisance, blanchiment d'argent et infiltration de réseaux illicites dans certains secteurs de l'industrie. Les opérations tactiques permettent aussi à la CCQ

de contribuer à la lutte contre la corruption dans la construction. L'objectif des équipes dédiées aux opérations tactiques est de colliger l'information et d'assurer la prise en charge des chantiers et des entreprises les plus délinquantes afin de favoriser un changement de comportement des contrevenants à long terme.

En 2014, la priorisation améliorée des dossiers a permis un traitement plus efficace. En effet, malgré une diminution du nombre d'enquêtes, les résultats s'améliorent.

Par exemple, on note une importante augmentation des montants perçus, ce qui illustre les effets positifs de la meilleure priorisation. Il en va de même avec la hausse du nombre de chantiers différents qui ont été visités.

Soulignons également qu'en 2014, 215 dossiers ont été transférés à des organismes d'enquêtes fiscales, policières, de lutte à la corruption, favorisant l'intégrité dans l'octroi des contrats publics.

## VÉRIFICATIONS DES LIVRES COMPTABLES DES EMPLOYEURS (OPÉRATIONS TACTIQUES)

	2014	2013
Nombre d'enquêtes	103	118
Nombre d'heures réclamées	145 552	143 474
Montants réclamés	3,17 M \$	3,78 M \$
Montants perçus	1,97 M \$	0,78 M \$

## VISITES DE CHANTIERS (OPÉRATIONS TACTIQUES)

	2014	2013
Nombre	510	597
Nombre de chantiers différents visités	180	142
% de visites avec infraction ou vérification 1-12-13-14*	12,4 %	9,7 %

\* Ces codes correspondent aux infractions ou aux vérifications suivantes : non détenteur du certificat de compétence compagnon, apprenti ou occupation (1), employeur ou entrepreneur non enregistré à la Régie du bâtiment du Québec (12), suivi proactif recommandé (13), poursuite de la vérification aux livres (14).

### **Collaboration avec les autres organismes d'enquête**

La CCQ participe activement aux initiatives d'ACCES construction, un groupe de travail qui réunit différents organismes et ministères concernés par la lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction, afin de favoriser la concertation des efforts et d'augmenter la portée de leurs actions dans leur champ d'action respectif. La CCQ assure la coordination des visites de chantier multiorganismes. En 2014, elle a participé à 466 visites conjointes (visites impliquant deux organismes ou plus).

Ces visites permettent notamment d'assurer la visibilité du groupe, d'exercer un impact dissuasif, de sensibiliser les intervenants rencontrés et d'exercer les mesures de contrôle propres à chacun des organismes.

### **Unité autonome de vérification de la CCQ à l'UPAC**

L'unité autonome de vérification de la CCQ à l'UPAC, dans le cadre de la mission générale de lutte à la corruption et collusion dans le secteur public, s'est vue confier trois mandats distincts. Le premier consiste à effectuer des vérifications auprès d'entrepreneurs ayant des liens contractuels avec des donneurs d'ouvrages publics afin d'assurer le respect des lois et règlements ainsi qu'une saine concurrence. Le second, en lien avec la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, amène la CCQ à contribuer aux vérifications effectuées dans le cadre du processus d'attribution des autorisations à contracter avec l'État délivré par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Enfin, le dernier, entraîne la contribution de la CCQ aux efforts de coordination du renseignement dans le cadre du mandat de l'UPAC.



# LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION, LA DISCRIMINATION, LES AUTRES INFRACTIONS ET DEMANDES D'INTERVENTION

## Traitement de l'information et des enquêtes dénonçant certaines infractions à la Loi R-20

### Projet Cohésion

À la suite du dépôt du projet de loi 33 en octobre 2011, l'industrie a été secouée par une série d'événements de protestations. Dans ce contexte, 389 plaintes ont été acheminées à la CCQ pour des perturbations sur les chantiers et 273 poursuites pénales ont été recommandées auprès du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). De ce nombre, 82 dossiers se sont conclus par la culpabilité des accusés en 2014. Des amendes variant de 7 000 \$ à 8 000 \$ sont prévues dans le cas des contrevenants exerçant des fonctions syndicales. Plusieurs procès sont à venir d'ici la fin de 2015 puisque 73 dossiers sont toujours en attente de procès.

### Projet Respect

Une vigie a été assurée par la CCQ lors des perturbations survenues sur la Côte-Nord, en 2014, afin d'échanger et de coordonner l'information sur de possibles arrêts de travail et autres gestes en contravention à la Loi R-20. Une coordination a aussi été assurée par l'Unité des enquêtes spéciales de la CCQ (UES) auprès d'Hydro-Québec et de la Sûreté du Québec. Douze dossiers d'enquête ont été créés et huit recommandations de poursuites pénales ont été formulées dans la foulée de ce projet. La combinaison de toutes ces stratégies a permis d'obtenir de meilleurs résultats opérationnels, tant en matière de prévention que de répression, et ont permis de noter des changements de comportement.

### Projet Évolution

Plusieurs événements liés au non-respect du Carnet référence construction ont été signalés à la CCQ, en 2014, par des employeurs craignant des problèmes sur les chantiers et ne voulant pas faire de

déclaration ou témoigner contre les syndicats fautifs. La CCQ a donc effectué plusieurs visites de chantier à travers la province pour rencontrer des compagnies œuvrant dans le domaine de l'électricité. Cette démarche visait à faire de la prévention, à assurer une présence sur le territoire, à offrir le soutien requis aux entreprises, à déceler les cas d'imposition de main-d'œuvre et de référence illégale ainsi qu'à s'assurer du respect du processus d'élection des délégués de chantier. Au terme du projet, trois poursuites pénales pour l'article 119.0.1 (avoir référé de la main-d'œuvre ou offert ou fourni un service de référence de main-d'œuvre autrement que par le Service de référence de main-d'œuvre) ont été recommandées.

### Projet Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF)

En 2014, la CCQ a colligé les informations et documenté les problématiques que subissent des femmes dans l'industrie en vue d'intégrer ces informations dans sa base de données. Ce travail permet de préparer les interventions nécessaires pour assainir le climat de travail afin de favoriser le maintien en emploi des travailleuses.

### Fraude

La CCQ assume le traitement de plusieurs dossiers de fraude, de falsification ou d'usage de faux. Ces actions illégales portent essentiellement sur des lettres d'état de situation, des demandes d'admission aux examens pour l'obtention de certificats de compétence, l'usage de faux diplômes, des feuilles de temps ou des rapports mensuels faux ou falsifiés. En 2014, 158 poursuites pénales ont été recommandées à cet effet.

### Perquisitions

Compte tenu des délicats enjeux légaux, de l'expertise particulière requise, et dans le but de maintenir la cohérence des rôles et responsabilités lors des interventions,

la CCQ a confié la responsabilité des perquisitions à son Unité des enquêtes spéciales. En 2014, cette unité a effectué 11 perquisitions reliées, notamment, à divers dossiers de fraude (rapports mensuels, feuilles de temps, lettre d'état de situation).

### Recommandation de poursuites pénales

En 2014, 199 poursuites pénales ont été recommandées au DPCP (voir tableau page 66), dont les premières accusations formulées en vertu de l'article 107.1 sur la référence de main-d'œuvre sans permis. De plus, 119 plaidoyers de culpabilité ont été enregistrés pour des dossiers ouverts dans les années antérieures.

### Utilisation des pouvoirs d'un commissaire en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête

Différentes techniques d'enquête sont dorénavant employées, soit l'utilisation des pouvoirs et immunités de commissaire. Soutenue par l'équipe des services juridiques, l'UES assume l'exercice de ces pouvoirs et ce sont les enquêteurs de la CCQ qui émettent les assignations, puis dirigent les entrevues. En 2014, 26 assignations à comparaître ont été signifiées. Des rencontres ont été effectuées avec différents locaux syndicaux, leurs représentants ou employés, ainsi que des employeurs, pour comprendre leurs comportement et activités en lien avec la référence de la main-d'œuvre et l'utilisation du Carnet référence construction.

### Enquêtes relatives à la sécurité des employés de la CCQ et coordination policière

En collaboration avec les ressources humaines et la vice-présidence concernée, l'équipe des enquêtes spéciales amorce une enquête lorsque survient un incident violent dans l'exercice des fonctions d'un employé de la CCQ. L'enquête peut se conclure par une recommandation de poursuite criminelle par un corps policier ou une recommandation de poursuite pénale en vertu de l'article 84 de la Loi R-20. En 2014, 28 dossiers de cas d'incidents violents à l'endroit d'employés de la CCQ ont été ouverts.

### Renseignement

La CCQ a mis en place une base de données informatique (logiciel i2) dans le but de compiler efficacement tous les renseignements reliés aux enquêtes. En 2014, une réflexion a aussi été amorcée afin d'y intégrer les informations et les besoins de renseignements de toutes les activités de vérification dans l'objectif d'assurer une coordination entre les dossiers d'enquête et de vérification.

## RECOMMANDATIONS DE POURSUITES PÉNALES AU DPCP

Infraction visée (Loi R-20)	Nombre de dossiers		
	2014	2013	2012
<b>Articles</b>			
101 : A intimidé une personne ou exercé à son égard des mesures discriminatoires, des représailles ou toute menace ou contrainte ayant pour but ou pour effet de porter atteinte à sa liberté syndicale	1		2
107.1 : A fourni un service de référence de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction sans être titulaire d'un permis délivré par le Bureau des permis de service de référence de main-d'œuvre	2		
113.1 : Menaces ou intimidations – entraver ou arrêter des activités sur un chantier	16	4	2
113.2 : A imposé à un employeur l'embauche de salariés déterminés ou d'un nombre déterminé de salariés		1	2
115.1 : Fausse déclaration à l'effet de ne pas contrevenir à l'article 26 (qui rend inhabile à exercer des fonctions dans une association reconnues à la Loi R-20)	2	2	2
115.1 : Fausse déclaration, remise d'avis d'élection – délégué de chantier			2
115.2 : A obtenu d'un employeur un prêt, une récompense, un avantage ou un bénéfice de quelque nature que ce soit			2
118 : A tenté de commettre une infraction ou aidé ou incité quelqu'un à commettre ou tenté de commettre une telle infraction	1	2	
119.0.1 : A offert, référé ou fourni de la main-d'œuvre autrement que par le Service de référence de main-d'œuvre	4	1	
119.0.1(1) : A référé de la main-d'œuvre ou a offert ou fourni un service de référence de main-d'œuvre autrement que par l'intermédiaire de sa participation au Service de référence de main-d'œuvre	2		
119.0.1(2) : A référé de la main-d'œuvre ou a offert ou fourni un service de référence de main-d'œuvre autrement que par l'intermédiaire de sa participation au Service de référence de main-d'œuvre	3		

119.1 (10) : A fait une fausse déclaration, falsifié un document ou fait usage d'un document falsifié pour l'obtention d'un certificat de compétence	2	4	8
119.1(3) : En tant qu'employeur, a utilisé les services du salarié ou l'a affecté à des travaux de construction sans que ce dernier soit titulaire du certificat de compétence requis et délivré par la CCQ, ou sans bénéficier d'une exemption		1	
119.10 : En vue d'influencer le vote d'un salarié, a obtenu son vote ou son choix d'association ou l'a incité à s'abstenir de voter ou de faire son choix en lui promettant ou en lui accordant quelque don, prêt, charge, emploi ou autre avantage			1
122.4 : A détruit, altéré ou falsifié un registre, une liste de paye, le système d'enregistrement ou un document	24	38	24
123.1 : Employeur ne peut faire accomplir par un apprenti et un apprenti ne peut accomplir d'autres tâches que celles du métier pour lequel il a été admis à l'apprentissage	2		
26 et 117 : Toute personne reconnue coupable au Canada ne peut occuper une fonction de délégué de chantier			3
31 : Publicité ou sollicitation interdite			2
57 et 113 : Arrêt ou ralentissement de travail et lock-out illégaux	4		1
82 règlement 11 art. 11 : En tant qu'employeur, n'a pas transmis à la CCQ un rapport mensuel dûment complété	130	39	
83.1 : Étant un employeur, a refusé ou négligé de fournir à la CCQ ou à une autre personne autorisée par celle-ci, les renseignements jugés nécessaires, tel que prévu à l'article 81(f)	2		
84 : A molesté, incommodé ou injurié un membre ou un employé de la CCQ	3	2	11
86 de C.30 : Défaut de transmettre un rapport de référence à la CCQ			4
86 et 115.1 : Fausse déclaration, remise d'avis d'élection – délégué de chantier peine de l'art. 86			1
86 et 120 : Élection non conforme – délégué de chantier			1
99 : Une association de salariés ne doit tenir aucune réunion de ses membres au lieu du travail sans le consentement de l'employeur	1		2
<b>Total</b>	<b>199</b>	<b>94</b>	<b>70</b>

## PLAINTES ÉCRITES REÇUES ET AUTRES ENQUÊTES RÉALISÉES PAR L'UNITÉ DES ENQUÊTES SPÉCIALES

Catégories des dossiers traités par l'Unité des enquêtes spéciales	Nombre de dossiers	
	2014	2013
Assistance à un service de police	1	
Assistance aux bureaux régionaux de la CCQ	3	1
Fraude (diplôme ou admission à l'examen)	7	7
Fraude (lettre d'état de situation)	10	11
Fraude (rapport mensuel ou feuilles de temps)	7	1
Fraude (autres)	15	8
Signalement lié au Bureau des permis		1
Signalement lié au Carnet référence construction	50	57
Intimidation en lien avec la gestion de la main-d'œuvre	1	
Enquête en lien avec un certificat de compétence	2	2
Signalement lié aux négociations des conventions collectives 2013	1	52
Cas d'inhabilité (représentant syndical)		1
Cas d'inhabilité (délégué de chantier)	5	9
Intervention liée à l'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction	3	
Enquête liée à des projets spéciaux (voir texte p. 66)	2	1
Entrave et menace au travail des employés de la CCQ	29	7
Tentative de corruption d'un employé de la CCQ	2	2
Enquête interne	31	26
Enquête générale	23	32
Demande d'intervention hors enquête	45	31
<b>Total</b>	<b>237</b>	<b>249</b>

Note : L'Unité des enquêtes spéciales reçoit aussi un grand nombre de signalements provenant du Service à la clientèle, du site Web ou par boîte vocale. Ces signalements peuvent aussi bien toucher des plaintes de salaire, des plaintes de chantier, des cas d'arrêt de travail ou de discrimination. Les enquêteurs traitent ces informations dans le cadre de leur travail courant.

## CARNET RÉFÉRENCE CONSTRUCTION

Le nouveau Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction, appelé Carnet référence construction, est en ligne depuis le 9 septembre 2013. L'année 2014 est donc la première année complète d'opération.

Le Carnet fonctionne sans interruption, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24; on y constate de forts volumes d'utilisation. En 2014, 43 titulaires de permis de référence délivrés par le ministère du Travail, toutes des associations syndicales, ont utilisé la plateforme Web pour référer leurs membres à des employeurs qui en avaient fait la demande. Les cinq associations syndicales inscrites dans la Loi R-20 et la grande majorité de leurs locaux disposent de permis de référence.

Ainsi, en 2014, près de 25 000 déclarations de besoin de main-d'œuvre ont été enregistrées au Carnet pour l'embauche visée de quelque 54 000 salariés. La CCQ et les titulaires de permis ont répondu à ces demandes en transmettant approximativement 620 000 candidatures, ce qui a permis l'embauche de plus de 13 000 personnes (24 % du nombre de salariés recherchés). Notons que les taux d'embauche des femmes sont similaires à ceux des hommes.

La CCQ gère le fonctionnement de la plateforme Web et assure une vigie constante de la bonne utilisation du Carnet par les membres de l'industrie. Les premières accusations pour référence illégale ont d'ailleurs été déposées en 2014.

La nouvelle réglementation concernant la référence de main-d'œuvre représente un changement de culture pour l'industrie de la construction, changement qui s'inscrit dans le long terme.

Les activités du Carnet référence construction font l'objet d'un rapport distinct déposé au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

## PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (PAEF) 2015-2024

### AGIR POUR UNE MIXITÉ EN CHANTIER : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

En 2014, la CCQ a adopté le nouveau PAEF 2015-2024, marquant un virage important par rapport au premier programme, lancé en 1997. La CCQ a mobilisé les parties prenantes de l'industrie de la construction afin de proposer une série de mesures concrètes et rigoureuses.

L'objectif : accroître le nombre et la proportion de travailleuses actives sur les chantiers assujettis à la Loi R-20. La cible d'ici 2018 : atteindre au moins 3 % de travailleuses sur les chantiers.

En 2014, la CCQ a réalisé une analyse rigoureuse de la situation actuelle et a favorisé une vaste concertation des acteurs concernés. En plus de la CCQ

et des associations patronales et syndicales, ce sont plus d'une dizaine de ministères et organismes publics, des centres de formation professionnelle et une association paritaire en santé et sécurité qui se sont engagés à la mise en œuvre du PAEF. Les actions s'articulent autour de trois orientations :

1. Soutenir le parcours de femmes
2. Créer un milieu favorable, inclusif et respectueux
3. Assurer une responsabilité partagée

Ces grandes orientations se déclinent en 11 objectifs spécifiques qui, eux, se traduisent en 40 mesures concrètes, dont 22 mesures sont sous la gouverne de la CCQ.

Le PAEF se conforme aux paramètres des programmes d'accès à l'égalité (PAE) en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne et, selon ces paramètres, comprend 13 mesures de redressement, 19 mesures d'égalité des chances et 8 mesures de soutien.

Compte tenu de l'encadrement particulier de l'industrie de la construction au Québec, le PAEF 2015-2024 est conçu en fonction d'une industrie entière et non d'un seul employeur. Il se déploie comme un PAE en formation et un PAE en emploi, ce qui interpelle une multitude d'acteurs différents.

## SITUATION DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION EN 2014

### Entrée de main-d'œuvre 1997-2014

Années	Femmes	Total	Part des femmes
1997	46	4 217	1,1 %
1998	102	5 895	1,7 %
1999	161	8 355	1,9 %
2000	180	8 972	2,0 %
2001	193	8 595	2,2 %
2002	287	12 064	2,4 %
2003	402	14 446	2,8 %
2004	434	15 731	2,8 %
2005	413	14 081	2,9 %
2006	382	12 172	3,1 %
2007	377	13 914	2,7 %
2008	384	15 805	2,4 %
2009	298	11 808	2,5 %
2010	378	14 441	2,6 %
2011	395	14 797	2,7 %
2012	422	13 697	3,1 %
2013*	370	10 337	3,6 %
2014	368	9 103	4,0 %
<b>Total</b>	<b>5 592</b>	<b>208 430</b>	<b>2,7 %</b>

\* Données révisées.

### Main-d'œuvre active dans la construction selon le sexe 1997-2014

Années	Femmes	Total	Part des femmes
1997	243	85 189	0,29 %
1998	302	87 999	0,34 %
1999	412	94 113	0,44 %
2000	515	98 109	0,52 %
2001	627	99 981	0,63 %
2002	770	108 324	0,71 %
2003	1 031	118 727	0,87 %
2004	1 303	128 411	1,01 %
2005	1 481	133 395	1,11 %
2006	1 566	134 080	1,17 %
2007	1 664	138 132	1,20 %
2008	1 730	144 991	1,19 %
2009	1 735	145 857	1,19 %
2010	1 904	153 289	1,24 %
2011	2 077	159 607	1,30 %
2012	2 191	164 045	1,34 %
2013*	2 231	161 901	1,38 %
<b>2014</b>	<b>2 238</b>	<b>157 703</b>	<b>1,42 %</b>

\* Données révisées.

En 2014, 2 238 femmes étaient actives dans la construction sur une population totale de 157 703. La proportion de femmes, comparativement à la main-d'œuvre totale, demeure donc encore faible en 2014, soit 1,4 %.

Ainsi, bien que la part des femmes ait quintuplé dans l'industrie au cours des 18 dernières années, leur nombre n'a pas encore atteint une masse importante, car, en même temps, leur taux de départ de l'industrie demeure passablement élevé. En effet, 57 % des femmes entrées comme apprenties ou occupations ont quitté après cinq ans. Pour les hommes, c'est 35 % qui

sont partis. Il y a donc presque deux fois plus de femmes que d'hommes qui quittent l'industrie.

Le profil des femmes actives est notablement différent de celui des hommes : les femmes cumulent 6 années d'activité en moyenne, comparativement à 13 années pour les hommes. En ce qui concerne leur statut, elles sont apprenties dans une très large proportion, soit 55 %, comparativement à 29 % pour les hommes. Seulement 25 % des femmes détiennent le statut de compagnons, alors que la proportion de compagnons est de 55 % pour les hommes. Enfin,

le statut d'occupation est détenu par 20 % des femmes, comparativement à 16 % pour les hommes.

La présence des femmes est proportionnellement plus élevée dans les métiers de peintre, calorifugeur, plâtrier et carreleur alors que les occupations de magasinier/commis, préposé à l'arpentage et scaphandrier comptent une proportion relativement élevée de femmes.

Seulement 8 % des employeurs ont à leur emploi au moins une femme et ce sont le plus souvent des entreprises de grande taille.



**AUTRES  
RESPONSABILITÉS  
DE LA CCQ**

# AUTRES RESPONSABILITÉS DE LA CCQ

Allègement administratif et réglementaire	73
Application de la politique linguistique	73
Application des ententes intergouvernementales sur la mobilité de la main-d'œuvre	74
Certification des boutefeux	75
Éthique et déontologie	75
Intégration des personnes handicapées	76
Plan d'action de développement durable	77
Programme d'accès à l'égalité de la CCQ	85
Protection des renseignements personnels	86



## ALLÈGEMENT ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Chaque année, la CCQ met en œuvre des initiatives pour réduire les formalités administratives imposées aux entreprises de l'industrie de la construction. En 2005, le gouvernement du Québec avait exigé des ministères et organismes un effort de réduction de 20 % sur cinq ans des coûts administratifs affectant les employeurs, défi que la CCQ a su relever.

En effet, au 31 décembre 2014, la réduction des coûts administratifs des cinq formalités retenues – le rapport mensuel, la lettre d'état de situation, les avis d'embauche et de fin d'emploi, l'enregistrement d'employeurs et la demande d'exemption de détenir un certificat de compétence – était de 46 %.

D'autre part, la CCQ investit des efforts considérables dans l'évaluation des contraintes administratives autres que celles découlant d'une loi, règlement ou directive et visant l'ensemble de ses clientèles, mais également dans l'amélioration des processus d'affaires exigeant des formalités administratives. Comme 83 % de la clientèle « employeur » de la CCQ compte cinq employés ou moins, toutes les mesures pour réduire au minimum le fardeau administratif et réglementaire avantagent ces PME.

La CCQ poursuit l'amélioration de ses services électroniques et l'autonomie des clients employeurs et travailleurs dans leurs propres dossiers.

Par exemple, dans les prochaines années, la CCQ déploiera de nouveaux services électroniques, comme la poursuite des améliorations au Carnet référence construction, le dépôt direct pour les paiements aux travailleurs et la transmission électronique des soins de santé.

Finalement, en témoignage de sa volonté ferme d'améliorer les services à ses clientèles, la CCQ restera à l'affût des nouvelles tendances en matière d'allègements administratifs et réglementaires.

## APPLICATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

La CCQ a adopté sa première politique linguistique en 1999 et l'a révisée en 2004. Celle-ci vise à encadrer les communications écrites et orales de l'organisation de façon à privilégier l'utilisation d'une langue française simple et correcte.

La politique linguistique de la CCQ est présentée dans le Guide d'accueil du nouvel employé remis lors des séances d'accueil. Chaque nouvel employé est aussi invité à la lire dans l'intranet. Par ailleurs, des avis peuvent être donnés au personnel concernant son interprétation et la pertinence d'utiliser une autre langue que le français dans des communications verbales et écrites.

En 2013, conformément à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, la CCQ a entériné la composition de son Comité linguistique permanent. Des séances de travail ont eu lieu en 2014 dans le but de mettre à jour la politique linguistique actuelle dans le respect des obligations gouvernementales. Le Comité permanent verra à la fois à la révision de la politique et à sa mise en œuvre.

# APPLICATION DES ENTENTES INTERGOUVERNEMENTALES SUR LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans l'exercice de ses fonctions, la CCQ doit collaborer à la réalisation des engagements du gouvernement du Québec dans le cadre d'ententes intergouvernementales en matière de mobilité de la main-d'œuvre ou de reconnaissance mutuelle des qualifications, des compétences et des expériences de travail dans des métiers et des occupations de l'industrie de la construction.

## Entente avec la France

Dans le cadre d'arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM) avec la France, la CCQ a accepté sept dossiers en 2014.

## Entente avec l'Ontario

En 2014, 547 documents ont été délivrés à des Ontariens désirant travailler sur les chantiers du Québec. Pour les métiers appariés, ceux qui détenaient une carte d'apprenti ou un certificat de qualification délivrés par le gouvernement ontarien ont reçu des certificats d'enregistrement. Pour ceux qui souhaitaient exercer un titre occupationnel, la CCQ a délivré des exemptions de détenir un certificat de compétence.

### Délivrance de documents à la main-d'œuvre ontarienne pour exercer au Québec – 2014

Certificats de compétence délivrés ou renouvelés	43
Exemptions de détenir un certificat de compétence délivrées ou renouvelées	385
Certificats d'enregistrement de l'Ontario	119
<b>Total</b>	<b>547</b>

## Ententes avec Terre-Neuve, le Labrador et le Nouveau-Brunswick

Une entente existe entre le Québec, Terre-Neuve et le Labrador depuis 1998, et une autre entre le Québec et le Nouveau-Brunswick depuis 2009. Ces ententes visent à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle, des compétences et des expériences de travail pour certains métiers de l'industrie de la construction.

En 2014, trois documents<sup>1</sup> ont été délivrés à des travailleurs du Nouveau-Brunswick (comparativement à 25 en 2013) et un document<sup>1</sup> à des travailleurs de Terre-Neuve (comparativement à six en 2013) afin qu'ils puissent travailler sur des chantiers du Québec.

1. Cette diminution est principalement due à la baisse de l'activité au Québec en 2014.

## Programme interprovincial Sceau rouge

En 2014, la CCQ a participé à six conférences téléphoniques et à deux rencontres du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA). La rencontre printanière du CCDA s'est tenue à Ottawa, alors que celle de l'automne a eu lieu à Halifax. Chacune de ces rencontres a été d'une durée de deux jours.

La CCQ siège sur trois comités relevant du CCDA dont les travaux sont en lien avec les activités de la CCQ en matière d'apprentissage :

- Le Comité de relations avec des intervenants a pour objectif de déterminer la stratégie et d'approuver les outils de communication servant à informer et à consulter les différents partenaires du CCDA à travers le pays.
- Le Comité de travail sur la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger a pour objectif de créer un processus efficace pour l'évaluation des qualifications des travailleurs formés à l'étranger qui désirent travailler dans les métiers spécialisés au Canada. Ce processus pourra ensuite être appliqué dans chacune des provinces et territoire.
- Le Comité de travail sur l'optimisation de l'examen du Sceau rouge a pour objectif d'étudier les forces et les faiblesses des examens utilisés dans le cadre de la qualification Sceau rouge et de proposer des mesures pour optimiser leur efficacité.

## CERTIFICATION DES BOUTEFEUX

À la suite d'une entente avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), la CCQ gère depuis 1994 le processus de certification des boutefeux. Ces professionnels de l'utilisation des explosifs, qu'ils interviennent sur les chantiers de construction, dans l'industrie du cinéma ou ailleurs, doivent, pour exercer leur métier, détenir un certificat de boutefeu, qu'ils peuvent obtenir après avoir réussi un examen écrit de la CCQ.

La nature même des produits utilisés par les boutefeux exige un processus rigoureux de suivi de la délivrance des certificats. Une entente avec la Sûreté du Québec permet à la CCQ de révoquer, au besoin, le certificat d'une personne qui ne satisfait plus aux exigences d'obtention et de renouvellement.

Au 31 décembre 2014, 807 personnes détenaient un certificat de boutefeu, comparativement à 782 personnes en 2013.

## ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

### Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Le code d'éthique des administrateurs de la CCQ, conforme à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, est présenté en annexe II.

En matière d'éthique et de déontologie, les fonctions de la CCQ sont par ailleurs encadrées par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

### Code d'éthique destiné au personnel de la CCQ

Le code d'éthique destiné au personnel de la CCQ s'appuie principalement sur trois objectifs :

1. Être un outil de travail simple et efficace permettant l'application et l'interprétation des meilleures pratiques en matière d'éthique, de professionnalisme et d'intégrité, de façon uniforme et cohérente.
2. Aider à déterminer l'attitude qu'il convient d'adopter dans l'exercice de ses fonctions.
3. Regrouper les meilleures pratiques liées au comportement éthique privilégié par la CCQ.

Depuis l'adoption de son code d'éthique, la CCQ s'assure que ses employés reçoivent une formation sur le contenu et l'application de ce code.

En 2014, 94 % des employés avaient reçu une telle formation. Dorénavant, le code d'éthique fait partie intégrante des séances d'accueil des nouveaux employés. De plus, tous les employés doivent déclarer les liens familiaux à la CCQ et les liens externes dans l'industrie de la construction afin d'éviter les conflits d'intérêts.

# INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES – BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2014

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la CCQ est établi conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Voici un résumé des principales actions réalisées par la CCQ en 2014 dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action :

## Au regard de son personnel

- Une formation portant sur l'accueil des personnes handicapées et les moyens pour faciliter la communication a été dispensée à 6 employés provenant de différentes directions;
- 42 employés ont été sensibilisés aux questions d'accessibilité des personnes handicapées dans le cadre des journées d'accueil destinées aux nouveaux employés;
- Deux communications spécifiques ont été diffusées dans l'intranet (diffusion du plan d'action à l'égard des personnes handicapées et rappel des services offerts aux personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées);
- La section intranet concernant la documentation disponible et les services offerts aux personnes handicapées a été mise à jour;
- Les mesures d'évacuation ont été mises à jour pour tenir compte des personnes ayant besoin d'assistance en cas d'urgence.

## Au regard de sa clientèle

- Un plan d'action sur trois ans découlant de l'évaluation d'accessibilité universelle au siège social et au bureau régional de Montréal a été déposé et mis en œuvre;
- Les services d'un interprète ont été offerts pour une personne ayant une limitation auditive lors de la passation d'un examen de qualification;
- Les services offerts aux personnes handicapées ont été promus dans la publication *L'Outil* et sur le site Web de la CCQ.

Soulignons que le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2015, qui comprend le bilan des mesures mises en œuvre en 2014, est disponible au [ccq.org](http://ccq.org).

# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La CCQ a élaboré un plan d'action de développement durable qui a été adopté par son Conseil d'administration en 2009. Ce plan s'arrime à la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, qui établit les objectifs et les résultats à atteindre en la matière pour l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux.

Le plan d'action s'inspire d'une démarche de développement durable que la CCQ a d'ores et déjà lancée, notamment du côté du perfectionnement de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction et de la gestion de son parc immobilier. Il tient compte de la démarche continue et progressive propre à la dynamique de concertation de la CCQ.

## La vision de la CCQ

La CCQ entend réduire significativement son impact sur l'environnement et jouer un rôle de premier plan dans la sensibilisation de l'industrie de la construction à la démarche gouvernementale et aux enjeux du développement durable.

Pour réaliser sa vision, la CCQ s'engage à poursuivre ses efforts de production et de consommation responsables. Elle encourage également les entreprises et les travailleurs de la construction à adopter des pratiques innovantes tenant compte des principes de protection de l'environnement, de respect de la capacité de support des écosystèmes ainsi que de production et de consommation responsable. Elle entend également continuer à développer une main-d'œuvre compétente et diversifiée à même de contribuer efficacement à accroître la compétitivité de l'industrie québécoise de la construction, et ce, tout en prévenant et en réduisant les inégalités sociales et économiques.

## Prolongation du plan d'action

Le gouvernement du Québec a autorisé le report de l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale jusqu'au 31 décembre 2014. Ainsi, la Stratégie gouvernementale actuellement mise en œuvre a été prolongée de même que les plans d'action des ministères et organismes qui y contribuent. La CCQ a saisi l'occasion pour proposer une révision à son plan d'action de développement durable.

Cette révision, adoptée en 2014, comporte une nouvelle action en lien avec l'*Agenda 21 de la culture du Québec*, qui devient le cadre de référence pour intégrer la culture comme une composante transversale majeure faisant partie des trois autres dimensions du développement durable, soit les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Un nouveau plan d'action de développement durable verra le jour en 2015, lors du lancement de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*.

## 1<sup>er</sup> objectif gouvernemental

Mieux faire connaître le concept et les principes du développement durable, favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

## Objectif organisationnel

Informar les décideurs patronaux et syndicaux, de même que la clientèle de la CCQ, des enjeux et des principes de développement durable reliés à la Stratégie gouvernementale et au secteur de la construction.

## Action 1

### Élaborer et réaliser un plan d'information et de sensibilisation lié à la démarche gouvernementale et aux enjeux du développement durable dans le secteur de la construction.

Indicateur	Cible	Résultats de l'année
État de réalisation du plan d'information et de sensibilisation lié à la démarche	Mise en œuvre du plan d'information et de sensibilisation jusqu'à la fin du plan d'action <sup>1</sup>	<p>Au cours de la dernière année, le site <a href="http://fiersetcompetents.com">fiersetcompetents.com</a> et la page Facebook du Perfectionnement – Industrie de la construction ont diffusé quatre capsules d'information sur des activités de perfectionnement ayant un lien avec le développement durable.</p> <p>Une présentation des enjeux du développement durable et des activités de perfectionnement liées au développement durable a été faite auprès des agents de promotion de la formation dans l'industrie de la construction.</p> <p>La CCQ a également continué de faire connaître les enjeux du développement durable dans le secteur de la construction, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en participant aux travaux d'un comité de travail visant à promouvoir les technologies de l'information au service de l'industrie;</li> <li>• en commanditant une table ronde sur le <i>Building Information Modeling</i> (Activité BIM);</li> <li>• en participant aux travaux de planification stratégique de la Coalition énergie et construction durable;</li> <li>• en publiant un article dans <i>Bâtir</i>;</li> <li>• en participant à la Commission interdépartementale pour le développement durable;</li> <li>• en maintenant son association avec le portail du bâtiment durable «Voir Vert».</li> </ul>

1. L'indicateur et la cible initiale ayant été complétés en 2011 (Indicateur : état d'élaboration du plan d'information et de sensibilisation lié à la démarche), la CCQ continue à mettre en œuvre son plan d'information afin d'informer l'industrie des enjeux du développement durable.

## Objectif organisationnel

Informer le personnel de la CCQ des enjeux et des principes de développement durable reliés à la Stratégie gouvernementale.

## Action 2

### Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel.

Indicateur	Cible	Résultats de l'année
État de réalisation du plan d'information et de sensibilisation lié à la démarche	Mise en œuvre du plan d'information et de sensibilisation lié à la démarche gouvernementale jusqu'au 31 mars 2015 <sup>2</sup>	<p>Différentes activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel ont été mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• kiosque d'information sur les programmes de rabais OPUS (STP et AMT);</li> <li>• atelier d'ajustement et de diagnostic mécanique de vélos;</li> <li>• message intranet rappelant les réalisations du plan d'action de développement durable dans le cadre de la semaine canadienne de l'environnement;</li> <li>• diverses communications sur le site intranet de la CCQ portant sur le développement durable.</li> </ul> <p>La CCQ a également entamé le développement d'une activité de sensibilisation sur le développement durable à offrir à son personnel en 2015.</p>

2. L'indicateur et la cible initiale ayant été complétés en 2011 (Indicateur : état d'élaboration du plan d'information et de sensibilisation lié à la démarche), la CCQ continue à mettre en œuvre son plan d'information. L'atteinte des cibles gouvernementales (80 % du personnel ayant une connaissance sommaire des enjeux du développement durable et 50 % du personnel ciblé ayant suivi une formation à propos de la démarche gouvernementale et des 16 principes de la Loi) est prévue lors de la prolongation du plan d'action 2013-2015 de la CCQ.

### 3<sup>e</sup> objectif gouvernemental

Soutenir la recherche, les nouvelles pratiques et la technologie contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

### Objectif organisationnel

Améliorer l'offre d'activités de perfectionnement et de recyclage de la main-d'œuvre de la construction en matière de développement durable et de préservation du patrimoine bâti du Québec.

## Action 3

**Tout en respectant le processus d'estimation des besoins en perfectionnement et en recyclage, la CCQ verra à mettre en place des activités touchant des pratiques reconnues et nécessaires à la construction de bâtiment qui satisfont aux critères du développement durable et à ceux de la conservation du patrimoine bâti.**

Indicateur	Cible	Résultats de l'année
Nombre d'activités de perfectionnement touchant des pratiques reconnues et nécessaires à la construction de bâtiments qui satisfont aux critères du développement durable et à ceux de la conservation du patrimoine bâti	L'ajout d'un minimum de deux activités par année (note : ce besoin de formation en activité de perfectionnement est estimé par les associations patronales et syndicales, ce qui limite le champ d'intervention de la CCQ)	<p>Le répertoire des activités de perfectionnement pour les travailleurs de l'industrie de la construction décrit certaines notions du développement durable. Les activités de perfectionnement qui développent des compétences en lien avec le développement durable sont identifiées par un logo particulier.</p> <p>La CCQ a maintenant une banque de 54 activités de formation professionnelle répondant à au moins un critère lié au développement durable.</p> <p>Une nouvelle activité de perfectionnement développant une compétence en lien avec le développement durable a été offerte par la CCQ. Cette formation s'adresse aux électriciens et elle a pour titre <i>Installation d'équipements d'énergie renouvelable de petite puissance</i>.</p> <p>La CCQ a développé deux nouvelles activités de perfectionnement qui, par leurs modalités d'organisation ou une formule pédagogique novatrice, réduisent la consommation d'énergie provenant de source fossile. La première de ces deux activités utilise la formation en ligne comme stratégie pédagogique. Elle est préalable à une formation pratique. Cette formation intitulée <i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice</i> s'adresse aux personnes œuvrant dans divers métiers et occupations. La réduction du déplacement requis des participants est une des conséquences directes de la mise en place de cette stratégie. La deuxième activité s'intitule <i>Opération d'une grue à tour</i> et s'adresse aux grutiers. Dans le cadre de cette activité, un simulateur de grue a été développé. Les participants apprennent sur ce simulateur ainsi que sur des grues réelles. Cette combinaison permet une réduction du temps d'utilisation des grues réelles et par conséquent une réduction de la consommation d'énergie de source fossile.</p>



## 6<sup>e</sup> objectif gouvernemental

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

## Objectif organisationnel

Mesurer et réduire l'impact environnemental des activités de la CCQ.

## Action 4

### Élaborer un cadre de gestion environnementale qui permettra à la CCQ d'évaluer l'empreinte écologique de ses pratiques.

Indicateurs	Cibles	Résultats de l'année
État de réalisation du cadre de gestion environnementale	Mise en œuvre du cadre de gestion environnementale <sup>3</sup>	La CCQ a poursuivi en 2014 la mise en œuvre des actions qui contribuent à la réalisation de son cadre de gestion environnementale et qui lui permettent de minimiser l'empreinte écologique de ses activités :
Nombre de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• un diagnostic du plan de transport durable a été effectué;</li> <li>• du papier recyclé a été utilisé dans plus de 80 % des contrats d'impression;</li> <li>• les abonnements sont offerts en format électronique plutôt qu'en format papier lorsque possible;</li> <li>• plus de 90 % du parc informatique répond aux critères du EPEAT (Electronic Product Environmental Assessment Tool).</li> </ul> <p>Par ailleurs, l'analyse des émissions des gaz à effet de serre (GES) épargnés par la CCQ grâce à l'implantation du programme de covoiturage a permis en 2014 de sauver plus de 247 tonnes métriques de GES. Ce programme a également permis à ses employés d'épargner presque plus d'un million de kilomètres<sup>4</sup> en déplacement automobile pendant l'année 2014.</p> <p>Enfin, le cadre et le plan de gestion environnementale seront entièrement renouvelés en 2015, afin de s'arrimer à la nouvelle <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020</i>.</p>

3. Les cibles ayant été atteintes en 2011 (1- avoir adopté un cadre de gestion environnementale d'ici la fin de 2011. 2- mettre en œuvre, d'ici la fin de 2011, trois activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale.), la CCQ précise dans ce rapport annuel les principaux résultats à l'égard de cette action ainsi que le degré d'atteinte des cibles fixées. La CCQ modifie également sa cible afin de continuer la mise en œuvre de cette action jusqu'à la fin du plan d'action de développement durable de la CCQ.

4. Plus de 1 015 000 kilomètres ont été précisément épargnés grâce au programme de covoiturage de la CCQ.

## Objectif organisationnel

Miser sur le pouvoir d'achat de la CCQ pour promouvoir les pratiques écoresponsables.

## Action 5

### Mettre en œuvre des pratiques et des activités qui satisfont aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

Indicateur	Cible	Résultats de l'année
Nombre de nouvelles pratiques d'acquisitions écoresponsables	Continuer l'adoption de nouvelles pratiques d'acquisition écoresponsables d'ici la fin du plan d'action de développement durable <sup>5</sup>	Aucune nouvelle pratique d'acquisition écoresponsable n'a été implantée en 2014.

5. La cible ayant été atteinte en 2010 (cible d'adopter trois pratiques d'acquisition écoresponsables pour la durée du Plan d'action de développement durable d'ici la fin de 2011), la CCQ précise dans ce rapport annuel les principaux résultats à l'égard de cette action ainsi que le degré d'atteinte des cibles fixées. La CCQ modifie également sa cible afin de continuer la mise en œuvre de cette action jusqu'à la fin du plan d'action de développement durable de la CCQ.

## 7<sup>e</sup> objectif gouvernemental

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

## Objectif organisationnel

Adapter les pratiques de gestion immobilière aux principes du développement durable.

## Action 6

### Gérer de façon durable le parc immobilier de la CCQ.

Indicateur	Cible	Résultats de l'année
Nombre de certifications environnementales obtenues d'ici la fin du plan d'action de développement durable	Obtenir deux certifications environnementales d'ici la fin du plan d'action de développement durable <sup>6</sup>	<p>La CCQ a obtenu pour son siège social le renouvellement de sa certification Mise en œuvre du programme Ici on recycle! reconnaissant les établissements qui ont mis en place des mesures 3RV, ainsi que des activités d'information et de sensibilisation.</p> <p>La CCQ a également obtenu une mention honorable du <i>Technology Awards Program</i> de la <i>American Society of Heating, Refrigerating, and Air-Conditioning Engineers (ASHREA)</i> pour la conception de son siège social.</p> <p>En 2014, la CCQ a revu à la hausse sa cible et espère obtenir la certification LEED Or pour son nouveau siège social. L'obtention de cette certification sera confirmée en 2015.</p>

6. La cible ayant été atteinte en 2011 (cible : obtenir deux certifications environnementales d'ici la fin de 2011), la CCQ précise dans ce rapport annuel les principaux résultats à l'égard de cette action ainsi que le degré d'atteinte des cibles fixées. La CCQ modifie également sa cible afin de continuer la mise en œuvre de cette action jusqu'à la fin du plan d'action de développement durable de la CCQ.

## Objectif organisationnel

Adapter les pratiques de gestion immobilière aux principes du développement durable.

### Action 7

#### Implanter un système de gestion des matières résiduelles (réduire, réutiliser, recycler et valoriser).

Indicateur	Cible	Résultats de l'année
État d'avancement de l'implantation de programme de gestion des matières résiduelles adopté dans le parc immobilier de la CCQ	Adopter le programme Visez Juste de Recyc-Québec au siège social et d'autres programmes municipaux de gestion des matières résiduelles pour les bureaux régionaux d'ici la fin du plan d'action de développement durable	<p>La CCQ participe au programme de gestion des matières résiduelles Visez Juste de Recyc-Québec. Ce programme permet de mettre en valeur les matières résiduelles pouvant être récupérées au gouvernement du Québec.</p> <p>Pour une troisième année consécutive, la CCQ a répondu aux obligations du Protocole de Montréal, qui vise à réduire et, à terme, à éliminer complètement les substances qui réduisent la couche d'ozone, en remplaçant les deux appareils de climatisation du bureau régional de Val-d'Or pour éliminer l'utilisation du gaz réfrigérant R-22.</p>

## 27<sup>e</sup> objectif gouvernemental

Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.

## Objectif organisationnel

Contribuer à développer et à rendre disponible une main-d'œuvre compétente et diversifiée pour construire le Québec d'aujourd'hui et de demain.

### Action 8

#### Poursuivre les activités de promotion des programmes de formation professionnelle des métiers de la construction et les adapter aux besoins du marché de l'emploi.

Indicateur	Cible	Résultats de l'année
Réalisation du programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction	Réaliser et faire adopter le programme d'accès en 2014 <sup>7</sup>	<p>En décembre 2014, la CCQ a adopté le nouveau Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF), qui s'échelonne sur la période 2015-2024. Le PAEF vise à ce que la part des femmes dans l'industrie de la construction atteigne 3 % dès 2018.</p> <p>La CCQ a lancé un nouveau programme pour la formation des femmes en entreprises, qui constitue une mesure-phare du PAEF. Ce programme vient soutenir les femmes nouvellement entrées dans l'industrie de la construction.</p> <p>La CCQ a également participé en 2014 à diverses foires de carrières visant les Autochtones, les minorités visibles, les immigrants, les jeunes et les femmes. Ces événements permettent de promouvoir les programmes de formation professionnelle menant au secteur de la construction.</p> <p>La CCQ a lancé une nouvelle édition de la brochure <i>Carrières construction</i>, qui fait notamment la promotion des programmes de formation professionnelle menant aux métiers et occupations de l'industrie de la construction.</p> <p>Enfin, la CCQ a été un commanditaire majeur des 13<sup>e</sup> Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique.</p>
Mise en œuvre des activités de promotion des programmes de formation professionnelle		

7. La CCQ modifie partiellement sa cible afin de continuer la mise en œuvre de cette action jusqu'à la fin du plan d'action de développement durable de la CCQ.

## 21<sup>e</sup> objectif gouvernemental

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

## Objectif organisationnel

Contribuer à la mise en valeur des métiers de l'industrie de la construction en démontrant leur apport pour la sauvegarde du patrimoine bâti au Québec.

## Action 9

### Démontrer la contribution de différents corps de métiers de l'industrie de la construction à la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti du Québec.<sup>7</sup>

Indicateur	Cible	Résultats de l'année
Mettre en œuvre le travail de trois différents corps de métiers de l'industrie de la construction d'ici la fin du plan d'action de développement durable	Organiser une exposition mettant en valeur le travail de trois corps de métiers.	Différentes stratégies ont été évaluées en 2014 afin de répondre à cette nouvelle cible. Une activité mettant en valeur la contribution des acteurs de l'industrie de la construction dans la sauvegarde du patrimoine bâti au Québec est prévue pour 2015.

8. Cette action a été ajoutée dans le cadre de la prolongation du Plan d'action de développement durable de la CCQ en 2014.

## PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ DE LA CCQ

La *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne* a été adoptée par l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> décembre 2000 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2001. Elle oblige les organismes publics à procéder à l'analyse de leurs effectifs afin que soit déterminé, pour chaque emploi, le nombre de personnes faisant partie de chacun des quatre groupes désignés (les femmes, les Autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques).

De plus, en décembre 2004, le législateur québécois a adopté la *Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits de la personne handicapée* et d'autres dispositions législatives, voulant rappeler que des efforts additionnels étaient nécessaires pour permettre l'intégration de ces personnes. Depuis l'ajout de ces nouvelles dispositions législatives, les organismes publics assujettis – dont la CCQ – doivent présenter à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse un rapport d'analyse de leurs effectifs en y recensant les personnes handicapées en emploi.

La CCQ est consciente de la sous-représentation des membres des groupes visés par ces deux lois au sein de ses effectifs et elle doit corriger cet état de fait en instaurant un programme d'accès à l'égalité en emploi correspondant à ses obligations légales.

Ainsi, lorsque les circonstances le permettent, une fois sur deux, une préférence est accordée, à compétence égale, à l'une ou l'autre des catégories visées, et ce, jusqu'à ce que les objectifs soient atteints.

# PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'année 2014, la CCQ a continué d'accorder une attention soutenue à la protection des renseignements personnels et confidentiels qu'elle détient. À cet égard, des formations ont été dispensées au personnel afin de les sensibiliser à la protection des renseignements personnels et confidentiels détenus par la CCQ.

De plus, une campagne interne sur la protection des renseignements personnels et confidentiels s'est tenue tout au long de l'année 2014, sous le thème « Les renseignements personnels et confidentiels, ce n'est pas un jeu ! ». L'ensemble du personnel de la CCQ a été sensibilisé aux principes en matière de protection des renseignements personnels et confidentiels sous forme de concours, d'activités, de suivis en rencontres d'équipes et de capsules d'information.

En 2014, 162 demandes de renseignements écrites relevant du responsable de l'accès à l'information ont été traitées. De ce nombre, 76 concernaient l'accès à des documents administratifs, 51, l'accès à des renseignements personnels et 35, l'accès à ces deux types de renseignements. La CCQ a répondu à ces demandes dans un délai moyen de 8,5 jours. Parmi les 162 demandes écrites reçues, seules 22 demandes ont été refusées en totalité. Ces demandes de renseignements ont été refusées parce qu'elles visaient des renseignements ayant des incidences sur l'économie (articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès), des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique (articles 28 et 29 de la Loi sur l'accès) ou des renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques (article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne*

et articles 31, 32, 34, 36, 37, 39, 40 et 48 de la Loi sur l'accès). Enfin, certaines demandes de renseignements ont été refusées puisqu'elles nécessitaient un calcul ou une comparaison de renseignements (article 15 de la Loi sur l'accès) ou que les documents visés contenaient des renseignements personnels et qu'aucune autorisation valide des salariés n'accompagnait la demande (articles 53, 59, 87, 87.1 et 88.1 de la Loi sur l'accès).

Sur les 98 demandes acceptées, 16 l'ont été partiellement puisqu'elles visaient des informations confidentielles sur la CCQ ou sur des tiers ou encore des renseignements personnels. Finalement, 42 demandes visaient l'accès à des documents inexistantes.

Par ailleurs, aucune demande de mesure d'accommodement raisonnable, visant à faciliter l'exercice du droit d'accès par une personne handicapée, n'a été formulée au responsable de l'accès à l'information en 2014.

Au cours de l'année 2014, seules quatre décisions du responsable de l'application de la Loi sur l'accès ont fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information (CAI). Par ailleurs, quatre dossiers ont fait l'objet d'un désistement en cours d'année. Ainsi, au 31 décembre 2014, trois dossiers demeuraient actifs auprès de la CAI, soit le même nombre qu'en 2013 à pareille date.

La CCQ a aussi participé aux échanges et discussions avec les représentants de divers ministères et organismes publics en ce qui concerne l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

## Formation

La CCQ dispose d'un programme de formation pour l'ensemble de son personnel visant à les sensibiliser à la protection des renseignements personnels et au traitement des demandes d'accès à l'information. De même, un rappel des principes entourant la confidentialité des renseignements est régulièrement effectué auprès de certaines directions et de certains bureaux régionaux.

## Communication de renseignements personnels

Une attention particulière a été portée aux divers contrats conclus par la CCQ afin d'y inclure, le cas échéant, une entente de confidentialité lorsque leur exécution implique ou est susceptible d'impliquer une communication de renseignements personnels.

## Ententes d'échange de renseignements

En 2014, la CCQ a géré des ententes d'échange de renseignements, dont certaines ayant un caractère personnel, avec les ministères, les organismes et les autres organisations énumérés ci-dessous :

- Administration Régionale Kativik
- Agence du revenu du Canada
- Comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés hors convention de la Commission de la construction du Québec
- Commission de la santé et de la sécurité du travail
- Commission scolaire Chemin-du-Roy
- Commission scolaire Marguerite-Bourgeois
- Commission scolaire Marie-Victorin
- Commission scolaire New Frontiers
- Commission scolaire René-Lévesque
- Commission scolaire Rouyn-Noranda
- Commission scolaire de Jonquière
- Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup
- Commission scolaire de Laval
- Commission scolaire de Montréal
- Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
- Commission scolaire de la Baie-James
- Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
- Commission scolaire de la Capitale
- Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
- Commission scolaire de la région de Sherbrooke
- Commission scolaire des Chênes
- Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
- Commission scolaire des Navigateurs
- Commission scolaire des Phares
- Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
- Commission scolaire des Premières-Seigneuries
- Commission scolaire des Trois-Lacs
- Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec
- Hydro-Québec
- Lester B. Pearson School Board
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- Ministère du Travail
- Régie de l'assurance maladie du Québec
- Régie des rentes du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Registraire des entreprises du Québec
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC)
- Revenu Québec
- Société d'énergie de la Baie-James
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Sûreté du Québec







**GESTION  
DES  
RESSOURCES**

# GESTION DES RESSOURCES

Ressources humaines	91
Acquisition de biens et services et gestion immobilière	93
Systèmes d'information	94
Revue financière 2014	95

## RESSOURCES HUMAINES

Le plan d'effectif de la CCQ comptait 1 080 emplois permanents en 2014. Ce plan d'effectif n'a pas augmenté depuis 2012. Selon le rapport du 19 décembre 2014, la CCQ comptait 1 027 employés permanents, auxquels s'ajoutaient 53 employés temporaires.

Près de 45 % du personnel permanent travaille dans l'un des 9 bureaux régionaux répartis à travers le Québec.

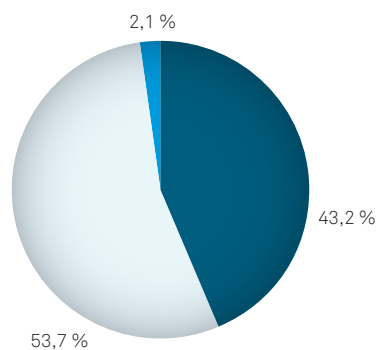
## RÉPARTITION ORGANISATIONNELLE DES EFFECTIFS PERMANENTS

Effectifs 2014	Actifs
<b>Direction générale</b>	<b>40</b>
Bureau de la directrice générale	13
Ressources humaines	21
Vérification interne	6
<b>Vice-présidence – Service à la clientèle et développement</b>	<b>125</b>
Bureau de la vice-présidence	3
Communications	11
Recherche et documentation	12
Service à la clientèle	12
Centre d'appels – Montréal	38
Centre d'appels – Québec	38
Transformation organisationnelle et bureau de projets	6
Unité diversité de la main-d'œuvre et développement	5
<b>Vice-présidence – Opérations</b>	<b>407</b>
Bureau de la vice-présidence	3
Coordination stratégique des opérations	23
Opérations Est du Québec	5
Bureau régional de Québec	46
Bureau régional de Saguenay–Lac-Saint-Jean	20
Bureau régional du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	19
Bureau régional de l'Estrie	19
Bureau régional de la Côte-Nord	16
Opérations Ouest du Québec	5
Bureau régional de Montréal	157
Bureau régional de l'Abitibi-Témiscamingue	13
Bureau régional de la Mauricie–Bois-Francs	20
Bureau régional de l'Outaouais	23
Opérations tactiques – Montréal	31
Opérations tactiques – Québec	7
<b>Vice-présidence – Services aux partenaires</b>	<b>231</b>
Bureau de la vice-présidence	2
Avantages sociaux	140
Formation professionnelle	56
Gestion de la main-d'œuvre	33
<b>Vice-présidence – Ressources et finances</b>	<b>186</b>
Bureau de la vice-présidence	2
Ressources financières	68
Ressources informatiques	96
Ressources matérielles	20
<b>Vice-présidence – Affaires juridiques et Secrétariat général</b>	<b>38</b>
Bureau de la vice-présidence	3
Application des conventions collectives	8
Services juridiques	21
Unité des enquêtes spéciales	6
<b>Total</b>	<b>1 027</b>

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Indicateur		2014		2013	
<b>Ressources humaines</b>					
Répartition des effectifs par type et par catégorie d'emploi au 31 décembre	– Permanents	1 027		1 004	
	– Temporaires	53		74	
	– Cadres et membres de la direction	124	11 %	122	11 %
	– Professionnels non syndiqués	61	6 %	71	7 %
	– Professionnels syndiqués	154	14 %	148	14 %
	– Personnel administratif syndiqué	741	69 %	737	68 %
	– Hommes	319	30 %	322	30 %
	– Femmes	761	70 %	756	70 %
Répartition des effectifs par groupe d'âge au 31 décembre	– 20-29 ans	109	10 %	120	11 %
	– 30-39 ans	362	34 %	353	33 %
	– 40-49 ans	308	29 %	313	29 %
	– 50-59 ans	269	25 %	262	24 %
	– plus de 60 ans	32	3 %	30	3 %
Taux de roulement	Nombre de départs volontaires / Nombre de postes permanents au 31 décembre	2,24 % (départs volontaires)		2,19 % (départs volontaires)	
		6,62 % (départs volontaires incluant retraites)		4,28 % (départs volontaires incluant retraites)	
Investissement en matière de formation par rapport à la masse salariale (en %)		2,94 %		3,40 %	

## Répartition des dépenses de formation en 2014



- Formation à l'interne 43,2 %
- Perfectionnement à l'externe 53,7 %
- Formation collégiale ou universitaire 2,1 %

## Mouvement de personnel et taux de roulement

La CCQ a embauché 113 nouveaux employés en 2014 et a enregistré 383 mouvements de personnel à l'interne notamment afin de pourvoir des postes laissés vacants en raison de promotions, de départs, de retraites, de maladies de longue durée et de congés de maternité.

Le taux de roulement, qui évalue le nombre de départs volontaires par rapport au nombre de postes permanents, s'est élevé à 2,24 % en 2014, comparativement à un taux de 2,19 % en 2013.

## Formation et qualité de vie

La formation est un levier important pour l'atteinte des objectifs organisationnels et le développement des compétences.

En 2014, les investissements en matière de formation ont représenté 2,94 % de la masse salariale.

## Relations du travail

En 2014, la CCQ a négocié une première convention collective avec le personnel doté de pouvoirs d'enquête et représenté par le Syndicat du personnel d'enquête de la Commission de la construction du Québec (SPECCQ). Cette entente est d'une durée de cinq ans.

Par ailleurs, la CCQ doit, dans la gestion de son personnel, faire preuve d'une intégrité irréprochable. Lorsque des actes frauduleux sont rapportés, la CCQ mène une enquête interne et agit afin de préserver son intégrité. L'Unité des enquêtes spéciales, à la demande de l'équipe des Ressources humaines, est responsable de la conduite de ces enquêtes. En 2014, 31 dossiers ont été ouverts; il s'agit essentiellement d'allégations pour harcèlement, fraude et manquement au code d'éthique. Ces enquêtes ont mené à quatre congédiements pour des comportements inacceptables (ce nombre était de trois en 2013).

# ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES ET GESTION IMMOBILIÈRE

Dans le but d'améliorer le processus d'approvisionnement de la CCQ, une série de rencontres d'information a été conduite auprès de toutes les directions et vice-présidences de l'organisation. Ces rencontres ont porté sur le déploiement des outils de gestion afin de favoriser l'application de la politique et des directives sur l'acquisition des biens et services.

En 2014, 185 contrats totalisant une valeur de 34,8 M \$ ont été octroyés. D'entre eux, 28 ont fait l'objet d'un appel d'offres (pour un total de 26 M \$).

Du côté de la gestion immobilière, soulignons que plusieurs améliorations ont été apportées aux différents édifices qu'occupe la CCQ. Par exemple, des thermopompes ont été remplacées au bureau de Montréal, les toilettes du bureau de Québec ont été renouvelées et deux unités de climatisation ont été changées sur le toit du bureau de Val-d'Or.

# SYSTÈMES D'INFORMATION

La CCQ soutient évidemment le travail de son personnel, mais elle doit surtout assurer le fonctionnement des systèmes informatiques qui desservent, sur une base régulière, les quelque 158 000 travailleurs et près de 26 000 entreprises de la construction. Pour y parvenir, la CCQ dispose de systèmes qui doivent être disponibles, sécuritaires et fiables pour ses clients.

En 2014, et tel qu'annoncé dans le rapport annuel de gestion 2013, la CCQ a effectué une transformation organisationnelle importante pour pouvoir entreprendre le grand virage technologique afin d'augmenter la valeur ajoutée qu'elle offre à ses clients. On compte dorénavant cinq groupes complémentaires dans les équipes dédiées aux ressources informatiques.

- **Planification et contrôle** : gardien du respect et de l'évolution du plan stratégique TI, point de contact principal pour les clients, coordonne les efforts de toutes les équipes de la direction.
- **Architecture, vigie et sécurité** : oriente les projets et les mandats informatiques d'envergure en matière d'architecture, responsable de la gouvernance et de la vigie dans les domaines de l'infrastructure technologique, de la sécurité, des applications et des données.
- **Solutions d'affaires** : responsable d'améliorer les solutions existantes et de mettre en place de nouvelles solutions d'affaires, vise une démarche d'amélioration continue afin de réaliser rapidement des solutions de qualité à des coûts compétitifs.
- **Exploitation des systèmes informatiques** : assure de maintenir la stabilité des systèmes, la disponibilité et le cycle de vie des environnements.
- **Assurance qualité** : aide la CCQ à améliorer la qualité des solutions TI par l'évaluation et le contrôle de qualité des solutions et des processus en place.

## Amélioration des systèmes informatiques

Il est important de mentionner que les quelque 80 systèmes de la CCQ sont maintenus, gérés et soutenus tout au long de l'année, ce qui signifie approximativement 200 mises en production mensuelles. En 2014, une série d'initiatives concernant des modifications significatives ou des améliorations des systèmes ont été commencées ou livrées, dont :

- Intégration dans les systèmes de la nouvelle section locale AMAQ et fusion des sections locales 192 et 737
- Amélioration de l'application de gestion monétaire
- Amélioration de l'application « inspection de chantier informatisé »
- Amélioration à l'application de gestion des lettres d'état de situation
- Ajustement des taux pour les fonds de formation et qualification
- Ajustement des systèmes pour gérer les nouvelles périodes d'apprentissage pour les métiers de couvreur et poseur de revêtement souple
- Création d'occupations dans les systèmes selon la convention collective 2013-2017 du secteur génie civil et de la voirie
- Amélioration de la gestion des demandes et approbations des accès informatiques

## Implantation de nouvelles solutions technologiques

En 2014, l'équipe des ressources informatiques de la CCQ a poursuivi le virage technologique que l'organisme a entrepris afin de rehausser son environnement. Il s'agit de contributions essentielles au portefeuille de projets de l'organisation, qui comprend à la fois des composantes d'affaires et des composantes technologiques. Ainsi, de nouvelles solutions technologiques ont été implantées dans une série de projets porteurs pour la CCQ.

Également, au cours de l'année 2014, la CCQ a procédé à une série d'appels d'offres pour différents besoins de la CCQ :

- Entente pour des services de consultants en technologie de l'information
- Solution de sauvegarde pour l'ordinateur central (il s'agit d'une armoire d'extension pour bibliothèque IBM TS3500)
- Contrat pour l'entretien, le soutien et le rehaussement des systèmes téléphoniques
- Acquisition de téléphones de marque Avaya

# REVUE FINANCIÈRE 2014

## Analyse par la direction

Plusieurs événements ont marqué l'année financière 2014 et ont eu des effets importants sur la situation financière du fonds général de la CCQ et, dans une moindre mesure sur les fonds administrés par la CCQ, pour le compte des salariés, des employeurs ainsi que des associations patronales et syndicales.

## Heures travaillées dans la construction

Les sommes perçues pour l'ensemble des fonds sont directement liées à l'activité dans l'industrie de la construction. L'activité de construction, qui a été en baisse en 2014 avec 149,4 M d'heures travaillées comparativement à 155,1 M d'heures pour l'année 2013, a permis à la CCQ de percevoir 2,2 G \$ pour l'année 2014, une diminution de 20 M \$ par rapport à l'exercice précédent. La hausse des cotisations des salariés et des employeurs ainsi que les revenus de placement ont permis de limiter la baisse des revenus.

## La gestion des placements

La valeur des fonds administrés par la CCQ totalise près de 20 G \$ et les rendements

des marchés financiers ont donc une incidence significative sur l'évolution financière de ces actifs.

## Fonds sous gestion interne de la CCQ

La valeur des placements des fonds, autres que ceux confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), totalisait 1,9 G \$ au 31 décembre 2014, comparativement à 1,8 G \$ à la fin de l'exercice 2013, soit une hausse de plus de 6 %. La gestion de ces placements est confiée à des gestionnaires externes de portefeuilles d'actifs spécialisés. Ces derniers sont encadrés par des politiques de placement recommandées par le Comité de placement et entérinées par le Conseil d'administration de la CCQ. Les politiques de placement visent à maximiser les rendements, compte tenu des caractéristiques et des engagements des différents fonds, du potentiel de rendement des différentes catégories d'actif permises et du niveau de risque y étant associé.

Pour un sommaire de la répartition par classe d'actif des placements sous gestion interne, il faut se reporter à la *note 13*

– *Placements* aux états financiers. Quant à la *note 28 – Instruments financiers*, elle donne plus de détails sur la composition des portefeuilles de référence et la gestion des risques liés aux instruments financiers des différents fonds.

L'année 2014 a été caractérisée par d'excellentes performances des marchés boursiers et obligataires. Les fonds ayant des politiques de placements long-terme et diversifiées – soit les régimes d'assurances et le fonds de formation – ont donc très bien performé.

Le fonds de congés payés, ayant pour portion long-terme des obligations, a pu profiter de la baisse des taux d'intérêt.

Les autres fonds, dont la politique de placement ne prévoit que des titres de courtes échéances, ont eu des rendements relativement peu élevés, alignés sur le taux directeur du Canada. Ces fonds affichent des rendements relativement bas, similaires à l'année précédente.

Le tableau suivant présente les rendements historiques réalisés pour les fonds ayant des politiques de placements distinctes.

## RENDEMENTS DES FONDS SOUS GESTION INTERNE

(pour les périodes terminées le 31 décembre – en pourcentage)

	Fonds d'assurance	Fonds de formation	Fonds de congés payés	Fonds général d'administration	Autres fonds <sup>1</sup>
<b>2014</b>	<b>10,79 %</b>	<b>11,71 %</b>	<b>4,88 %</b>	<b>2,19 %</b>	<b>1,18 %</b>
2013	10,36 %	12,83 %	0,22 %	1,52 %	1,16 %
2012	8,60 %	9,87 %	2,12 %	1,53 %	1,18 %
2011	2,61 %	1,77 %	5,44 %	3,02 %	1,24 %
<b>Moyenne 4 ans</b>	<b>8,04 %</b>	<b>8,96 %</b>	<b>3,14 %</b>	<b>2,06 %</b>	<b>1,19 %</b>

1. Les autres fonds sont : Fonds d'indemnisation, Fonds de qualification, Fonds de réclamations de salaires, Fonds de contributions sectorielles, Fonds de cotisations patronales, Fonds de cotisations syndicales et Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale.

## Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

En vertu de la Loi R-20, la CCQ doit confier à la CDPQ la gestion des fonds du Régime de retraite supplémentaire des employés de l'industrie de la construction. Au 31 décembre 2014, l'actif net de ce fonds s'élevait à 17,9 G \$, en hausse de 2,1 G \$ par rapport à l'année précédente.

Pour un sommaire de la répartition par classe d'actif des placements à la CDPQ, il faut se reporter à la *note 7.2 – Placements aux états financiers du régime de retraite*. Quant à la *note 8.2 – Instruments financiers*, elle donne plus de détails sur la composition des portefeuilles de référence et la gestion des risques liés aux instruments financiers des différents fonds.

L'année 2014 a été caractérisée par d'excellentes performances des marchés boursiers et obligataires, particulièrement les obligations long-terme. La politique de placement de ce régime de retraite est recommandée par le Comité de placement et entérinée par le Conseil d'administration de la CCQ. Cette politique de placement mise sur des investissements guidés par le passif et inclut une forte pondération d'obligations, particulièrement de long-terme. Dans ce contexte, la performance 2014 du fonds s'est révélée très bonne, avec un rendement de 12,1 %. Sur quatre ans, le fonds enregistre un rendement annuel moyen de 9,3 % avec une valeur ajoutée de 0,13 %.

## RENDEMENTS DES FONDS SOUS GESTION À LA CDPQ

(pour les périodes terminées le 31 décembre – en pourcentage)

	1 an	4 ans
Rendement	12,07 %	9,29 %
Indice de référence	11,81 %	9,16 %
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>0,26 %</b>	<b>0,13 %</b>

## Le fonds d'opération : Fonds général d'administration (FGA)

Le FGA est établi pour rendre compte des opérations que la CCQ exerce, de par la mission que lui confère la Loi R-20, particulièrement d'assurer le respect des conventions collectives, de lutter contre le travail au noir, de faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, de développer les compétences des travailleurs et travailleuses et enfin, d'administrer les régimes d'avantages sociaux négociés et les fonds en fidéicommiss qui lui sont confiés.

Les revenus d'opération du FGA ont diminué de 1,2 M \$, s'établissant à 106,6 M \$ en 2014 comparativement à 107,8 M \$ en 2013. Cette baisse provient principalement des revenus de l'industrie de la construction qui représentent 96 % des revenus totaux, incluant le revenu des prélèvements qui en représente à lui seul 87 %. Les revenus de prélèvements sont directement liés aux heures travaillées et au salaire horaire dans l'industrie de la construction.

Pour l'année 2014, les charges d'opération totalisent 135,4 M \$, soit une hausse de 12 % comparativement à l'année précédente. Cette hausse découle principalement des modifications apportées aux régimes de retraite et d'assurance des employés syndiqués de la CCQ en 2014 et 2013. En 2014, un coût des services passés négatif de 18,6 M \$ a été déduit des charges pour avantages postérieurs à l'emploi dû à des modifications aux régimes de retraite et d'assurances du personnel d'enquête. Une charge de 5 M \$ en sommes compensatoires est aussi incluse dans les charges de rémunération et avantages du personnel pour les changements à ce régime de retraite. En excluant ces charges exceptionnelles, la hausse des charges d'opération est de 6 %. Cette hausse est reliée principalement aux efforts imputés aux projets de développement informatique et à la révision des processus d'affaires ainsi qu'à la charge d'amortissement reliée à la mise en service du système informatique de retraite.

Les charges d'opération sont financées à même les revenus d'opération, mais également par des virements provenant du Régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance, du Fonds de formation, du Fonds de congés payés et d'autres fonds calculés selon une méthode d'imputation des frais entérinée par le Conseil d'administration de la CCQ. Les virements provenant de ces fonds se sont élevés à 42 M \$ pour l'exercice financier de 2014; l'augmentation par rapport à l'exercice précédent est directement liée à l'augmentation des charges d'opération.

La CCQ a aussi bénéficié d'un soutien financier du gouvernement du Québec de 4,4 M \$ pour l'année financière 2014 afin d'intensifier sa lutte contre l'évasion fiscale.

La CCQ a terminé l'année 2014 avec un résultat net de l'ordre de 17,6 M \$, comparativement à 25,6 M \$ pour l'exercice 2013. Tel que requis par les Normes Internationales d'information financière (IFRS), la variation des écarts actuariels des régimes à prestations définies, de l'ordre de 37,7 M \$ en 2014, a été comptabilisée à titre d'autres éléments du résultat global. Net de ces derniers ajustements, la CCQ termine l'année financière 2014 avec un résultat global négatif de 20 M \$.

En ce qui a trait à la situation financière du FGA, cette dernière s'est améliorée. Au 31 décembre 2014, la CCQ disposait de 67 M \$ de liquidités disponibles à l'état de sa situation financière comparativement à 55 M \$ en 2013.

En 2014, les activités d'investissement ont nécessité des liquidités totales de 8 M \$, principalement pour des investissements en immobilisations liés à la mise à niveau du parc informatique et des outils technologiques.



# **ANNEXES**

# ANNEXES

Annexe I	99
Liste de la Loi et des règlements appliqués par la Commission de la construction du Québec	
Annexe II	100
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec	

## Annexe I

# LISTE DE LA LOI ET DES RÈGLEMENTS APPLIQUÉS PAR LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

R-20. Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction	R-20, r.8. Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction	R-20, r.17. Règlement sur l'utilisation des fonds non identifiés gardés en fidéicommiss pour les réclamations de salaire en faveur d'un salarié de la construction par la Commission de la construction du Québec
R-20, r.1. Règlement d'application de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction	R-20, r.8.1. Règlement sur le permis de service de référence de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction	R-20, r.18. Règlement d'application du Règlement sur l'utilisation des fonds non identifiés gardés en fidéicommiss pour les réclamations de salaire en faveur d'un salarié de la construction par la Commission de la construction du Québec
R-20, r.2. Règlement sur certains frais exigibles par la Commission de la construction du Québec	R-20, r.9. (2013) Règlement de prélèvement de la Commission de la construction du Québec	R-20, r.19. Règlement sur l'utilisation des intérêts des fonds gardés en fidéicommiss pour les cotisations syndicales et patronales reçues des employeurs de l'industrie de la construction par la Commission de la construction du Québec
R-20, r.3. Règlement sur certaines exemptions à l'obligation d'être titulaire d'un certificat de compétence ou d'une exemption délivré par la Commission de la construction du Québec	R-20, r.10. Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction	R-20, r.20. Règlement sur l'utilisation des intérêts du fonds spécial d'indemnisation par la Commission de la construction du Québec
R-20, r.4. Règlement sur le choix d'une association représentative par les salariés de l'industrie de la construction	R-20, r.11. Règlement sur le registre, le rapport mensuel, les avis des employeurs et la désignation d'un représentant	Règlement de régie interne de la Commission de la construction du Québec
R-20, r.4.1. Règlement sur le choix d'une association représentative par les salariés de l'industrie de la construction	R-20, r.12. Règles de procédure et de pratique du commissaire de l'industrie de la construction	Règlement sur les normes des conditions de travail du personnel de la Commission de la construction du Québec non régi par une convention collective
R-20, r.4.2 Règlement concernant la déclaration des associations patronales et syndicales de l'industrie de la construction	R-20, r.13. Règlement sur la rémunération de l'arbitre de grief ou de plainte dans l'industrie de la construction	
R-20, r.5. Règlement sur la délivrance des certificats de compétence	R-20, r.14. Règlement sur les restrictions aux licences d'entrepreneurs aux fins d'un contrat public	
R-20, r.6. Règlement sur la délivrance de certificats de compétence à certains titulaires de titres de formation délivrés en France	R-20, r.14.1. Règlement sur le Service de référence de main-d'œuvre de l'industrie de la construction	
R-20, r.6.1. Règlement sur l'embauche et la mobilité des salariés dans l'industrie de la construction	R-20, r.15. Règlement sur l'utilisation des fonds non identifiés gardés en fidéicommiss pour les congés annuels obligatoires et les jours fériés chômés des salariés de la construction par la Commission de la construction du Québec	
R-20, r.7. Règlement sur le financement des frais d'administration de la Commission de la construction du Québec pour le fonds des congés annuels obligatoires et des jours fériés chômés	R-20, r.16. Règlement d'application du Règlement sur l'utilisation des fonds non identifiés gardés en fidéicommiss pour les congés annuels obligatoires et les jours fériés chômés des salariés de la construction par la Commission de la construction du Québec	

## Annexe II

# CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Adopté à la séance du Conseil d'administration du 25 août 1999

Conformément à la *Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie* (1997, chapitre 6), sanctionnée le 20 mars 1997 et modifiant la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* en y ajoutant une section nouvelle intitulée « Éthique et déontologie » et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1998, le Conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie.

## SECTION I

## OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

## 1.

Le présent code s'applique aux membres du Conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec (CCQ) nommés par le gouvernement au sens de l'article 3.3 de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (L.R.Q. R-20).

## 2.

Le code établit les règles d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de la CCQ, ci-après appelé « membre ».

Il a pour objet de préserver l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la CCQ, de favoriser la transparence au sein de l'organisme et de responsabiliser ses membres, tout en tenant compte du mode de composition du Conseil d'administration prévu dans la loi.

## 3.

Les membres sont nommés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à l'élaboration et à la réalisation de la mission de la CCQ et à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

## SECTION II

## PRINCIPES D'ÉTHIQUE

## 4.

Afin de réaliser la mission de la CCQ, les membres s'engagent à promouvoir les valeurs corporatives suivantes :

- être conforme aux plus hautes normes de probité professionnelle;
- animer et favoriser la communication interne et externe;
- ne diffuser que des renseignements reposant sur des faits véridiques et véritables;
- reconnaître le droit aux parties en présence d'exposer leur opinion en suscitant le dialogue;
- tenir compte en toute circonstance des intérêts respectifs des parties en présence.

## SECTION III

## RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

- 5.**  
Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel du renseignement ainsi reçu.
- Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si le renseignement est confidentiel suivant la loi ou si le Conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.
- 6.**  
Lors des séances qu'ils tiennent, les membres évitent les positions partisans lors des prises de décision portant sur les éléments liés à l'administration des biens de la CCQ.
- Dans le cas de décisions touchant spécifiquement les intérêts des groupes qu'ils représentent, les membres peuvent librement exprimer leur point de vue tout en respectant le point de vue des autres membres.
- Lorsqu'ils décident d'une question, les membres s'efforcent de rechercher un consensus.
- 7.**  
Le membre se rend disponible pour s'acquiescer des devoirs qui lui sont assignés.
- 8.**  
Le président du Conseil d'administration doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
- 9.**  
Le membre doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
- Il doit dénoncer à la CCQ tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts.
- 10.**  
Le membre qui constate, lors d'une séance du Conseil d'administration, qu'il a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la CCQ doit, sous peine de mesure disciplinaire, dénoncer par écrit ou verbalement cet intérêt au président du Conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
- 11.**  
Le président du Conseil d'administration ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la CCQ. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
- 12.**  
Le membre ne doit pas confondre les biens de la CCQ avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
- 13.**  
Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers les renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si le renseignement est confidentiel suivant la loi ou si le Conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.
- 14.**  
Le président du Conseil d'administration doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si le gouvernement le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions.
- 15.**  
Le membre ne peut accepter, dans le cadre de ses fonctions à la CCQ, aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
- Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la CCQ.
- 16.**  
Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 17.**  
Le membre ne peut utiliser son statut de membre afin d'influencer une décision d'un employé de la CCQ relative à un dossier dont celui-ci a la charge.
- 18.**  
Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la CCQ.
- 19.**  
Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer un renseignement confidentiel qu'il a obtenu ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la CCQ au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
- Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la CCQ pour laquelle il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
- Les membres de la CCQ ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

## SECTION IV

## ACTIVITÉS POLITIQUES

## 20.

Le président du Conseil d'administration qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le gouvernement.

## 21.

Le président qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

## SECTION V

## AUTRES DISPOSITIONS

## 22.

Le président du Conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie du code.

## 23.

Au besoin, le président du Conseil d'administration peut faire appel au Comité de vérification de la CCQ afin de :

- veiller à l'application du présent code et en interpréter les dispositions;
- traiter toute demande ou tout renseignement relatif à un manquement au présent code;
- exécuter tout autre mandat relatif à l'éthique et à la déontologie corporative.

Le président du Conseil peut rendre des avis consultatifs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter son avis aux termes contenus dans la demande.

## 24.

Le président du Conseil peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

## 25.

L'anonymat des plaignants, des requérants et des informateurs est préservé à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler un renseignement susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

## SECTION VI

## PROCESSUS DISCIPLINAIRE

## 26.

Les dispositions réglementaires du chapitre VI du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* s'appliquent.

Principaux extraits de ce chapitre :

- (i) L'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque le processus disciplinaire concerne le président du Conseil d'administration;
- (ii) Le président du Conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout membre;
- (iii) L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave;
- (iv) L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut dans les sept jours lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet;
- (v) Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction;
- (vi) La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois, ou la révocation.



**ÉTATS  
FINANCIERS  
2014**

# ÉTATS FINANCIERS

Rapport de la direction	105	Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	
Rapport de l'auditeur indépendant	106	Résultat net et résultat global	126
Opinion actuarielle	108	Situation financière	127
<b>États financiers</b>		Évolution de l'avoir	128
<b>Fonds général d'administration</b>		Flux de trésorerie	128
Résultat net et résultat global	109	<b>Fonds de réclamations de salaires</b>	
Situation financière	110	Résultat net et résultat global	129
Évolution de l'avoir déficitaire	111	Situation financière	130
Flux de trésorerie	112	Évolution de l'avoir	131
<b>Régimes d'assurance</b>		Flux de trésorerie	131
Résultat net et résultat global	113	<b>Fonds de cotisations patronales</b>	
Situation financière	114	Résultat net et résultat global	132
Évolution de l'avoir	115	Situation financière	133
Flux de trésorerie	115	Flux de trésorerie	133
<b>Fonds en fidéicommis</b>		<b>Fonds de cotisations syndicales</b>	
<b>Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction</b>		Résultat net et résultat global	134
Résultat net et résultat global	116	Situation financière	135
Situation financière	117	Évolution de l'avoir	136
Évolution de l'avoir	118	Flux de trésorerie	136
Flux de trésorerie	119	<b>Fonds de contributions sectorielles résidentielles</b>	
<b>Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction</b>		Résultat net et résultat global	137
Résultat net et résultat global	120	Situation financière	138
Situation financière	121	Évolution de l'avoir	139
Évolution de l'avoir	122	Flux de trésorerie	139
Flux de trésorerie	122	<b>Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale</b>	
<b>Fonds de qualification</b>		Résultat net et résultat global	140
Résultat net et résultat global	123	Situation financière	140
Situation financière	124	Flux de trésorerie	141
Évolution de l'avoir	125	<b>Notes afférentes aux états financiers</b>	142
Flux de trésorerie	125	<b>Régime supplémentaire de rentes</b>	191



## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds général d'administration, des régimes d'assurance et des fonds en fidéicomis de la Commission de la construction du Québec (la CCQ) relèvent de la Direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la Direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Ils renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La Direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin de s'assurer que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel de gestion concorde avec les états financiers.

La CCQ reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses activités conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires du cabinet Normandin Beaudry ont été nommés actuaires-conseils par la CCQ, conformément au *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* (RLRQ, R 20, r. 10). Leur rôle consiste à évaluer les engagements et réserves actuarielles figurant dans les états financiers des régimes d'assurance. Ils font état de leurs conclusions à la CCQ.

La Direction maintient des systèmes de contrôles internes ainsi que des systèmes de présentation de l'information financière de qualité, moyennant un coût raisonnable. Ces systèmes fournissent un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, exacte et fiable, et que les actifs de la CCQ sont correctement comptabilisés et bien protégés.

Le Conseil d'administration est chargé de s'assurer que la Direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le Conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de vérification.

Le Comité de vérification est nommé par le Conseil d'administration. Tous ses membres sont des administrateurs externes, dont deux sont des membres indépendants de la CCQ. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la Direction ainsi que la Direction de la vérification interne, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque partie remplit correctement ses fonctions et d'examiner les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant. Le Comité de vérification fait part de ses constatations au Conseil d'administration lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers produits à son intention.

Les états financiers ont été audités par le Vérificateur général du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit, ainsi que l'expression de son opinion. L'auditeur a librement et pleinement accès au Comité de vérification.



Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

Le 27 mai 2015

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

## Rapport sur les états financiers

J'ai effectué les audits des états financiers ci-joints des fonds et régimes d'assurance administrés par la Commission de la construction du Québec qui comprennent :

- l'état de la situation financière du Fonds général d'administration au 31 décembre 2014, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir déficitaire et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la situation financière des régimes d'assurance au 31 décembre 2014, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la situation financière du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction au 31 décembre 2014, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la situation financière du Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction au 31 décembre 2014, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la situation financière du Fonds de qualification au 31 décembre 2014, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;

- l'état de la situation financière du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés au 31 décembre 2014, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
  - l'état de la situation financière du Fonds de réclamations de salaires au 31 décembre 2014, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
  - l'état de la situation financière du Fonds de cotisations patronales au 31 décembre 2014, l'état du résultat net et résultat global et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
  - l'état de la situation financière du Fonds de cotisations syndicales au 31 décembre 2014, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
  - l'état de la situation financière du Fonds de contributions sectorielles résidentielles au 31 décembre 2014, l'état du résultat net et résultat global, l'état de l'évolution de l'avoir et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
  - l'état de la situation financière du Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale au 31 décembre 2014, l'état du résultat net et résultat global et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'informations financières (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la

présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des fonds et régimes d'assurance administrés par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 2014, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'informations financières (IFRS).

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 27 mai 2015

## OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

Opinion actuarielle relative aux états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 pour les Régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction du Québec et faisant suite au rapport intitulé Rapport sur l'évaluation aux fins comptables au 31 décembre 2014.

J'ai évalué les passifs actuariels figurant au bilan des états financiers des Régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction du Québec au 31 décembre 2014, conformément aux pratiques actuarielles reconnues, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les passifs actuariels, au montant de 101 375 000 \$ constituent une provision appropriée à l'égard des obligations de ces régimes d'assurance envers les assurés et sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Josée Patry, FSA, FICA  
Associée

Normandin Beaudry  
630, boul. René-Lévesque Ouest, 30<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 1S6

Montréal, le 1<sup>er</sup> mai 2015

# ÉTATS FINANCIERS

## FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

### Résultat net et résultat global

pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Revenus</b>		
Prélèvements, tarification de services et autres (note 7)	102 073	103 173
Revenus de placements (note 8.1)	2 086	2 202
Revenus de location	1 398	1 418
Revenus autres	1 061	978
	<b>106 618</b>	107 771
<b>Charges</b>		
Rémunération et avantages du personnel (note 17)	98 379	86 222
Charges d'administration et autres (note 9)	23 506	22 152
Charges immobilières et amortissements (note 10)	11 426	10 209
Charges financières	844	824
Contribution à la Commission des relations du travail et au Bureau des permis de service de référence de main-d'œuvre	1 238	1 612
<b>Charges avant les charges imputées aux autres fonds, virements et subventions</b>	<b>135 393</b>	121 019
Charges imputées aux régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	(34 934)	(27 401)
Charges imputées au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction	(3 077)	(2 596)
Virements de revenus de placements provenant d'autres fonds (note 11)	(3 937)	(3 922)
Subventions du gouvernement du Québec (note 23)	(4 385)	(4 913)
<b>Charges imputées aux autres fonds, virements et subventions</b>	<b>(46 333)</b>	(38 832)
<b>Charges nettes</b>	<b>89 060</b>	82 187
<b>Résultat net</b>	<b>17 558</b>	25 584
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	(726)	(1 085)
Reclassement en résultat net	829	518
	<b>103</b>	(567)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement au résultat net		
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 17)	(37 696)	11 985
	<b>(37 593)</b>	11 418
<b>Résultat global</b>	<b>(20 035)</b>	37 002

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

### Situation financière

Au 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12)	8 240	4 125
Dépôts à terme, donnés en garantie (note 17)	66 778	66 778
Placements et revenus courus (note 12)	58 615	50 427
Débiteurs (note 13)	9 883	11 300
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 23)	4 250	5 000
Frais payés d'avance	384	930
Immobilisations corporelles (note 14.1)	79 961	80 230
Immobilisations incorporelles (note 14.2)	26 072	23 219
	<b>254 183</b>	242 009
<b>Passif</b>		
Créditeurs et frais courus (note 15)	22 296	16 286
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 23)	1 063	1 449
Provisions (note 16)	1 190	2 113
Passif net au titre des prestations définies (note 17)	318 039	290 531
	<b>342 588</b>	310 379
<b>Avoir déficitaire</b>		
Résultats accumulés	76 144	58 586
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	(1 168)	(1 271)
Cumul des réévaluations du passif net au titre de prestations définies	(163 381)	(125 685)
	<b>(88 405)</b>	(68 370)
	<b>254 183</b>	242 009

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

#### Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer  
Présidente du Comité de vérification

## FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

### Évolution de l'avoir déficitaire

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats accumulés	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	Cumul des réévaluations du passif net au titre des prestations définies	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	33 002	(704)	(137 670)	(105 372)
Résultat net	25 584	–	–	25 584
Autres éléments du résultat global	–	(567)	11 985	11 418
Résultat global	25 584	(567)	11 985	37 002
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>58 586</b>	<b>(1 271)</b>	<b>(125 685)</b>	<b>(68 370)</b>
Résultat net	<b>17 558</b>	–	–	<b>17 558</b>
Autres éléments du résultat global	–	<b>103</b>	<b>(37 696)</b>	<b>(37 593)</b>
Résultat global	<b>17 558</b>	<b>103</b>	<b>(37 696)</b>	<b>(20 035)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>76 144</b>	<b>(1 168)</b>	<b>(163 381)</b>	<b>(88 405)</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

### Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net	17 558	25 584
Ajustements pour :		
Amortissement – immobilisations corporelles	3 435	3 238
Amortissement – immobilisations incorporelles	2 003	606
Écart entre les montants déboursés au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les charges de l'exercice	(10 188)	(6 095)
Variation de provisions	(923)	1 466
	11 885	24 799
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 22.1)	252	(22 038)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	12 137	2 761
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 166)	(1 854)
Disposition d'actif non courant détenu en vue de la vente	–	4 000
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(4 856)	(7 987)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(8 022)	(5 841)
<b>Augmentation (Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	4 115	(3 080)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	4 125	7 205
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b> (note 12)	8 240	4 125
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	2 646	2 503

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.



## RÉGIMES D'ASSURANCE

### Résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Revenus</b>		
Contributions des employeurs	333 948	336 432
Contributions pour accumulations de surplus initiaux	1 553	1 350
Transferts de contributions pour heures de formation	1 117	950
Revenus de placements (note 8.2)	84 534	45 127
Cotisations volontaires des salariés	33 766	32 604
Contributions de réciprocité	3 468	2
Diminution des passifs actuariels	9 489	–
	<b>467 875</b>	416 465
<b>Charges</b>		
Réclamations	368 218	347 052
Augmentation des passifs actuariels	–	6 851
Taxe sur le capital	7 973	7 802
Frais de gestion de réclamations et primes	2 710	4 099
Activités de promotion	1 048	–
Moins-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	1 318	324
Honoraires de gestion des placements	2 674	2 158
<b>Charges avant les charges imputées par le Fonds général d'administration</b>	<b>383 941</b>	368 286
Charges imputées par le Fonds général d'administration	508	466
	<b>384 449</b>	368 752
<b>Résultat net</b>	<b>83 426</b>	47 713
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	83 531	68 202
Reclassement en résultat net	(46 416)	(14 000)
	<b>37 115</b>	54 202
<b>Résultat global</b>	<b>120 541</b>	101 915

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## RÉGIMES D'ASSURANCE

### Situation financière

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12)	70 723	74 289
Placements et revenus courus (note 12)	1 216 986	1 090 241
Contributions des employeurs à recevoir	26 087	26 766
Contributions de réciprocité à recevoir	1 189	1 533
	<b>1 314 985</b>	1 192 829
<b>Passif</b>		
Créditeurs	8 901	10 560
Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles (note 18.2)	282 849	268 672
Cotisations volontaires des salariés reportées	18 119	16 001
Contributions des employeurs reportées	272 197	278 407
Contributions de réciprocité reportées	4 085	2 784
Transferts de contributions pour heures de formation reportées	115	56
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 27)	1 712	394
Passifs actuariels (note 18.1)	101 375	110 864
	<b>689 353</b>	687 738
<b>Avoir</b> (note 19)		
Résultats accumulés	481 062	397 636
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	144 570	107 455
	<b>625 632</b>	505 091
	<b>1 314 985</b>	1 192 829

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

#### Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer  
Présidente du Comité de vérification

## RÉGIMES D'ASSURANCE

### Évolution de l'avoir

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats accumulés	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	349 923	53 253	403 176
Résultat net	47 713	–	47 713
Autre élément du résultat global	–	54 202	54 202
Résultat global	47 713	54 202	101 915
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>397 636</b>	<b>107 455</b>	<b>505 091</b>
Résultat net	<b>83 426</b>	–	<b>83 426</b>
Autre élément du résultat global	–	<b>37 115</b>	<b>37 115</b>
Résultat global	<b>83 426</b>	<b>37 115</b>	<b>120 541</b>
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>481 062</b>	<b>144 570</b>	<b>625 632</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## RÉGIMES D'ASSURANCE

### Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net	<b>83 426</b>	47 713
Ajustement pour :		
Diminution (augmentation) des passifs actuariels	<b>(9 489)</b>	6 851
	<b>73 937</b>	54 564
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 22.2)	<b>(77 503)</b>	(20 255)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>(3 566)</b>	34 309
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(3 566)</b>	34 309
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>74 289</b>	39 980
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b> (note 12)	<b>70 723</b>	74 289
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	<b>17 958</b>	17 732
Dividendes reçus	<b>3 786</b>	4 100

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS EN FIDÉICOMMIS

### FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

#### Résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Revenus</b>		
Contributions des employeurs	29 834	30 950
Revenus de placements (note 8.3)	17 958	9 830
Amortissement de la subvention des matériaux réutilisables pour la formation	1	2
	<b>47 793</b>	40 782
<b>Charges</b>		
Activités de formation	19 255	16 595
Incitatifs	16 886	12 621
Programme de formation des femmes en entreprise	34	–
Frais de fermeture du Comité de gestion de l'utilisation du Fonds de formation et du Comité du plan de formation	–	103
Frais de développement	6	6
Activités de promotion	2 003	1 410
Frais de gestion des immobilisations	37	4
Assurances	10	10
Honoraires de gestion des placements	557	474
Moins-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	304	79
Amortissement – immobilisations corporelles	374	247
Amortissement – immobilisations incorporelles	6	1
<b>Charges avant les charges imputées par le Fonds général d'administration</b>	<b>39 472</b>	31 550
Charges imputées par le Fonds général d'administration	3 077	2 596
	<b>42 549</b>	34 146
<b>Résultat net</b>	<b>5 244</b>	6 636
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	17 958	18 354
Reclassement en résultat net	(10 485)	(3 721)
	<b>7 473</b>	14 633
<b>Résultat global</b>	<b>12 717</b>	21 269

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

### Situation financière

Au 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12)	9 475	11 660
Placements et revenus courus (note 12)	232 692	217 182
Contributions des employeurs à recevoir	2 073	2 179
Débiteurs	738	363
Frais payés d'avance	140	32
Immobilisations corporelles (note 14.3)	1 309	1 415
Immobilisations incorporelles (note 14.4)	14	17
	<b>246 441</b>	232 848
<b>Passif</b>		
Créditeurs	1 456	701
Activités de formation à payer	2 324	2 506
Subvention reportée de l'organisme Ressources humaines et Développement des compétences Canada	3	4
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 27)	400	96
	<b>4 183</b>	3 307
<b>Avoir</b> (note 20)		
Résultats accumulés	207 859	202 615
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	34 399	26 926
	<b>242 258</b>	229 541
	<b>246 441</b>	232 848

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

#### Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer  
Présidente du Comité de vérification

## FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

### Évolution de l'avoir

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats accumulés	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	195 979	12 293	208 272
Résultat net	6 636	–	6 636
Autre élément du résultat global	–	14 633	14 633
Résultat global	6 636	14 633	21 269
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>202 615</b>	<b>26 926</b>	<b>229 541</b>
Résultat net	<b>5 244</b>	–	<b>5 244</b>
Autre élément du résultat global	–	<b>7 473</b>	<b>7 473</b>
Résultat global	<b>5 244</b>	<b>7 473</b>	<b>12 717</b>
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>207 859</b>	<b>34 399</b>	<b>242 258</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

### Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net	5 244	6 636
Ajustements pour :		
Amortissement – subvention des matériaux réutilisables pour la formation	(1)	(2)
Amortissement – immobilisations corporelles	374	247
Amortissement – immobilisations incorporelles	6	1
	5 623	6 882
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 22.3)	(7 537)	(248)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(1 914)	6 634
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(268)	(537)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(3)	(18)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(271)	(555)
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(2 185)</b>	<b>6 079</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>11 660</b>	<b>5 581</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b> (note 12)	<b>9 475</b>	<b>11 660</b>
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	3 051	3 098
Dividendes reçus	869	967

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS D'INDEMNISATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

### Résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Revenus</b>		
Contributions des employeurs	2 793	2 896
Recouvrement d'indemnités	72	1 795
Pénalités	65	307
Revenus de placements (note 8.4)	99	69
	<b>3 029</b>	5 067
<b>Charges</b>		
Indemnisations des salariés	1 626	2 621
Charges avant les virements au Fonds général d'administration	1 626	2 621
Virements au Fonds général d'administration – revenus de placements	99	69
	<b>1 725</b>	2 690
<b>Résultat net</b>	<b>1 304</b>	2 377
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	(23)	(10)
Reclassement au résultat net	17	11
	<b>(6)</b>	1
<b>Résultat global</b>	<b>1 298</b>	2 378

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.



## FONDS D'INDEMNISATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

### Situation financière

Au 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12)	2 552	1 628
Placements et revenus courus (note 12)	6 404	5 422
Contributions des employeurs à recevoir	385	396
Recouvrement d'indemnités à recevoir	1 615	1 877
	<b>10 956</b>	<b>9 323</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs	7	12
Indemnités à verser aux salariés	5 373	5 033
	<b>5 380</b>	<b>5 045</b>
<b>Avoir</b>		
Résultats accumulés	5 581	4 277
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	(5)	1
	<b>5 576</b>	<b>4 278</b>
	<b>10 956</b>	<b>9 323</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

#### Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer  
Présidente du Comité de vérification

## FONDS D'INDEMNISATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

### Évolution de l'avoir

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats accumulés	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	1 900	–	1 900
Résultat net	2 377	–	2 377
Autre élément du résultat global	–	1	1
Résultat global	2 377	1	2 378
Solde au 31 décembre 2013	4 277	1	4 278
Résultat net	<b>1 304</b>	–	<b>1 304</b>
Autre élément du résultat global	–	(6)	(6)
Résultat global	<b>1 304</b>	(6)	<b>1 298</b>
Solde au 31 décembre 2014	<b>5 581</b>	(5)	<b>5 576</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS D'INDEMNISATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

### Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net	<b>1 304</b>	2 377
	<b>1 304</b>	2 377
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 22.4)	<b>(380)</b>	(2 155)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>924</b>	222
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>924</b>	222
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>1 628</b>	1 406
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b> (note 12)	<b>2 552</b>	1 628
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	<b>19</b>	16

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE QUALIFICATION

### Résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Revenus</b>		
Contributions des employeurs	439	477
Revenus de placements (note 8.5)	75	67
	<b>514</b>	544
<b>Charges</b>		
Indemnisations des salariés	298	269
Honoraires de gestion des placements	1	1
	<b>299</b>	270
<b>Résultat net</b>	<b>215</b>	274
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	(18)	(9)
Reclassement au résultat net	11	9
	<b>(7)</b>	–
<b>Résultat global</b>	<b>208</b>	274

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE QUALIFICATION

### Situation financière

Au 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12)	1 762	1 375
Placements et revenus courus (note 12)	4 402	4 559
Contributions des employeurs à recevoir	21	31
	<b>6 185</b>	5 965
<b>Passif</b>		
Créditeurs	12	4
Indemnités à verser aux salariés	21	17
	<b>33</b>	21
<b>Avoir</b> (note 21)		
Résultats accumulés	6 179	5 964
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	(27)	(20)
	<b>6 152</b>	5 944
	<b>6 185</b>	5 965

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

#### Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer  
Présidente du Comité de vérification

## FONDS DE QUALIFICATION

### Évolution de l'avoir

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats accumulés	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	5 690	(20)	5 670
Résultat net	274	–	274
Autre élément du résultat global	–	–	–
Résultat global	274	–	274
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>5 964</b>	<b>(20)</b>	<b>5 944</b>
Résultat net	<b>215</b>	–	<b>215</b>
Autre élément du résultat global	–	(7)	(7)
Résultat global	<b>215</b>	(7)	<b>208</b>
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>6 179</b>	<b>(27)</b>	<b>6 152</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE QUALIFICATION

### Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net	215	274
	215	274
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 22.5)	172	(448)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	387	(174)
<b>Augmentation (Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>387</b>	<b>(174)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>1 375</b>	<b>1 549</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b> (note 12)	<b>1 762</b>	<b>1 375</b>
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	14	15

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

### Résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Revenus</b>		
Indemnités perçues	677 907	687 049
Revenus de placements (note 8.6)	11 091	11 167
	<b>688 998</b>	698 216
<b>Charges</b>		
Versements d'indemnités aux salariés	677 395	686 533
Revenus de placements sur indemnités versés aux salariés	7 382	7 587
Virements au Fonds général d'administration		
Revenus d'intérêts	3 738	3 757
Indemnités non identifiées ou non réclamées	256	110
Honoraires de gestion des placements	227	229
	<b>688 998</b>	698 216
<b>Résultat net</b>	–	–
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	8 606	(11 146)
Reclassement au résultat net	69	25
	<b>8 675</b>	(11 121)
<b>Résultat global</b>	<b>8 675</b>	(11 121)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

### Situation financière

Au 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12)	33 649	31 971
Placements et revenus courus (note 12)	309 398	312 461
Indemnités à recevoir des employeurs	46 763	48 041
	<b>389 810</b>	392 473
<b>Passif</b>		
Créditeurs	1 981	3 102
Indemnités à verser aux salariés	375 155	385 103
Revenus de placements sur indemnités à verser aux salariés	3 777	4 046
	<b>380 913</b>	392 251
<b>Avoir</b>		
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	8 897	222
	<b>8 897</b>	222
	<b>389 810</b>	392 473

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

#### Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer  
Présidente du Comité de vérification

## FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

### Évolution de l'avoir

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	11 343
Autre élément du résultat global	(11 121)
Résultat global	(11 121)
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>222</b>
Autre élément du résultat global	<b>8 675</b>
Résultat global	<b>8 675</b>
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>8 897</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

### Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net	-	-
	-	-
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 22.6)	<b>1 678</b>	926
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>1 678</b>	926
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>1 678</b>	926
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>31 971</b>	31 045
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b> (note 12)	<b>33 649</b>	31 971
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	<b>8 309</b>	8 762

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.



## FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

### Résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Revenus</b>		
Réclamations perçues des employeurs	3 290	3 329
Revenus de placements (note 8.7)	20	17
	<b>3 310</b>	3 346
<b>Charges</b>		
Réclamations versées aux salariés	3 286	3 172
Virement au Fonds général d'administration		
Réclamations de salaires non identifiées	3	156
Honoraires de gestion des placements	1	–
	<b>3 290</b>	3 328
<b>Résultat net</b>	<b>20</b>	18
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	(4)	(3)
Reclassement au résultat net	2	2
	<b>(2)</b>	(1)
<b>Résultat global</b>	<b>18</b>	17

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

### Situation financière

Au 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12)	205	–
Placements et revenus courus (note 12)	1 660	1 448
Réclamations des employeurs à recevoir	2 113	1 899
Débiteurs	67	30
	<b>4 045</b>	<b>3 377</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire (note 12)	–	238
Créditeurs	75	142
Réclamations à verser aux salariés	3 587	2 632
	<b>3 662</b>	<b>3 012</b>
<b>Avoir</b>		
Résultats accumulés	392	372
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	(9)	(7)
	<b>383</b>	<b>365</b>
	<b>4 045</b>	<b>3 377</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

#### Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer  
Présidente du Comité de vérification

## FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

### Évolution de l'avoir

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats accumulés	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	354	(6)	348
Résultat net	18	–	18
Autre élément du résultat global	–	(1)	(1)
Résultat global	18	(1)	17
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>372</b>	<b>(7)</b>	<b>365</b>
Résultat net	<b>20</b>	<b>–</b>	<b>20</b>
Autre élément du résultat global	<b>–</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>
Résultat global	<b>20</b>	<b>(2)</b>	<b>18</b>
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>392</b>	<b>(9)</b>	<b>383</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

### Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net	20	18
	20	18
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 22.7)	423	47
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	443	65
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>443</b>	<b>65</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>(238)</b>	<b>(303)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b> (note 12)	<b>205</b>	<b>(238)</b>
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	3	4

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE COTISATIONS PATRONALES

### Résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Revenus</b>		
Cotisations des employeurs	15 320	15 853
Revenus de placements (note 8.8)	15	16
	<b>15 335</b>	15 869
<b>Charges</b>		
Remises de cotisations	15 320	15 853
Charges avant les virements au Fonds général d'administration	15 320	15 853
Virements au Fonds général d'administration – revenus de placements	15	16
	<b>15 335</b>	15 869
<b>Résultat net</b>	–	–
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	(2)	(1)
Reclassement au résultat net	2	1
	–	–
<b>Résultat global</b>	–	–

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE COTISATIONS PATRONALES

### Situation financière

Au 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12)	394	472
Placements et revenus courus (note 12)	983	1 565
Cotisations des employeurs à recevoir	1 455	1 564
Avances sur cotisations	130	130
	<b>2 962</b>	<b>3 731</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs	20	37
Cotisations des employeurs à remettre	2 942	3 694
	<b>2 962</b>	<b>3 731</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

#### Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer  
Présidente du Comité de vérification

## FONDS DE COTISATIONS PATRONALES

### Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net	–	–
	–	–
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 22.8)	(78)	(74)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(78)	(74)
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(78)</b>	<b>(74)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>472</b>	<b>546</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b> (note 12)	<b>394</b>	<b>472</b>
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	4	4

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

### Résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Revenus</b>		
Cotisations des salariés	80 346	81 483
Revenus de placements (note 8.9)	82	77
	<b>80 428</b>	81 560
<b>Charges</b>		
Remises de cotisations	80 346	81 483
Charges avant les virements au Fonds général d'administration	80 346	81 483
Virements au Fonds général d'administration – revenus de placements	82	77
	<b>80 428</b>	81 560
<b>Résultat net</b>	–	–
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	(19)	(11)
Reclassement au résultat net	13	11
	<b>(6)</b>	–
<b>Résultat global</b>	<b>(6)</b>	–

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

### Situation financière

Au 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12)	1 946	1 999
Placements et revenus courus (note 12)	5 987	6 902
Cotisations des salariés à recevoir	5 605	5 747
Avances sur cotisations	1 712	1 712
	<b>15 250</b>	16 360
<b>Passif</b>		
Créditeurs	173	302
Cotisations des salariés à remettre	15 083	16 058
	<b>15 256</b>	16 360
<b>Avoir</b>		
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	(6)	–
	<b>(6)</b>	–
	<b>15 250</b>	16 360

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

#### Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer  
Présidente du Comité de vérification

## FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

### Évolution de l'avoir

Au 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	-
Autre élément du résultat global	-
Résultat global	-
Solde au 31 décembre 2013	-
Autre élément du résultat global	<b>(6)</b>
Résultat global	<b>(6)</b>
Solde au 31 décembre 2014	<b>(6)</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

### Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net	-	-
	-	-
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 22.9)	<b>(53)</b>	82
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>(53)</b>	82
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(53)</b>	82
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>1 999</b>	1 917
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b> (note 12)	<b>1 946</b>	1 999
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	<b>16</b>	18

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.



## FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES

### Résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Revenus</b>		
Contributions des employeurs	961	1 001
Revenus de placements (note 8.10)	3	3
	<b>964</b>	<b>1 004</b>
<b>Charges</b>		
Remises de contributions	961	1 001
	<b>961</b>	<b>1 001</b>
<b>Résultat net</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Élément qui sera reclassé ultérieurement au résultat net		
Variation de juste valeur sur placements	(1)	(1)
Reclassement au résultat net	1	1
	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Résultat global</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES

### Situation financière

Au 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12)	71	59
Placements et revenus courus (note 12)	179	194
Contributions des employeurs à recevoir	67	74
	<b>317</b>	<b>327</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs	2	2
Contributions des employeurs à remettre	280	293
	<b>282</b>	<b>295</b>
<b>Avoir</b>		
Résultats accumulés	36	33
Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	(1)	(1)
	<b>35</b>	<b>32</b>
	<b>317</b>	<b>327</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

#### Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer  
Présidente du Comité de vérification

## FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES

### Évolution de l'avoir

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats accumulés	Cumul des variations de juste valeur non réalisées sur placements	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	30	(1)	29
Résultat net	3	–	3
Autre élément du résultat global	–	–	–
Résultat global	3	–	3
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>33</b>	<b>(1)</b>	<b>32</b>
Résultat net	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>3</b>
Autre élément du résultat global	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Résultat global	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>3</b>
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>36</b>	<b>(1)</b>	<b>35</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES

### Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net	3	3
	3	3
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 22.10)	9	(10)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	12	(7)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>12</b>	<b>(7)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>59</b>	<b>66</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b> (note 12)	<b>71</b>	<b>59</b>
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	1	1

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE COTISATIONS À LA CAISSE D'ÉDUCATION SYNDICALE

### Résultat net et résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Revenus</b>		
Cotisations des salariés	2 313	2 397
Revenus de placements (note 8.11)	3	3
	<b>2 316</b>	2 400
<b>Charges</b>		
Remises de cotisations	2 313	2 397
Charges avant les virements au Fonds général d'administration	2 313	2 397
Virements au Fonds général d'administration – revenus de placements	3	3
	<b>2 316</b>	2 400
<b>Résultat net et global</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## FONDS DE COTISATIONS À LA CAISSE D'ÉDUCATION SYNDICALE

### Situation financière

Au 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12)	74	67
Placements et revenus courus (note 12)	186	221
Cotisations des salariés à recevoir	161	166
	<b>421</b>	454
<b>Passif</b>		
Créditeurs	5	9
Cotisations des salariés à remettre	416	445
	<b>421</b>	454

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

#### Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer  
Présidente du Comité de vérification

## FONDS DE COTISATIONS À LA CAISSE D'ÉDUCATION SYNDICALE

### Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net	–	–
	–	–
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 22.11)	7	(6)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	7	(6)
<b>Augmentation (Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	7	(6)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	67	73
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b> (note 12)	74	67
Informations supplémentaires sur les activités d'exploitation du flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	–	1

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES  
AFFÉRENTES AUX  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**2014**

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

(Tous les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1

### Constitution et objet

La Commission de la construction du Québec (CCQ), constituée en vertu de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chapitre R-20) (Loi) est une personne morale au sens du Code civil et est chargée de la mise en application des conventions collectives propres à l'industrie de la construction, de l'administration de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que de la formation professionnelle et de la gestion de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction.

À cette fin, la CCQ administre un fonds général, neuf fonds en fidéicommiss, des régimes d'assurance et un régime de retraite multiemployeurs, lequel est présenté dans des états financiers distincts.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la CCQ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. L'adresse de son siège social est le 8485, avenue Christophe-Colomb, Montréal (Québec), H2M 0A7.

2

### Base d'établissement

Les états financiers de la CCQ sont présentés en dollars canadiens et ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) de la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

La CCQ a choisi de présenter les états de situation financière sur une base de liquidité tel que décrit par IAS 1 dans le but de fournir de l'information fiable et plus pertinente.

Les présents états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration le 27 mai 2015.

3

### Vocation et description des fonds et régimes

#### 3.1

##### Fonds général d'administration

Ce fonds est établi pour rendre compte des opérations que la CCQ exerce dans l'application des conventions collectives conclues en vertu de la Loi, y compris l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et l'exercice des autres fonctions que cette loi lui confère.

#### 3.2

##### Régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective, le régime d'assurance de base, est établie afin de recevoir les contributions des employeurs ainsi que les cotisations volontaires des salariés et de pourvoir au paiement des prestations, des indemnités prévues par les régimes d'assurance et d'autres frais inhérents.

Des caisses supplémentaires sont établies en vue de recevoir la partie supplémentaire des contributions des employeurs pour le compte des salariés qui exercent un métier ou un groupe de métiers particuliers et de pourvoir au paiement des primes et des dépenses afférentes aux régimes supplémentaires d'assurance.

Les régimes supplémentaires pour les métiers et occupations d'électricien, de couvreur, de ferblantier, de tuyauteur, de travailleur de lignes, de mécanicien en protection-incendie, de frigoriste, des menuisiers, de mécanicien de chantier, des métiers de la truelle (briqueteur-maçon, cimentier-applicateur, plâtrier et carreleur), des travailleurs sur équipements lourds du génie civil et de la voirie, des occupations des secteurs institutionnel, commercial, industriel ainsi que du secteur du génie civil et de la voirie, des peintres, et des poseurs de revêtement souple ont été cumulés au régime d'assurance de base aux fins de la présentation des états financiers. L'avoir des régimes d'assurance est présenté à la note 19.

Le régime d'assurance de base assure le paiement des protections additionnelles prévues par les régimes supplémentaires, moyennant le versement d'une prime d'assurance pour chaque salarié assuré par un régime supplémentaire. Cette prime est établie au début de l'année qui suit la période de couverture.

#### 3.3

##### Fonds en fidéicommiss

##### Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction

Ce fonds est affecté exclusivement à la promotion et au financement des activités de perfectionnement des salariés de l'industrie de la construction. Les coûts d'administration et de fonctionnement du Fonds sont défrayés sur les sommes qui le constituent. Le premier volet représente les activités du secteur institutionnel et commercial, du secteur industriel, de même que celui du génie civil et voirie et le deuxième volet celui du secteur résidentiel. L'avoir de chaque volet est présenté à la note 20.

### Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction

Ce fonds est affecté exclusivement à l'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction ayant subi une perte de salaire, selon les conditions et modalités applicables. Les coûts d'administration et de fonctionnement du Fonds sont défrayés sur les sommes qui le constituent.

### Fonds de qualification

Ces fonds sont établis pour rendre compte des contributions des employeurs et des revenus de placements qu'ils produisent pour indemniser les salariés devant acquitter les frais liés au renouvellement du certificat de compétence délivré par le Bureau canadien de la soudure, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction. Les fonds de qualification des mécaniciens de chantier, des ferrailleurs, des électriciens, des ferblantiers, des chaudronniers, des monteurs-assembleurs, des charpentiers, et des tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie ont été cumulés aux fins de présentation des états financiers. L'avoir de chaque fonds est présenté à la note 21.

### Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés, ainsi que des revenus de placements qu'il produit pour les salariés de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

### Fonds de réclamations de salaires

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires produites par la CCQ pour les salariés de l'industrie de la construction et des revenus de placements qu'il produit, conformément à l'article 81 de la Loi.

### Fonds de cotisations patronales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour l'Association des entrepreneurs en construction du Québec et l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi.

### Fonds de cotisations syndicales

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction pour les associations syndicales, conformément à l'article 38 de la Loi.

### Fonds de contributions sectorielles résidentielles

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs et des revenus de placements qu'il produit pour permettre aux parties patronales et syndicales de mettre en place des conditions de travail harmonieuses sur les chantiers, de les faire connaître, et d'en mesurer la pertinence et l'efficacité. Il sert aussi à mener toutes les autres démarches et analyses destinées à favoriser le rapprochement et la concertation des parties, conformément à la convention collective du secteur résidentiel de l'industrie de la construction.

### Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des salariés afin de permettre aux associations syndicales d'offrir des services de formation dans le but de développer les compétences dans tous les aspects liés aux relations de travail, conformément aux conventions collectives du secteur institutionnel et commercial, du secteur industriel, de même que celui du génie civil et voirie.

## 4

## Sommaire des principales méthodes comptables

### 4.1

#### Principe du coût historique

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers, du passif net au titre des prestations définies, des passifs actuariels des régimes d'assurance et des provisions. Ces éléments sont comptabilisés tels que décrits aux notes 4.14, 4.7, 4.9 et 4.10.

### 4.2

#### Principes de consolidation

Les états financiers des régimes d'assurance et des fonds en fidéicommiss ne sont pas consolidés dans les états financiers du Fonds général d'administration, car en vertu des lois, des règlements et des conventions collectives, les fonds et les régimes constituent des fiducies légales distinctes et ces fiducies ne sont pas contrôlées par le Fonds général d'administration.

### 4.3

#### Jugements dans l'application des méthodes comptables et sources d'incertitudes relatives aux estimations

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de dépenses dans les présents états financiers et sur les renseignements fournis quant aux passifs éventuels et actifs éventuels. Le résultat réel portant sur les éléments faisant l'objet d'hypothèses et d'estimations pourrait donc différer de celles-ci.



### Évaluation des passifs actuariels

L'évaluation du passif net au titre des prestations définies du Fonds général d'administration et des passifs actuariels des régimes d'assurance requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Pour l'évaluation du passif net au titre des prestations définies spécifiquement, ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux de croissance attendu des salaires, les coûts des soins médicaux, ainsi que la table de mortalité. Pour l'évaluation des passifs actuariels des régimes d'assurance spécifiquement, ces paramètres incluent les statistiques de paiement, les taux futurs de fréquence, les changements des lois et des règlements ainsi que d'autres facteurs dans la nature des couvertures d'assurance, tels que le taux de terminaison (invalidité) ainsi que le taux d'actualisation. Dans les circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter ce qui suit :

- pour le Fonds général d'administration, une modification substantielle du montant de la charge de rémunération et avantages du personnel portée en résultat net, des réévaluations du passif net au titre des prestations définies portées directement en autres éléments du résultat global ainsi que du passif net au titre des prestations définies liées à ces engagements présenté à l'état de la situation financière;
- pour les régimes d'assurance, une modification substantielle du montant de la charge portée en résultat net sous la rubrique Augmentation ou diminution des passifs actuariels ainsi que du montant des passifs actuariels présenté à l'état de la situation financière.

### Évaluation des actifs financiers

La comptabilisation de certains instruments financiers requiert l'estimation de la juste valeur. L'évaluation de la juste valeur est décrite à la note 4.14.

### Dépréciation des actifs non financiers

Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés mis en œuvre pour déterminer la valeur d'utilité des groupes d'unités génératrices de trésorerie (les UGT) auxquels sont attribués les projets de développement informatique en cours nécessite l'utilisation d'un certain nombre de paramètres, entre autres les estimations de flux futurs de trésorerie et les taux d'actualisation; il requiert donc l'exercice du jugement de façon substantielle. La valeur d'utilité, le cas échéant, des immobilisations corporelles et des autres immobilisations incorporelles est également fondée sur des hypothèses. Toute dégradation future des conditions de marché pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer les valeurs comptables actuelles des immobilisations corporelles et incorporelles. Il n'existe aucune indication que ces actifs ont subi une perte de valeur au 31 décembre 2014.

### Durée d'utilité et valeur résiduelle des actifs non financiers

La direction estime la durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations en fonction de la période pendant laquelle elle s'attend à pouvoir utiliser les actifs. Le montant et l'échéancier des dotations aux amortissements afférentes aux immobilisations pour une période donnée en découlent. Les estimations sont révisées à la fin de chaque période et sont mises à jour si les attentes changent en raison de l'usure physique et de l'obsolescence technique et technologique des actifs. Il est possible que des changements dans ces facteurs donnent lieu à des modifications significatives des durées d'utilité et des valeurs résiduelles estimées de ces actifs dans l'avenir.

### Provisions

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont révisées régulièrement selon une approche au cas par cas d'après

le jugement de la direction lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'il y ait une obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Quand une provision ne satisfait plus les critères de probabilité et de fiabilité, elle est présentée comme non utilisée et reprise.

### Évaluation des recouvrements d'indemnités à recevoir et des indemnités à verser aux salariés

Pour le Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction, afin d'obtenir une évaluation plus précise et de faciliter la mesure de la matérialisation éventuelle des recouvrements d'indemnités à recevoir et des indemnités à verser aux salariés, la direction estime les taux de recouvrement ainsi que les taux payables dans les différents dossiers d'indemnisation. Ces hypothèses sont mises à jour sur une base trimestrielle afin de refléter l'évolution de ces dossiers. L'incidence de toute révision peut être importante et est comptabilisée au moyen d'un ajustement au cours de la période où les estimations sont révisées.

## 4.4

### Constataion des revenus et des virements

Les revenus et les virements, autres que les revenus de placements, sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au fonds concerné et que ces revenus peuvent être évalués de façon fiable. Suivant cette méthode, les revenus et virements, autres que les revenus de placements, sont comptabilisés lors des périodes au cours desquelles les services sont rendus. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Des critères de reconnaissance propres à chaque type de revenus et de virements sont énumérés ci-après.

## Fonds général d'administration

### Prélèvements

Les revenus de prélèvements sont constatés dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

### Tarification de services

Les revenus de tarification de services sont constatés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

### Pénalités

Les revenus de pénalités sont constatés dans l'exercice au cours duquel le recouvrement est raisonnablement assuré.

### Participations volontaires

Les revenus de participations volontaires sont constatés dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

### Virement d'indemnités de congés annuels et jours fériés chômés et de réclamations non identifiées ou non réclamées

En vertu de la réglementation, les réclamations de salaires gardées en fidéicommiss et payables à des salariés non identifiés depuis trois ans au 31 décembre d'une année ainsi que les indemnités de congé gardées en fidéicommiss non réclamées ou non identifiées depuis trois ans au 1<sup>er</sup> janvier d'une année sont virées aux revenus du Fonds général d'administration pour son administration au début de l'exercice suivant les dates précédemment mentionnées.

### Revenus de placements

Les revenus de placements sont composés principalement de revenus d'intérêts, de revenus de participation au revenu net de fonds de placements et de gains (pertes) réalisé(e)s sur la vente de placements et sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds de placements sont constatés au moment de leur distribution.

### Revenus de location et revenus autres

Les revenus de location et revenus autres sont constatés selon la comptabilité d'engagement.

### Virement provenant des régimes supplémentaires de rentes et d'assurance et du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction

En vertu de la Loi, les virements provenant des régimes supplémentaires de rentes et d'assurance et du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction sont fixés annuellement par la CCQ. Le montant requis pour acquitter les frais d'administration de ces fonds est fixé selon une formule établie et approuvée par le Conseil d'administration.

### Virement de revenus de placements provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

En vertu de la Loi, une partie des revenus de placements provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés est virée au Fonds général d'administration en vue d'acquitter les frais d'administration et de perception de ce fonds jusqu'à concurrence d'une somme égale à 25 % des revenus de placements générés par le fonds plus un montant forfaitaire de 965 000 \$.

### Virement de revenus de placements provenant d'autres Fonds

En vertu de la Loi, les revenus de placements générés par le Fonds de cotisations patronales, le Fonds de cotisations syndicales et le Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale via le règlement 19, paragraphe 1, le Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction via le règlement 20, paragraphe 1, sont virés au Fonds général d'administration pour son administration, au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et constatés à titre de revenus dans les différents fonds.

## Régimes d'assurance

### Contributions des employeurs, transferts de contributions pour heures de formation, cotisations volontaires des salariés et contributions de réciprocité

Les contributions des employeurs, les transferts de contributions pour heures de formation, les cotisations volontaires des salariés et les contributions de réciprocité sont reportés et constatés dans l'exercice correspondant aux périodes de couverture d'assurance au cours desquelles ils sont utilisés. Les contributions de réciprocité sont des cotisations d'assurance entre les régimes d'assurance de l'industrie de la construction du Québec et des régimes d'assurance de l'extérieur du Québec.

Les contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles ou réserves d'heures individuelles sont constituées de contributions des employeurs visant à maintenir l'assurabilité des salariés. Elles sont reportées et constatées dans l'exercice correspondant aux périodes de couverture d'assurance au cours desquelles elles sont utilisées.

### Revenus de placements

Les revenus de placements sont composés principalement de revenus d'intérêts, de dividendes, de revenus de participation au revenu net de fonds de placements et de gains (pertes) réalisé(e)s sur dispositions de placements et sont constatés selon la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, les revenus de dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende alors que les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds de placement sont constatés au moment de leur distribution.

### Contributions pour accumulations de surplus initiaux

Les contributions pour accumulations de surplus initiaux sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

### Primes reçues des régimes supplémentaires d'assurance

Les primes reçues des régimes supplémentaires d'assurance sont constatées dans l'exercice correspondant aux périodes de couverture des assurés.

### Fonds en fidéicommiss

#### Contributions des employeurs, cotisations des employeurs et cotisations des salariés

Les contributions et les cotisations des employeurs et les cotisations des salariés sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

### Revenus de placements

Les revenus de placements sont composés principalement de revenus d'intérêts, de dividendes, de revenus de participation au revenu net de fonds de placements et de gains (pertes) réalisé(e)s sur dispositions de placement et sont constatés selon la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, les revenus de dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende alors que les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds de placement sont constatés au moment de leur distribution.

En vertu de la Loi, une partie des revenus de placements provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés est virée au Fonds général d'administration en vue d'acquitter les frais d'administration et de perception de ce fonds jusqu'à concurrence d'une somme égale à 25 % des revenus de placements générés par le fonds plus un montant forfaitaire de 965 000 \$.

En vertu de la Loi, les revenus de placements générés par le Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction via le règlement 20, paragraphe 1, le Fonds de cotisations patronales, le Fonds de cotisations syndicales et le Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale via le règlement 19, paragraphe 1, sont virés au Fonds général d'administration pour son administration au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

### Recouvrement d'indemnités et pénalités

Le recouvrement d'indemnités et les pénalités afférentes sont constatés dans l'exercice au cours duquel le recouvrement est raisonnablement assuré.

### Indemnités perçues

Les indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures donnant droit à des indemnités sont travaillées.

### Réclamations perçues des employeurs

Les réclamations de salaires perçues des employeurs sont constatées dans l'exercice au cours duquel le règlement des réclamations a lieu.

## 4.5

### Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la CCQ se conformera aux conditions y étant rattachées pour qu'elles soient octroyées. Ce traitement est en lien avec IAS 20.

Les subventions reçues du gouvernement du Québec, comptabilisées dans le Fonds général d'administration, sont reportées et constatées à titre de revenus en résultat net sous la rubrique Subventions du gouvernement du Québec dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Quand l'entente le prévoit, la CCQ doit rembourser au gouvernement du Québec les subventions reçues en excédent des dépenses réellement engagées et prévues à l'entente. Les subventions à rembourser, s'il y a lieu, sont présentées sous la rubrique Subventions du gouvernement du Québec à rembourser.

La subvention reçue de l'organisme *Ressources humaines et Développement des compétences Canada* (RHDC), comptabilisée dans le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction, est reportée et créditée en résultat net sous la rubrique Amortissement de la subvention des matériaux réutilisables pour la formation au même rythme que l'amortissement des matériaux réutilisables pour la formation.

## 4.6

### Contrats de location

#### Contrats de location en qualité de preneur

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et avantages à la propriété d'un bien loué ne sont pas transférés à la CCQ sont classés en tant que contrats de location simple. Les dépenses de loyers sont portées en résultat net de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours sous la rubrique Charges immobilières et amortissements. Tous les contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

#### Contrats de location en qualité de bailleur

Les contrats de location aux termes desquels la CCQ ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué sont classés en tant que contrat de location simple. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours. Tous les contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

## 4.7

### Avantages postérieurs à l'emploi

#### Fonds général d'administration

Des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages complémentaires à la retraite sont offerts aux employés de la CCQ. Le niveau de prestation fourni est fonction de la durée du service et de la rémunération du participant aux régimes.

Le coût de ces régimes est comptabilisé comme suit :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite des employés est établi d'après des calculs actuariels qui font appel à la méthode des unités de crédit projetées et aux meilleures estimations de la direction à l'égard de la croissance des salaires, de l'âge de retraite des employés, de la mortalité des participants aux régimes et des coûts des soins médicaux. Le passif net au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, nette de la juste valeur des actifs du régime, à la date de clôture.
- Les évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations définies sont effectuées à chaque date de clôture. Le taux d'actualisation appliqué pour le calcul de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est basé sur les obligations d'entreprises de haute qualité libellées en dollars canadiens pour des obligations qui appartiennent aux flux financiers des régimes.
- Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, toute variation de la limite de l'actif et le rendement des actifs des régimes nets de l'intérêt sur les actifs. Les réévaluations sont comptabilisées à titre d'autres éléments du résultat global et dans le cumul des réévaluations du passif net au titre des prestations définies de l'avoir.

Le montant de l'actif au titre des régimes à prestations définies ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur ou de diminution des cotisations futures du régime (la limite de l'actif). Toutes les exigences de financement minimal qui s'appliquent aux régimes

sont prises en compte pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques. Un passif supplémentaire est comptabilisé pour un montant équivalent à l'obligation de financement minimal pour les régimes à prestations définies lorsque la CCQ n'a pas un droit inconditionnel aux surplus ou ne peut bénéficier d'un congé de cotisations futures. Aux 31 décembre 2014 et 2013, aucun passif supplémentaire n'a été comptabilisé.

## 4.8

### Indemnités versées aux salariés Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction

Les indemnités versées aux salariés sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est en situation d'insolvabilité.

## 4.9

### Passifs actuariels des régimes d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui comportent un risque d'assurance significatif. Vu la nature de la CCQ, ainsi que les liens entre cette dernière et les conventions collectives de l'industrie de la construction du Québec, il y a présence d'un contrat d'assurance pour le régime de base d'assurance et pour les régimes supplémentaires d'assurance. Ce lien comporte un risque d'assurance significatif et répond à la définition de contrats d'assurance selon la norme IFRS 4 – *Contrats d'assurance*.

Les passifs actuariels sont constitués de la valeur présente estimative de tous les paiements futurs qui seront effectués relativement aux prestations et aux indemnités prévues par les régimes d'assurance. Ces passifs comprennent des provisions

pour les prestations engagées et pour les rentes à verser aux assurés invalides.

L'estimation des passifs actuariels est calculée conformément à la pratique actuarielle reconnue, elle-même basée sur l'évolution des réclamations et sur les statistiques de paiement. L'estimation requiert l'utilisation d'hypothèses, telles que les statistiques de paiement, les taux futurs de fréquence, le changement des lois et des règlements, ainsi que d'autres facteurs dans la nature des couvertures d'assurance, tels que le taux de terminaison (invalidité) et le taux d'actualisation. Ces différentes hypothèses sont décrites à la note 18.

À chaque date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé pour s'assurer du caractère suffisant des passifs actuariels. Toute insuffisance de passif est immédiatement constatée aux résultats afin d'en assurer le respect. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, aucune insuffisance n'a été décelée.

## 4.10

### Provisions

Les provisions sont comptabilisées si la CCQ a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement ayant eu lieu à une date antérieure à la date de clôture, s'il est probable que l'obligation soit tenue d'être éteinte et si le montant de l'obligation est estimable de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et des incertitudes liées à l'obligation. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

## 4.11

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les éléments de trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes d'encaisse, des découverts bancaires et des placements très liquides, qui ont des échéances de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Les chèques émis non encaissés sont déduits des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

## 4.12

### Créances

Les créances comprennent les postes suivants : les débiteurs, les contributions des employeurs à recevoir, les contributions de réciprocité à recevoir, le recouvrement d'indemnités à recevoir, les indemnités à recevoir des employeurs, les cotisations des employeurs à recevoir, les cotisations de salariés à recevoir, les réclamations des employeurs à recevoir et les subventions du gouvernement du Québec à recevoir. Les créances sont évaluées au coût amorti.

Les créances sont recouvrables sur une période de moins d'un an suivant la date de clôture.

## 4.13

### Créditeurs

Les créditeurs comprennent les postes suivants : les créditeurs et frais courus autres que les fournisseurs, la subvention du gouvernement du Québec à rembourser, les activités de formation à payer, les indemnités à verser aux salariés, les revenus de placements sur indemnités à verser aux salariés, les réclamations à verser aux salariés, les cotisations des employeurs à remettre, les cotisations des salariés à remettre et les contributions des employeurs à remettre. Les créditeurs sont évalués au coût amorti.

Les créditeurs sont réglables sur une période de moins d'un an suivant la date de clôture.

## 4.14

### Instruments financiers

#### Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la CCQ devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la CCQ a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

#### Classement et évaluation

Lors de la comptabilisation initiale, la CCQ a effectué les classements suivants selon les fins pour lesquelles elle a acquis les instruments financiers :

- la trésorerie et équivalents de trésorerie, les dépôts à terme donnés en garantie, les placements et revenus courus sont désignés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur;
- les avances sur cotisations sont classées comme des prêts et créances et sont évaluées au coût amorti;
- les fournisseurs sont évalués au coût amorti;
- les instruments financiers dérivés sont classés comme des actifs et passifs à la juste valeur par le biais du résultat net et sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Tous les instruments financiers dérivés font partie de cette catégorie. Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net sous la rubrique Revenus de placements.

Les actifs désignés comme disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction sont passés en charge en résultat net. Les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont présentés en autres éléments du résultat global, dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Lorsque l'actif est cédé ou qu'il a subi une dépréciation, le profit ou la perte cumulé comptabilisé en autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes sont comptabilisés en résultat net dans les revenus de placements.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ultérieurement, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour pertes de valeur. Cette évaluation correspond généralement au coût.

Les passifs financiers autres que les instruments financiers dérivés sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers dérivés sont constitués de contrats de change à terme. Conformément à la politique de placement des fonds sous gestion visant le Fonds général d'administration, les régimes d'assurance et les fonds en fidéicommis, la CCQ utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de change sur les placements exposés aux fluctuations des devises étrangères. La CCQ ne détient pas directement des placements libellés en devises étrangères. Ces placements en devises étrangères sont détenus par des fonds de placement dans lesquels la CCQ détient des unités de fonds libellées en dollars canadiens. La CCQ ne recourt pas à l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Les gains ou pertes non réalisés sont enregistrés en résultat net sous la rubrique Plus-value (moins-value) des actifs ou passifs liés aux instruments financiers dérivés. Les gains ou pertes réalisés sont enregistrés en résultat net sous la rubrique Revenus de placements.

### Évaluation de la juste valeur

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs sont déterminées en fonction de l'information disponible.

Les actions ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont déterminés selon le cours de clôture des marchés boursiers à la date de clôture des états financiers lorsqu'un marché actif existe.

Lorsque des prix indépendants d'un marché actif ne sont pas disponibles, les obligations, les bons du Trésor ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur en utilisant le cours de clôture

de la transaction la plus récente liée à l'instrument ou la valeur est déterminée en fonction de techniques d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux, telles que l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Ces évaluations s'appuient sur des hypothèses et sur des données d'entrées observables, telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, l'écart de crédit et le taux d'actualisation.

Les parts de fonds de marché monétaire, de fonds d'actions, de fonds immobiliers et de fonds d'obligations sont inscrites à la valeur liquidative aux fins des opérations. Cette méthode de détermination de l'actif net d'un fonds est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, selon le cours de clôture dans la méthode d'évaluation de la juste valeur des placements détenus dans les fonds.

La juste valeur des instruments financiers autres que les actions, les obligations, les bons du Trésor et les fonds de placements est équivalente à leur valeur comptable, en raison de leur échéance à court terme, et correspond aux cours du marché.

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrat de change) est établie en fonction du taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et pertes sont enregistrés à la variation de juste valeur des placements et revenus courus, alors que la plus-value (moins-value) non réalisée de ces instruments financiers dérivés est présentée à l'état de la situation financière avec la contrepartie au résultat net dans les régimes et fonds touchés.

### Établissement et hiérarchie de la juste valeur

La CCQ classe les instruments financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière selon la hiérarchie suivante :

**Niveau 1 :** Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

**Niveau 2 :** Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) soit indirectement (déterminés à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, et les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que sur des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.

**Niveau 3 :** Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le classement des instruments financiers entre les niveaux hiérarchiques est établi au moment de l'évaluation initiale de l'instrument et revu à chaque date d'évaluation subséquente. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés annuellement à la juste valeur.

## 4.15

### Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, la CCQ évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier classé dans les prêts et créances. S'il existe une telle indication, une perte de valeur correspondant à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument, est enregistrée en résultat net. La valeur comptable de l'actif financier est réduite de ce montant soit directement, soit par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Ces pertes de valeur sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Au 31 décembre 2014, il n'y a aucune perte de valeur constatée en résultat net.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et qu'il existe une indication objective de la dépréciation de cet actif, la perte cumulée égale à la différence entre le coût d'acquisition du placement et sa juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat net, est reclassée du cumul des autres éléments du résultat global en résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat net à l'égard des instruments financiers classés comme disponibles à la vente peuvent être reprises, sauf dans le cas des placements en instruments de capitaux propres.

## 4.16

### Actifs non courants

#### Fonds général d'administration Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées lors de leur comptabilisation à leur coût. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif jusqu'au moment où l'actif est dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, le cas échéant, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces coûts iront à la CCQ et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les charges de gestion immobilière tels les taxes, l'électricité et l'entretien relatifs aux immeubles que la CCQ utilise et ceux qu'elle loue à des tiers sont comptabilisées en charge dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Le mobilier, les équipements informatiques et les améliorations locatives sont évalués, après leur comptabilisation initiale, à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La catégorie terrains et bâtiments est évaluée au coût diminué du cumul des amortissements des bâtiments et du cumul des pertes de valeur.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composantes présentant des durées d'utilité différentes, le coût est réparti entre les différentes composantes qui sont amorties séparément.

Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle, qui correspond à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif, est porté en résultat net et présenté séparément.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, établie en fonction de la durée d'utilité des immobilisations.

Catégorie	Durée d'utilité
Terrains et bâtiments	
Terrains	–
Bâtiments	25 à 55 ans
Mobilier, équipements et autres	
Mobilier	10 ans
Équipements informatiques	6 ans
Améliorations locatives	9 ans

Les durées d'utilité estimées, la méthode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont révisées au moins à la fin de chaque exercice financier et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent au coût des logiciels et des projets de développement informatique.

Les logiciels acquis sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est passé en charge selon une méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée à 6 ans.

Les projets de développement informatique sont constitués des logiciels développés à l'interne et sont comptabilisés si certains critères, dont la faisabilité technique, l'intention et la capacité de développer et d'utiliser la technologie, sont réunis. Dans le cas contraire, les dépenses engagées pendant la phase de développement sont passées en charges sous la rubrique Charges d'administration et autres lorsqu'elles sont engagées.

Les charges liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans les charges d'administration et autres dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les logiciels générés à l'interne sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est passé en charge selon une méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée à 15 ans. L'amortissement des projets de développement informatique débute lorsque l'immobilisation est prête à être mise en service.

Les durées d'utilité estimées et la méthode d'amortissement sont révisées au besoin, mais au moins à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

### Dépréciation des actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les projets de développement informatique en cours, qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie ou UGT). La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (soit la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT concernée). La perte de valeur comptabilisée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées dans le poste dépréciation d'immobilisations corporelles et dépréciation d'immobilisations incorporelles au résultat net.

Lorsque les événements ou les circonstances le justifient, une évaluation des pertes de valeur qui pourraient faire l'objet de reprises est effectuée.

### Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées lors de leur comptabilisation à leur coût. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif jusqu'au moment où l'actif est dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, le cas échéant, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs

associés à ces coûts iront à la CCQ et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les immobilisations corporelles comprennent les différentes catégories suivantes :

#### Matériaux réutilisables pour la formation

Les matériaux réutilisables pour la formation correspondent aux actifs achetés dans le cadre des activités de formation. Ils sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire établie en fonction de la durée d'utilisation prévue par les ententes convenues entre la CCQ et les commissions scolaires pour les matériaux d'implantation d'activités et les matériaux pédagogiques réutilisables. La durée des ententes varie de 1 à 16 ans. Pour les matériaux didactiques et les outillages, ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire établie en fonction de la durée d'utilité estimée, soit trois ans et cinq ans respectivement.

#### Unité mobile de formation en protection-incendie

L'unité mobile de formation est comptabilisée au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire établie en fonction de la durée d'utilité estimée, soit 15 ans.

#### Matériel roulant de formation

Le matériel roulant de formation pour le métier de couvreur est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire établie en fonction de la durée d'utilité estimée, soit sept ans.

### Simulateur de grue

Le simulateur de grue est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire établie en fonction de la durée d'utilité estimée, soit cinq ans.

### Immobilisations en cours de construction

L'amortissement des immobilisations corporelles en cours de construction débute lorsqu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées, la méthode d'amortissement et les valeurs résiduelles de ces immobilisations corporelles sont révisées au moins à la fin de chaque exercice financier et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Ces immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, selon les mêmes méthodes utilisées pour les immobilisations du Fonds général d'administration.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent au coût des logiciels.

Les logiciels acquis sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est passé en charge selon une méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée à trois ans.

Les durées d'utilité estimées, la méthode d'amortissement et les valeurs résiduelles de ces immobilisations incorporelles sont révisées au moins à la fin de chaque exercice financier et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.



## 5

## Nouvelles méthodes comptables adoptées au 1<sup>er</sup> janvier 2014

L'information sur les nouvelles normes et sur les modifications et les interprétations, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et qui ont eu un impact sur les états financiers de la CCQ, est fournie ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais n'ont eu aucune incidence importante sur les états financiers de la CCQ.

### Instruments financiers – Présentation

En décembre 2011, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié des modifications à l'IAS 32 *Instruments financiers : présentation* afin de clarifier les exigences de compensation des actifs financiers et des passifs financiers. L'IASB a spécifié que le droit de compensation doit être juridiquement exécutoire même dans les cas de faillite. La CCQ a appliqué les modifications à l'IAS 32 dans ces états financiers annuels de l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ces modifications n'ont pas eu d'impact sur les états financiers.

### Dépréciation d'actifs

En mai 2013, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 36 *Dépréciation d'actifs*. Ces modifications imposent une obligation d'information concernant la valeur recouvrable des actifs dépréciés et exigent d'autres informations concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs dépréciés, dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La CCQ a appliqué les modifications à l'IAS 36 dans ces états financiers annuels de l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ces modifications n'ont pas eu d'impact sur les états financiers.

## 6

## Normes comptables non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes, modifications et interprétations des normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais ne sont pas encore en vigueur, et la CCQ ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des nouvelles normes et modifications sera appliqué dans les méthodes comptables de la CCQ au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et sur les modifications et les interprétations, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la CCQ, est fournie ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais la direction ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la CCQ. À noter que la direction n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes dans ses états financiers.

### Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a terminé le projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, en publiant l'IFRS 9 *Instruments financiers*. L'IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers, et introduit un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues de même qu'une nouvelle approche de la comptabilité de couverture.

Pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût, au coût amorti ou à la juste valeur, l'IFRS 9 a recours à une nouvelle approche qui remplace les spécifications actuelles de l'IAS 39. L'approche préconisée par l'IFRS 9 repose sur la manière dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. L'IFRS 9 introduit aussi un modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues selon lequel les pertes de crédit attendues devront être comptabilisées en temps opportun. Enfin, l'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture et des informations à fournir correspondantes sur les activités de gestion des risques. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, qui permettra aux entités de mieux rendre compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers.

L'IFRS 9 s'appliquera à la CCQ à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'application anticipée est permise.

### Avantages du personnel

En novembre 2013, l'IASB a publié des modifications à portée limitée d'IAS 19 *Avantages du personnel*. Ces modifications visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service, afin de permettre leur déduction dans la période au cours de laquelle les services sont rendus. Ces modifications sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 avec l'adoption anticipée permise.

### Comptabilisation des produits

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* en remplacement de l'IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11 *Contrats de construction* et les interprétations connexes. Selon l'IFRS 15, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré au client et non plus lorsque les risques et avantages importants lui sont transférés. Des informations supplémentaires doivent être divulguées par voie de notes. L'IFRS 15 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et son application anticipée est permise.



## Fonds général d'administration – revenus de prélèvements, tarification de services et autres

	2014	2013
Prélèvements	<b>88 938</b>	89 925
Tarification de services	<b>8 244</b>	8 423
Pénalités	<b>3 530</b>	3 497
Participations volontaires	<b>1 102</b>	1 062
Virement d'indemnités de congés annuels obligatoires et jours fériés chômés et de réclamations non identifiées ou non réclamées	<b>259</b>	266
	<b>102 073</b>	103 173

## 8

## Revenus de placements

## 8.1

## Fonds général d'administration

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2014	2013
Revenus de placements		
Revenus d'intérêts	1 727	1 842
Fonds de placements	262	209
Autres placements	7	8
	<b>1 996</b>	2 059
Pertes réalisées reclassées des autres éléments du résultat global		
Placements	(829)	(518)
	<b>(829)</b>	(518)
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	919	661
	<b>2 086</b>	2 202

## 8.2

## Régimes d'assurance

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2014	2013
Revenus de placements		
Revenus d'intérêts	17 656	17 427
Dividendes	3 786	4 100
Fonds de placements	8 727	7 126
Autres placements	7 647	2 169
	<b>37 816</b>	30 822
Gains réalisés reclassés des autres éléments du résultat global		
Placements	53 427	16 868
Fonds de placements	(244)	(202)
Instruments financiers dérivés	(6 767)	(2 666)
	<b>46 416</b>	14 000
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	302	305
	<b>84 534</b>	45 127

## 8.3

### Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2014	2013
Revenus de placements		
Revenus d'intérêts	3 019	3 066
Dividendes	869	967
Fonds de placements	1 775	1 528
Autres placements	1 778	516
	<b>7 441</b>	6 077
Gains réalisés reclassés des autres éléments du résultat global		
Placements	12 135	4 400
Fonds de placements	(26)	(24)
Instruments financiers dérivés	(1 624)	(655)
	<b>10 485</b>	3 721
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	32	32
	<b>17 958</b>	9 830

## 8.4

### Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2014	2013
Revenus de placements		
Fonds de placements	97	64
Pertes réalisées reclassées des autres éléments du résultat global		
Fonds de placements	(17)	(11)
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	19	16
	<b>99</b>	69

## 8.5

### Fonds de qualification

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2014	2013
Revenus de placements		
Fonds de placements	72	61
Pertes réalisées reclassées des autres éléments du résultat global		
Fonds de placements	(11)	(9)
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	14	15
	<b>75</b>	<b>67</b>

## 8.6

### Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2014	2013
Revenus de placements		
Revenus d'intérêts	7 803	8 229
Fonds de placements	2 818	2 394
Autres placements	33	36
	<b>10 654</b>	<b>10 659</b>
Gains (pertes) réalisé(e)s reclassé(e)s des autres éléments du résultat global		
Placements	510	498
Fonds de placements	(579)	(523)
	<b>(69)</b>	<b>(25)</b>
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	506	533
	<b>11 091</b>	<b>11 167</b>

## 8.7

### Fonds de réclamation de salaires

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2014	2013
Revenus de placements		
Fonds de placements	19	15
Pertes réalisées		
Fonds de placements	(2)	(2)
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	3	4
	<b>20</b>	<b>17</b>

## 8.8

### Fonds de cotisations patronales

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2014	2013
Revenus de placements		
Fonds de placements	13	13
Pertes réalisées		
Fonds de placements	(2)	(1)
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	4	4
	<b>15</b>	<b>16</b>

## 8.9

### Fonds de cotisations syndicales

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2014	2013
Revenus de placements		
Fonds de placements	79	70
Pertes réalisées		
Fonds de placements	(13)	(11)
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	16	18
	<b>82</b>	<b>77</b>

## 8.10

### Fonds de contributions sectorielles résidentielles

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2014	2013
Revenus de placements		
Fonds de placements	3	3
Pertes réalisées reclassées des autres éléments du résultat global		
Fonds de placements	(1)	(1)
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	1	1
	<b>3</b>	<b>3</b>

## 8.11

### Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale

Les revenus de placements se détaillent comme suit :

	2014	2013
Revenus de placements		
Fonds de placements	2	2
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	1	1
	<b>3</b>	<b>3</b>

## 9

### Fonds général d'administration – charges d'administration et autres

	2014	2013
Honoraires professionnels	11 041	8 236
Frais de télécommunication, poste et expédition	4 202	4 288
Frais de déplacement	2 447	2 693
Impression et fournitures de bureau	1 902	3 008
Droit d'utilisation et entretien d'équipement	1 728	1 775
Relations publiques et publicité	703	1 144
Autres	1 483	1 008
	<b>23 506</b>	<b>22 152</b>

10

## Fonds général d'administration – charges immobilières et amortissements

	2014	2013
Charges de location	1 179	1 013
Charges de gestion immobilière	4 809	5 352
Amortissement – immobilisations corporelles	3 435	3 238
Amortissement – immobilisations incorporelles	2 003	606
	<b>11 426</b>	10 209

11

## Fonds général d'administration – virements de revenus de placements provenant d'autres fonds

	2014	2013
Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction	99	69
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	3 738	3 757
Fonds de cotisations patronales	15	16
Fonds de cotisations syndicales	82	77
Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale	3	3
	<b>3 937</b>	3 922



12

## Placements sous gestion interne

Les placements sont répartis comme suit dans les différentes classes d'actifs :

	2014				
	En deçà de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance déterminée	Total
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Encaisse	109 775	–	–	–	109 775
Dépôts à court terme <sup>1</sup>	18 969	–	–	–	18 969
Compte courtier <sup>2</sup>	11 255	–	–	–	11 255
Intérêts courus	108	–	–	–	108
Chèques émis non encaissés	(11 016)	–	–	–	(11 016)
	129 091	–	–	–	129 091
<b>Placements et revenus courus</b>					
Fonds de marché monétaire	–	–	–	272 093	272 093
Bons du Trésor	1 983	–	–	–	1 983
Obligations <sup>3</sup>					
Canada, provinces ou municipalités	17 122	198 554	264 391	–	480 067
Corporations	6 038	133 002	218 519	–	357 559
Fonds d'obligations corporatives	–	–	–	25 296	25 296
Actions canadiennes	–	–	–	192 994	192 994
Fonds d'actions américaines	–	–	–	196 493	196 493
Fonds d'actions internationales	–	–	–	191 562	191 562
Fonds immobiliers	–	–	–	113 474	113 474
Intérêts courus	5 971	–	–	–	5 971
	31 114	331 556	482 910	991 912	1 837 492
					1 966 583

1. Venant à échéance au plus tard le 31 mars 2015.

2. Correspond aux transactions en attente de règlement.

3. Échéances diverses allant jusqu'en 2108 avec des taux de rendement variant entre 0 % et 11 %.

	2013				
	En deçà de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance déterminée	Total
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Encaisse	88 721	–	–	–	88 721
Dépôts à court terme <sup>1</sup>	50 106	–	–	–	50 106
Compte courtier <sup>2</sup>	(571)	–	–	–	(571)
Intérêts courus	156	–	–	–	156
Chèques émis non encaissés	(11 005)	–	–	–	(11 005)
	127 407	–	–	–	127 407
<b>Placements et revenus courus</b>					
Fonds de marché monétaire	–	–	–	260 621	260 621
Bons du Trésor	1 983	–	–	–	1 983
Obligations <sup>3</sup>					
Canada, provinces ou municipalités	10 289	144 100	278 513	–	432 902
Corporations	5 266	117 340	191 619	–	314 225
Fonds d'obligations corporatives	–	–	–	43 183	43 183
Actions canadiennes	–	–	–	171 388	171 388
Fonds d'actions américaines	–	–	–	181 142	181 142
Fonds d'actions internationales	–	–	–	180 256	180 256
Fonds immobiliers	–	–	–	99 551	99 551
Intérêts courus	5 371	–	–	–	5 371
	22 909	261 440	470 132	936 141	1 690 622
					1 818 029

1. Venant à échéance au plus tard le 31 mars 2014.

2. Correspond aux transactions en attente de règlement.

3. Échéances diverses allant jusqu'en 2056 avec des taux de rendement variant entre 0,8 % et 10,05 %.

Les placements sont répartis comme suit dans les différents fonds de la CCQ :

	2014	2013
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Fonds général d'administration	8 240	4 125
Régimes d'assurance	70 723	74 289
Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction	9 475	11 660
Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction	2 552	1 628
Fonds de qualification	1 762	1 375
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	33 649	31 971
Fonds de réclamations de salaires <sup>1</sup>	205	(238)
Fonds de cotisations patronales	394	472
Fonds de cotisations syndicales	1 946	1 999
Fonds de contributions sectorielles résidentielles	71	59
Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale	74	67
	<b>129 091</b>	127 407
<b>Placements et revenus courus<sup>2</sup></b>		
Fonds général d'administration	58 615	50 427
Régimes d'assurance	1 216 986	1 090 241
Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction	232 692	217 182
Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction	6 404	5 422
Fonds de qualification	4 402	4 559
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	309 398	312 461
Fonds de réclamations de salaires	1 660	1 448
Fonds de cotisations patronales	983	1 565
Fonds de cotisations syndicales	5 987	6 902
Fonds de contributions sectorielles résidentielles	179	194
Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale	186	221
	<b>1 837 492</b>	1 690 622
	<b>1 966 583</b>	1 818 029

1. Soldes négatifs correspondant à des transactions en attente de règlement et à des chèques émis non encaissés.

2. Les placements et revenus courus comprennent des soldes dus ou des avances à d'autres fonds ou régimes dont le montant ne peut être distingué des placements.

13

## Fonds général d'administration – débiteurs

	2014	2013
Prélèvements à recevoir	7 432	7 805
Taxes à la consommation à recevoir	1 208	2 029
Autres débiteurs	1 243	1 466
	<b>9 883</b>	11 300

## 14

## Immobilisations

## 14.1

## Fonds général d'administration – immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtiments	Mobilier, équipements et autres	Total
<b>Exercice clos le 31 décembre 2013</b>				
Valeur comptable nette au début de l'exercice	6 192	68 650	6 772	81 614
Acquisitions	–	425	1 512	1 937
Radiation de coût	–	–	(549)	(549)
Amortissement de l'exercice	–	(1 839)	(1 482)	(3 321)
Radiation d'amortissement cumulé	–	–	549	549
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	6 192	67 236	6 802	80 230
<b>Au 31 décembre 2013</b>				
Coût	6 192	71 685	11 960	89 837
Amortissement cumulé	–	(4 449)	(5 158)	(9 607)
Valeur comptable nette	6 192	67 236	6 802	80 230
<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>				
Valeur comptable nette au début de l'exercice	<b>6 192</b>	<b>67 236</b>	<b>6 802</b>	<b>80 230</b>
Acquisitions	–	<b>658</b>	<b>2 564</b>	<b>3 222</b>
Radiation de coût	–	–	<b>(755)</b>	<b>(755)</b>
Amortissement de l'exercice	–	<b>(1 852)</b>	<b>(1 639)</b>	<b>(3 491)</b>
Radiation d'amortissement cumulé	–	–	<b>755</b>	<b>755</b>
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	<b>6 192</b>	<b>66 042</b>	<b>7 727</b>	<b>79 961</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>				
Coût	<b>6 192</b>	<b>72 343</b>	<b>13 770</b>	<b>92 305</b>
Amortissement cumulé	–	<b>(6 301)</b>	<b>(6 043)</b>	<b>(12 344)</b>
Valeur comptable nette	<b>6 192</b>	<b>66 042</b>	<b>7 727</b>	<b>79 961</b>

Toutes les charges d'amortissement sont présentées dans le poste charges immobilières et amortissements à l'exception des charges d'amortissement liées à des immobilisations corporelles utilisées pour certains projets qui sont capitalisés à titre de projets de développement informatique dans les immobilisations incorporelles. À ce titre, un montant de 56 202 \$ (83 207 \$ en 2013) a été capitalisé au cours de l'exercice.

## 14.2

## Fonds général d'administration – immobilisations incorporelles

	Logiciels	Projets de développement informatique en service	Projets de développement informatique en cours	Total
<b>Exercice clos le 31 décembre 2013</b>				
Valeur comptable nette au début de l'exercice	1 620	799	13 419	15 838
Acquisitions	723	–	7 264	7 987
Transfert	–	2 642	(2 642)	–
Radiation de coût	(150)	–	–	(150)
Amortissement de l'exercice	(485)	(121)	–	(606)
Radiation d'amortissement cumulé	150	–	–	150
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	1 858	3 320	18 041	23 219
<b>Au 31 décembre 2013</b>				
Coût	3 720	3 790	18 041	25 551
Amortissement cumulé	(1 862)	(470)	–	(2 332)
Valeur comptable nette	1 858	3 320	18 041	23 219
<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>				
Valeur comptable nette au début de l'exercice	<b>1 858</b>	<b>3 320</b>	<b>18 041</b>	<b>23 219</b>
Acquisitions	<b>922</b>	<b>486</b>	<b>3 448</b>	<b>4 856</b>
Transfert	–	<b>18 041</b>	<b>(18 041)</b>	–
Radiation de coût	<b>(571)</b>	–	–	<b>(571)</b>
Amortissement de l'exercice	<b>(528)</b>	<b>(1 475)</b>	–	<b>(2 003)</b>
Radiation d'amortissement cumulé	<b>571</b>	–	–	<b>571</b>
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	<b>2 252</b>	<b>20 372</b>	<b>3 448</b>	<b>26 072</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>				
Coût	<b>4 071</b>	<b>22 317</b>	<b>3 448</b>	<b>29 836</b>
Amortissement cumulé	<b>(1 819)</b>	<b>(1 945)</b>	–	<b>(3 764)</b>
Valeur comptable nette	<b>2 252</b>	<b>20 372</b>	<b>3 448</b>	<b>26 072</b>

## 14.3

## Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction – immobilisations corporelles

	Matériaux réutilisables pour la formation	Unité mobile de formation	Matériel roulant de formation	Simulateur de grue	Immobilisations en cours de construction	Total
<b>Exercice clos le 31 décembre 2013</b>						
Valeur comptable nette au début de l'exercice	540	513	72	–	–	1 125
Acquisitions	214	–	–	–	323	537
Amortissement de l'exercice	(197)	(40)	(10)	–	–	(247)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	557	473	62	–	323	1 415
<b>Au 31 décembre 2013</b>						
Coût	1 182	590	72	–	323	2 167
Amortissement cumulé	(625)	(117)	(10)	–	–	(752)
Valeur comptable nette	557	473	62	–	323	1 415
<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>						
Valeur comptable nette au début de l'exercice	<b>557</b>	<b>473</b>	<b>62</b>	–	<b>323</b>	<b>1 415</b>
Acquisitions	<b>243</b>	–	–	–	<b>25</b>	<b>268</b>
Reclassement – Mise en service	<b>130</b>	–	–	<b>193</b>	<b>(323)</b>	–
Radiation de coût	<b>(224)</b>	–	–	–	–	<b>(224)</b>
Amortissement de l'exercice	<b>(286)</b>	<b>(39)</b>	<b>(11)</b>	<b>(38)</b>	–	<b>(374)</b>
Radiation d'amortissement cumulé	<b>224</b>	–	–	–	–	<b>224</b>
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	<b>644</b>	<b>434</b>	<b>51</b>	<b>155</b>	<b>25</b>	<b>1 309</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>						
Coût	<b>1 331</b>	<b>590</b>	<b>72</b>	<b>193</b>	<b>25</b>	<b>2 211</b>
Amortissement cumulé	<b>(687)</b>	<b>(156)</b>	<b>(21)</b>	<b>(38)</b>	–	<b>(902)</b>
Valeur comptable nette	<b>644</b>	<b>434</b>	<b>51</b>	<b>155</b>	<b>25</b>	<b>1 309</b>

Les immobilisations corporelles en cours de construction incluent principalement les coûts pour l'acquisition des équipements nécessaires pour le programme de formation à distance.

## 14.4

## Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction – immobilisations incorporelles

	Logiciels informatiques	Total
<b>Exercice clos le 31 décembre 2013</b>		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	–	–
Acquisitions	18	18
Amortissement de l'exercice	(1)	(1)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	17	17
<b>Au 31 décembre 2013</b>		
Coût	18	18
Amortissement cumulé	(1)	(1)
Valeur comptable nette	17	17
<b>Exercice clos le 31 décembre 2014</b>		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	17	17
Acquisitions	3	3
Amortissement de l'exercice	(6)	(6)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	14	14
<b>Au 31 décembre 2014</b>		
Coût	21	21
Amortissement cumulé	(7)	(7)
Valeur comptable nette	14	14

## 15

## Fonds général d'administration – créditeurs et frais courus

	2014	2013
Fournisseurs	6 063	4 564
Frais courus	1 725	1 108
Salaires, déductions à la source et vacances à payer	13 796	9 700
Revenus reportés	457	470
Autres créditeurs	255	444
	<b>22 296</b>	16 286

16

## Fonds général d'administration – provisions

Les montants représentent une provision au titre de certaines actions en justice intentées à l'encontre de la CCQ et une provision pour l'augmentation salariale d'un groupe d'employés de la CCQ pour lequel la dernière convention collective est échue depuis le 31 décembre 2009. Les dotations supplémentaires aux provisions et les reprises ont été comptabilisées dans les charges d'administration et autres, pour les actions en justice et dans la Rémunération et avantages du personnel, pour la provision salariale.

	Actions en justice	Provision salariale	Total
<b>Au 31 décembre 2013</b>	831	1 282	2 113
Montants versés	(725)	(1 082)	(1 807)
Dotations supplémentaires aux provisions	990	–	990
Montants non utilisés repris	(106)	–	(106)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>990</b>	<b>200</b>	<b>1 190</b>
Solde prévu au cours du prochain exercice	990	200	1 190

17

## Avantages postérieurs à l'emploi

La CCQ offre deux régimes de retraite à prestations définies à l'ensemble de ses employés syndiqués et hors convention. Ces régimes offrent des prestations de retraite qui sont calculées en fonction du nombre d'années de service et d'un taux de salaire qui varient selon les modalités de chacun des régimes. Ces régimes sont financés au moyen de cotisations versées en fiducie. La CCQ offre également des régimes d'avantages complémentaires à la retraite. Ces régimes se composent de prestations de départ versées lors du départ à la retraite, de régimes de couverture d'assurance maladie et de prestations d'assurance-vie au décès. Ces engagements sont non capitalisés.

Selon le *Règlement du Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la CCQ* (Régime des syndiqués), toute cotisation additionnelle versée par la CCQ

ayant pour but de financer le déficit de ce régime ou de permettre le plein financement de la cotisation d'exercice, servira à réduire la cotisation patronale régulière fixée par le règlement dès que des surplus se dégageront du régime. Au cours de l'exercice 2014, la cotisation additionnelle totalise 7 512 290 \$, représentant 807 335 \$ pour le financement de la cotisation d'exercice et 6 704 955 \$ pour le financement du déficit actuariel. En 2013, la cotisation additionnelle totalisait 1 965 937 \$, représentant 537 501 \$ pour le financement de la cotisation d'exercice et 1 428 436 \$ pour le financement du déficit actuariel.

Selon le *Règlement du Régime complémentaire de retraite des employés hors convention de la CCQ* (Régime des hors convention), tout surplus déclaré lors d'une évaluation actuarielle est utilisé pour maintenir la cotisation patronale au niveau fixé par le *Règlement de travail du personnel non régi par une convention collective de la CCQ*. Le solde restant, le cas échéant, est utilisé de façon simultanée pour réduire la cotisation patronale autrement requise jusqu'à concurrence du montant des cotisations additionnelles versées antérieurement

par la CCQ et pour réduire la cotisation salariale des participants au régime. Au cours de l'exercice 2014, la cotisation additionnelle totalise 3 040 531 \$ représentant 646 484 \$ pour le financement de la cotisation d'exercice et 2 394 047 \$ pour le financement du déficit actuariel. En 2013, la cotisation additionnelle totalisait 2 644 345 \$ représentant 572 345 \$ pour le financement de la cotisation d'exercice et 2 072 000 \$ pour le financement du déficit actuariel. De plus, une cotisation d'équilibre de 985 000 \$ pour l'exercice financier 2014 relativement au déficit actuariel a été versée en 2013.

Une nouvelle convention collective a été signée en octobre 2014 pour le personnel d'enquête. Les modifications prévues aux avantages postérieurs à l'emploi sont effectives le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour le régime de retraite, les modifications concernent la capitalisation et les prestations offertes. Pour le régime d'assurance collective, des modifications ont été apportées concernant l'admissibilité et les protections offertes. Finalement, des modifications du niveau du calcul des prestations de départ à la retraite ont aussi été apportées.



L'impact au niveau du coût du service passé a été comptabilisé en réduction de l'obligation et à titre de coûts de services passés négatifs au cours de l'année de modification des régimes, soit en 2014.

Les évaluations actuarielles sur base de solvabilité au 31 décembre 2013 ont fait ressortir un déficit de solvabilité de 28 890 000 \$ (47 617 000 \$ au 31 décembre 2012) pour le Régime des hors convention et de 75 980 000 \$ (132 029 000 \$ au

31 décembre 2012) pour le Régime des syndiqués. Pour l'exercice 2014, la CCQ doit financier son déficit de solvabilité sur une période de 10 ans, selon les mesures d'allègement prévues par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, chapitre R-15.1).

Les évaluations actuarielles aux fins de solvabilité sont effectuées annuellement.

Comme le prévoit l'article 42.1 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, la CCQ peut se libérer partiellement du versement aux régimes de retraite des cotisations patronales relatives aux déficits actuariels au moyen de lettres de crédit de soutien irrévocables fournies aux comités de retraite respectifs. Ces lettres de crédit sont établies conformément à la section II.0.0.1 du Règlement afférent à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Les lettres de crédit émises aux deux régimes se détaillent comme suit :

	2014	2013
Régime des syndiqués	50 179	50 179
Régime des hors convention	16 599	16 599
	<b>66 778</b>	66 778

En 2014, aucune nouvelle lettre de crédit n'a été émise pour les régimes de retraite de l'ensemble des employés.

Des dépôts à terme d'une valeur équivalente aux lettres de crédit émises, venant à échéance le 30 novembre 2015 et portant intérêt au taux de 1,3 % (1,29 % en 2013), ont été donnés en garantie de ces lettres de crédit et sont présentés à l'état de la situation financière du Fonds général d'administration sous la rubrique *Dépôts à terme, donnés en garantie*.

Les différents régimes exposent la CCQ aux risques suivants :

#### I. Risque d'investissement

L'obligation au titre des prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation. Si les rendements des actifs du régime sont inférieurs à ce taux, un déficit du régime sera créé.

#### II. Risque de taux d'intérêt

Une variation des taux d'intérêt affectera la valeur de l'obligation au titre de prestations définies.

#### III. Risque de longévité

Une amélioration plus importante de l'espérance de vie des participants des régimes que celle prévue dans les tables de mortalité utilisées augmentera la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

#### IV. Risque d'inflation

L'obligation au titre des prestations définies est calculée en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée aura pour effet d'augmenter la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

Le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes aux montants comptabilisés à l'état de la situation financière du Fonds général d'administration sous la rubrique Passif net au titre des prestations définies s'établit comme suit au 31 décembre :

	2014	2013	2014	2013	2014	2013
	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite		Total	
Juste valeur des actifs des régimes	346 669	305 355	–	–	346 669	305 355
Obligations au titre des prestations définies	(594 056)	(499 037)	(70 562)	(96 849)	(664 708)	(595 886)
Déficit et passif net au titre des prestations définies	(247 387)	(193 682)	(70 652)	(96 849)	(318 039)	(290 531)

Les variations de la juste valeur des actifs du régime se présentent comme suit :

	2014	2013
		Régimes de retraite
Juste valeur des actifs des régimes au 1 <sup>er</sup> janvier	305 355	287 819
Cotisations de l'employeur	16 195	10 510
Cotisations des employés	5 745	5 077
Intérêts sur les actifs du régime	14 562	12 473
Rendement des actifs du régime net de l'intérêt sur les actifs	30 690	13 711
Frais d'administration	(475)	(475)
Transferts internes	19	66
Prestations payées	(25 422)	(23 826)
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	346 669	305 355

Les actifs des régimes ne comprennent aucun instrument financier ou des actifs occupés ou utilisés par la CCQ. Les actifs des régimes de retraite sont répartis entre les principales catégories de placements suivantes :

(en pourcentage)	2014	2013
Titres à revenu fixe	43,0	39,0
Actions canadiennes	16,0	18,0
Actions étrangères	31,0	33,0
Immobiliers	10,0	10,0

La juste valeur de tous les titres détenus, autres que les titres immobiliers, repose directement sur un prix (non ajusté) coté sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques ou est établie à partir de données autres que le prix coté qui sont observables sur le marché.

La juste valeur des titres immobiliers est établie au moyen de techniques d'évaluation basées sur la méthode du multiple des flux de trésorerie des revenus de location.

Les cotisations prévues pour tous les régimes au cours de 2015 s'élèvent à 32 364 900 \$, conformément aux règlements en vigueur.

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies se présentent comme suit :

	2014	2013	2014	2013
			Avantages complémentaires de retraite	
		Régimes de retraite		
Obligations au titre des prestations définies au 1 <sup>er</sup> janvier	499 037	488 080	96 849	108 350
Coût des services rendus au cours de l'exercice	9 754	9 369	3 540	3 436
Cotisations salariales des employés	5 745	5 077	–	–
Coût financier	23 716	21 270	4 664	4 027
Prestations payées	(25 422)	(23 826)	(2 918)	(2 836)
Coût des services passés (réduction)	(8 480)	–	(10 182)	(18 853)
Transferts internes	19	66	–	–
Pertes (profits) actuarielles relatives aux obligations découlant de :				
L'expérience du régime	8 075	1 154	(9 971)	–
Changement dans les hypothèses financières	83 497	(26 851)	(12 420)	(5 877)
Changement dans les hypothèses démographiques	(1 885)	24 698	1 090	8 602
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre	594 056	499 037	70 652	96 849

La charge portée en résultat net se détaille comme suit :

	2014	2013	2014	2013	2014	2013
	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite		Total	
Coût des services rendus	9 754	9 369	3 540	3 436	13 294	12 805
Coût des services passés (réduction)	(8 480)	–	(10 182)	(18 853)	(18 662)	(18 853)
Frais d'administration	475	475	–	–	475	475
Coût financier sur l'obligation au titre des prestations définies	23 716	21 270	4 664	4 027	28 380	25 297
Intérêts sur les actifs des régimes	(14 562)	(12 473)	–	–	(14 562)	(12 473)
	10 903	18 641	(1 978)	(11 390)	8 925	7 251

La charge est présentée à l'état du résultat net et résultat global du Fonds général d'administration sous la rubrique Rémunération et avantages du personnel.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comptabilisées en autres éléments du résultat global se détaillent comme suit :

	2014	2013	2014	2013	2014	2013
	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite		Total	
Pertes (profits) actuarielles relatives aux obligations découlant de :						
L'expérience du régime	8 075	(1 154)	(9 971)	–	(1 896)	(1 154)
Changement dans les hypothèses financières	83 497	26 851	(12 420)	5 877	71 077	32 728
Changement dans les hypothèses démographiques	(1 885)	(24 698)	1 090	(8 602)	(795)	(33 300)
Rendement des actifs du régime net de l'intérêt sur les actifs	(30 690)	13 711	–	–	(30 690)	13 711
	58 997	14 710	(21 301)	(2 725)	37 696	11 985

Les hypothèses actuarielles importantes ayant servi à déterminer l'obligation au titre des prestations définies sont les suivantes au 31 décembre :

	2014	2013	2014	2013
(en pourcentage)	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
Taux d'actualisation	4,0	4,8	4,0	4,8
Taux de croissance attendu des salaires	3,25 à 4,25	3,25 à 4,5	3,25 à 4,25	3,25 à 4,5

Le taux moyen de croissance annuelle hypothétique du coût des soins médicaux couverts par participant a été fixé à 5,0 % en 2015 pour les médicaments, réduisant graduellement à un taux de 3,0 % après 15 ans, à 3,0 % pour les frais hospitaliers et à 3,0 % pour les autres frais.

Pour les hypothèses de mortalité, les tables de mortalité des retraités canadiens développées par l'ICA établies à partir de l'expérience combinée des régimes des secteurs public et privé (CPM2014) avec amélioration générationnelle de la survie selon l'échelle B et avec ajustement en fonction de la taille des rentes ont été utilisées.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est respectivement de 14 et 15 pour le régime de retraite des hors convention et le régime de retraite des syndiqués, 13 pour les régimes d'assurance collective et de 12 pour les régimes de prestation de départ à la retraite.

### Analyse de sensibilité

Voici l'effet sur l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2014, de changements raisonnablement possibles pour les hypothèses significatives :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
1 % sur le taux d'actualisation	<b>(78 661)</b>	<b>101 363</b>	<b>(9 978)</b>	<b>12 826</b>
1 % sur le taux de croissance des salaires	<b>13 860</b>	<b>(12 843)</b>	<b>412</b>	<b>(369)</b>
1 % du taux de croissance du coût des soins médicaux et autres	–	–	<b>10 889</b>	<b>(8 647)</b>
10 % sur les taux de mortalité	<b>(9 174)</b>	<b>10 037</b>	<b>(2 044)</b>	<b>2 053</b>

### Au 31 décembre 2013 :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
1 % sur le taux d'actualisation	(60 374)	76 622	(12 525)	15 827
1 % sur le taux de croissance des salaires	10 349	(9 689)	596	(532)
1 % du taux de croissance du coût des soins médicaux et autres	–	–	15 682	(12 525)
10 % sur les taux de mortalité	(6 490)	7 047	(2 160)	2 378

L'analyse de sensibilité présentée précédemment a été faite en faisant varier chacune des hypothèses individuellement. En fonction des variations réelles observables dans le futur, il est fort possible que certaines de ces hypothèses soient corrélées, générant par le fait même un impact combiné.

## 18

## Passifs actuariels des régimes d'assurance et gestion des risques d'assurance

## 18.1

## Détail des passifs actuariels d'assurance

Les passifs actuariels représentent les engagements du régime d'assurance de base liés aux couvertures d'assurance en vigueur à la date de l'état de la situation financière et se détaillent comme suit :

	2014	2013
Provisions pour prestations engagées	51 457	56 102
Provisions pour rentes aux assurés invalides	49 918	54 762
	<b>101 375</b>	110 864

Les provisions pour les prestations engagées, qui représentent les engagements en date de clôture, non encore payés, comprennent les éléments suivants :

	2014	2013
Provision pour assurance-vie	4 489	4 320
Provision pour assurance maladie	18 539	17 592
Provision pour indemnité hebdomadaire	7 990	7 407
Provision pour invalidité longue durée	20 439	26 783
	<b>51 457</b>	56 102

## Hypothèses

Dans le calcul des provisions actuarielles présentées précédemment, les hypothèses ont été établies selon les meilleures estimations pour la durée établie. La détermination de l'importance de ces hypothèses a été établie par les actuaires et la direction de la CCQ afin de présenter celles qui ont un impact significatif sur le résultat du calcul des provisions, selon la pratique actuarielle reconnue. Ces hypothèses sont revues sur une base annuelle.

La nature des hypothèses les plus importantes et les méthodes qui ont servi à les établir sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

## a) Taux de terminaison

La provision pour les rentes aux assurés invalides comprend une hypothèse de taux de terminaison, qui inclut le taux de mortalité et le taux de fin de la qualification à l'invalidité. La table de décroissance est l'ICA 2004-2008 Hommes-Québec à laquelle sont appliqués des facteurs de modification des taux de terminaison de l'invalidité propres à la CCQ. De plus, des facteurs d'ajustement réels au taux de terminaison de l'invalidité ont été appliqués, selon l'âge de la personne invalide ainsi que la période d'invalidité, afin de refléter une étude d'expérience réalisée en 2014.

## b) Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé pour établir la valeur présente de la provision pour les rentes mensuelles aux assurés invalides des régimes est basé sur le rendement attendu de l'actif ainsi que sur la tolérance au risque des parties au régime.

Les méthodes utilisées pour l'analyse des sensibilités sont les mêmes que pour établir les provisions initiales en modifiant les paramètres selon les variations envisagées qui causeraient une modification significative des provisions. Ces méthodes n'ont subi aucun changement par rapport à celles utilisées pour les années antérieures. Les variations des hypothèses les plus importantes ont les effets suivants sur les provisions, sur l'avoir ainsi que sur le résultat net des régimes d'assurance :

	Sensibilité	Augmentation (diminution) provisions	Augmentation (diminution) du résultat net et de l'avoir
<b>2014</b>			
Taux de terminaison	<b>+10,0 %</b>	<b>(2 413)</b>	<b>2 413</b>
	<b>-10,0 %</b>	<b>2 946</b>	<b>(2 946)</b>
Taux d'actualisation	<b>+1,0 %</b>	<b>(1 661)</b>	<b>1 661</b>
	<b>-1,0 %</b>	<b>2 090</b>	<b>(2 090)</b>
<b>2013</b>			
Taux de terminaison	+10,0 %	(2 156)	2 156
	-10,0 %	2 280	(2 280)
Taux d'actualisation	+1,0 %	(1 857)	1 857
	-1,0 %	2 051	(2 051)

## 18.2

### Variations des passifs d'assurance

Les tableaux suivants démontrent les variations des différents passifs d'assurance de la CCQ au cours de l'exercice.

#### Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	<b>268 672</b>	242 650
Ajout net – heures travaillées	<b>12 950</b>	24 971
Amortissement des bonifications à la conversion d'heures	<b>1 227</b>	1 051
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>282 849</b>	268 672

#### Passifs actuariels d'assurance – provisions pour prestations engagées

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	<b>56 102</b>	50 912
Variation du nombre d'assurés	<b>(1 584)</b>	2 826
Impact net de l'inflation, de l'augmentation (diminution) de l'utilisation et de la variation des délais de remboursement en assurance maladie et soins dentaires	<b>1 581</b>	468
Impact de l'augmentation (diminution) de l'utilisation et de la variation des délais de remboursement de l'invalidité courte durée	<b>1 010</b>	216
Augmentation des prestations assurées en invalidité de courte durée	–	515
Impact de l'augmentation (diminution) de l'utilisation des services et de la variation de la distribution des assurés par régime en invalidité de longue durée	<b>(5 973)</b>	727
Autres	<b>321</b>	438
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>51 457</b>	56 102

## Passifs actuariels d'assurance – provisions pour rentes aux assurés invalides

	2014	2013
Solde au début de l'exercice	54 762	53 101
Augmentation (diminution) du nombre d'invalides	2 245	(392)
Gain d'expérience	(346)	(203)
Changement au niveau des hypothèses actuarielles	(6 743)	–
Amélioration du régime depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2009	–	2 256
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>49 918</b>	<b>54 762</b>

## 18.3

## Gestion des risques d'assurance

Globalement, le risque d'assurance est le risque de perte découlant de résultats réels différents des résultats prévus lors de l'élaboration des différentes provisions. Ces différences peuvent être à l'égard du taux de terminaison ou du taux d'actualisation. La composition du risque d'assurance, ainsi que les méthodes employées par la CCQ pour atténuer ce risque sont décrites ci-dessous.

## a) Risque lié au taux de terminaison

Il s'agit du risque de perte pour la CCQ advenant que le taux de terminaison estimé dans le calcul de la provision pour rentes aux assurés invalides soit plus faible que prévu. Afin de réduire l'exposition à ce risque, la CCQ utilise une table de décroissance générique à laquelle sont appliqués des facteurs de modification du taux de terminaison de l'invalidité propres à la CCQ.

## b) Risque lié au taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé pour établir la valeur présente des engagements des régimes est basé sur le rendement attendu de l'actif ainsi que sur la tolérance au risque des parties au régime. Il s'agit donc du risque de perte pour la CCQ si les rendements réels des actifs sont inférieurs à ceux estimés.

## Échéances des passifs d'assurance

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs actuariels d'assurance. Les échéances sont déterminées par estimation du moment où ces actifs deviendront effectivement payables :

	2014				Total
	En deçà de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance déterminée	
Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles	–	–	–	282 849	282 849
Provisions pour prestations engagées	35 371	10 056	6 030	–	51 457
Provisions pour rentes aux assurés invalides	11 282	23 895	14 741	–	49 918
	<b>46 653</b>	<b>33 951</b>	<b>20 771</b>	<b>282 849</b>	<b>384 224</b>

	2013				Total
	En deçà de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance déterminée	
Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles	–	–	–	268 672	268 672
Provisions pour prestations engagées	33 978	12 895	9 229	–	56 102
Provisions pour rentes aux assurés invalides	11 633	26 115	17 014	–	54 762
	45 611	39 010	26 243	268 672	379 536

## Suivi des provisions pour rentes aux assurés invalides

Le tableau suivant présente les estimations de provisions cumulatives pour les 10 dernières années et l'évolution subséquente pendant les périodes ainsi que les paiements cumulatifs à ce jour. Les estimations des provisions initiales sont évaluées annuellement pour déterminer si elles sont excédentaires ou insuffisantes.

Année d'invalidité	Avant 2005	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Encours des provisions pour rentes mensuelles aux assurés invalides (actualisé)</b>						
À la fin de l'année		11 080	12 500	13 539	14 150	20 158
1 an plus tard		9 243	10 498	10 745	12 148	17 858
2 ans plus tard		8 794	10 104	10 897	11 943	14 161
3 ans plus tard		9 749	11 026	11 001	12 603	13 227
4 ans plus tard		10 792	11 578	11 045	13 035	14 065
5 ans plus tard		11 787	12 421	11 678	13 663	14 958
6 ans plus tard		13 173	13 187	11 826	14 633	
7 ans plus tard		13 794	14 060	12 812		
8 ans plus tard		14 474	14 942			
9 ans plus tard		15 422				
<b>Estimation actuelle</b>		15 422	14 942	12 812	14 633	14 958
<b>Prestations pour rentes mensuelles aux assurés invalides versées (non actualisées)</b>						
À la fin de l'année		(1)	(6)	–	(7)	(2)
1 an plus tard		(1 387)	(1 557)	(1 499)	(1 640)	(2 341)
2 ans plus tard		(3 536)	(3 958)	(3 678)	(4 303)	(5 324)
3 ans plus tard		(5 079)	(5 597)	(5 249)	(6 134)	(7 163)
4 ans plus tard		(6 536)	(6 915)	(6 438)	(7 603)	(8 620)
5 ans plus tard		(7 729)	(7 983)	(7 376)	(8 819)	(9 739)
6 ans plus tard		(8 634)	(8 811)	(8 036)	(9 799)	
7 ans plus tard		(9 428)	(9 531)	(8 689)		
8 ans plus tard		(10 049)	(10 164)			
9 ans plus tard		(10 495)				
<b>Paiement cumulatif à ce jour</b>		(10 495)	(10 164)	(8 689)	(9 799)	(9 739)
Élément d'ajustement pour actualisation des prestations versées						
		(3 167)	(2 671)	(1 941)	(1 733)	(1 446)
<b>Provisions pour rentes mensuelles aux assurés invalides au 31 décembre 2014</b>	<b>6 379</b>	<b>1 760</b>	<b>2 107</b>	<b>2 182</b>	<b>3 101</b>	<b>3 773</b>
Provisions pour prestations engagées au 31 décembre 2014						
Invalidité de longue durée						



Année d'invalidité	2010	2011	2012	2013	2014	Total
<b>Encours des provisions pour rentes mensuelles aux assurés invalides (actualisé)</b>						
À la fin de l'année	20 455	21 395	24 508	26 783	23 022	
1 an plus tard	17 606	17 286	22 358	15 368		
2 ans plus tard	15 906	13 213	15 302			
3 ans plus tard	12 246	11 902				
4 ans plus tard	13 533					
5 ans plus tard						
6 ans plus tard						
7 ans plus tard						
8 ans plus tard						
9 ans plus tard						
<b>Estimation actuelle</b>	13 533	11 902	15 302	15 368	23 022	
<b>Prestations pour rentes mensuelles aux assurés invalides versées (non actualisées)</b>						
À la fin de l'année	–	–	–	–	–	
1 an plus tard	(2 220)	(2 074)	(2 607)	(3 057)		
2 ans plus tard	(5 258)	(4 750)	(6 360)			
3 ans plus tard	(6 860)	(6 184)				
4 ans plus tard	(8 125)					
5 ans plus tard						
6 ans plus tard						
7 ans plus tard						
8 ans plus tard						
9 ans plus tard						
<b>Paiement cumulatif à ce jour</b>	(8 125)	(6 184)	(6 360)	(3 057)	–	
Élément d'ajustement pour actualisation des prestations versées						
	(922)	(488)	(280)	(73)	–	
<b>Provisions pour rentes mensuelles aux assurés invalides au 31 décembre 2014</b>	<b>4 486</b>	<b>5 230</b>	<b>8 662</b>	<b>12 238</b>	<b>–</b>	<b>49 918</b>
Provisions pour prestations engagées au 31 décembre 2014						
Invalidité de longue durée					<b>20 439</b>	<b>20 439</b>

19

## Avoir des régimes d'assurance

Les régimes d'assurance ont été cumulés à l'intérieur d'un seul état financier aux fins de leur présentation.

L'avoir de chaque régime se détaille comme suit :

	2014	2013
Régime de base	<b>525 944</b>	428 675
Régimes supplémentaires		
Tuyauteurs	<b>18 978</b>	15 864
Électriciens	<b>21 591</b>	15 226
Travailleurs de lignes	<b>8 760</b>	7 438
Métiers de la truelle	<b>5 958</b>	5 127
Ferblantiers	<b>4 382</b>	3 673
Mécaniciens en protection-incendie	<b>2 494</b>	2 040
Mécaniciens de chantier	<b>2 383</b>	1 859
Menuisiers	<b>10 615</b>	8 014
Couvreur	<b>2 542</b>	1 794
Frigoristes	<b>2 239</b>	1 556
Équipements lourds	<b>13 985</b>	10 558
Occupations	<b>5 675</b>	3 259
Peintres	<b>26</b>	8
Poseurs de revêtement souple	<b>60</b>	–
	<b>99 688</b>	76 416
	<b>625 632</b>	505 091

Les primes d'assurance versées au Régime de base par les Régimes supplémentaires s'élèvent à 20 339 000 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (18 651 000 \$ en 2013).

20

## Avoir du fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction

Les fonds de formation ont été cumulés à l'intérieur d'un seul état financier aux fins de leur présentation. L'avoir de chacun des volets se détaille comme suit :

	2014	2013
Fonds de formation – secteurs institutionnel et commercial, industriel et génie civil et voirie	<b>201 797</b>	192 107
Fonds de formation – secteur résidentiel	<b>40 461</b>	37 434
	<b>242 258</b>	229 541

21

## Avoir des fonds de qualification

Les fonds de qualification ont été cumulés à l'intérieur d'un seul état financier aux fins de leur présentation. L'avoir de chaque fonds se détaille comme suit :

	2014	2013
Tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie	2 980	2 822
Électriciens	1 143	1 223
Ferblantiers	712	661
Chaudronniers	422	415
Ferrailleurs	449	422
Mécaniciens de chantier	176	155
Monteurs assembleurs	227	229
Charpentiers	43	17
	<b>6 152</b>	<b>5 944</b>

22

## Flux de trésorerie

### 22.1

#### Fonds général d'administration

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2014	2013
Dépôts à terme, donnés en garantie	–	(25 662)
Placements et revenus courus <sup>1</sup>	(8 085)	6 586
Débiteurs	1 417	1 299
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir	750	1 210
Frais payés d'avance	546	201
Créditeurs et frais courus	6 010	(5 738)
Subventions du gouvernement du Québec reportées	(386)	66
	<b>252</b>	<b>(22 038)</b>

1. Ne tient pas compte de la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements disponibles à la vente de 103 \$.

## 22.2

### Régimes d'assurance

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2014	2013
Placements et revenus courus <sup>1</sup>	(89 630)	(42 867)
Contributions des employeurs à recevoir	679	9 734
Contributions de réciprocité à recevoir	344	(840)
Créditeurs	(1 659)	(169)
Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles	14 177	26 022
Cotisations volontaires des salariés reportées	2 118	104
Contributions des employeurs reportées	(6 210)	(15 361)
Contributions de réciprocité reportées	1 301	2 784
Transferts de contributions pour heures de formation reportées	59	14
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	1 318	324
	<b>(77 503)</b>	<b>(20 255)</b>

1. Ne tient pas compte de la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements disponibles à la vente de 37 115 000 \$.

## 22.3

### Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2014	2013
Placements et revenus courus <sup>1</sup>	(8 037)	(1 851)
Contributions des employeurs à recevoir	106	833
Débiteurs	(375)	(354)
Frais payés d'avance	(108)	(9)
Créditeurs	755	462
Activités de formation à payer	(182)	592
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	304	79
	<b>(7 537)</b>	<b>(248)</b>

1. Ne tient pas compte de la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements disponibles à la vente de 7 473 000 \$.

## 22.4

### Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2014	2013
Placements et revenus courus <sup>1</sup>	(988)	(1 459)
Contributions des employeurs à recevoir	11	(42)
Recouvrement d'indemnités à recevoir	262	(938)
Créditeurs	(5)	2
Indemnités à verser aux salariés	340	282
	<b>(380)</b>	<b>(2 155)</b>

1. Ne tient pas compte de la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements disponibles à la vente de (6 000 \$).

## 22.5

### Fonds de qualification

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2014	2013
Placements et revenus courus <sup>1</sup>	150	(476)
Contributions des employeurs à recevoir	10	24
Créditeurs	8	2
Indemnités à verser aux salariés	4	2
	<b>172</b>	<b>(448)</b>

1. Ne tient pas compte de la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements disponibles à la vente de (7 000 \$).

## 22.6

### Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2014	2013
Placements et revenus courus <sup>1</sup>	11 738	(5 415)
Indemnités à recevoir des employeurs	1 278	17 162
Créditeurs	(1 121)	236
Indemnités à verser aux salariés	(9 948)	(10 651)
Revenus de placements sur indemnités à verser aux salariés	(269)	(406)
	<b>1 678</b>	<b>926</b>

1. Ne tient pas compte de la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements disponibles à la vente de 8 675 000 \$.

## 22.7

### Fonds de réclamations de salaires

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2014	2013
Placements et revenus courus <sup>1</sup>	(214)	(7)
Réclamations des employeurs à recevoir	(214)	(908)
Débiteurs	(37)	6
Créditeurs	(67)	96
Réclamations à verser aux salariés	955	860
	<b>423</b>	<b>47</b>

1. Ne tient pas compte de la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements disponibles à la vente de (2 000 \$).

## 22.8

### Fonds de cotisations patronales

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2014	2013
Placements et revenus courus	582	(127)
Cotisations des employeurs à recevoir	109	325
Créditeurs	(17)	(2)
Cotisations des employeurs à remettre	(752)	(270)
	<b>(78)</b>	<b>(74)</b>

## 22.9

### Fonds de cotisations syndicales

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2014	2013
Placements et revenus courus <sup>1</sup>	909	(1 281)
Cotisations des salariés à recevoir	142	2 001
Créditeurs	(129)	36
Cotisations des salariés à remettre	(975)	(674)
	<b>(53)</b>	<b>82</b>

1. Ne tient pas compte de la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements disponibles à la vente de (6 000 \$).

## 22.10

### Fonds de contributions sectorielles résidentielles

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2014	2013
Placements et revenus courus	15	(19)
Cotisations des employeurs à recevoir	7	30
Créditeurs	–	(1)
Cotisations des employeurs à remettre	(13)	(20)
	<b>9</b>	<b>(10)</b>

## 22.11

### Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2014	2013
Placements et revenus courus	35	(29)
Cotisations des salariés à recevoir	5	64
Créditeurs	(4)	1
Cotisations des salariés à remettre	(29)	(42)
	<b>7</b>	<b>(6)</b>

## 23

### Transactions avec les parties liées

La CCQ, en tant qu'entité constituée en vertu de la Loi est liée, au sens de la norme IAS 24 *Information relative aux parties liées*, à la totalité des entités contrôlées par le gouvernement du Québec.

La CCQ a identifié comme parties liées :

- le gouvernement du Québec;
- les autres entités contrôlées par le gouvernement du Québec;
- les comités travaillant au sein de la CCQ;
- les comités relevant du Conseil d'administration;
- les associations syndicales; et
- les associations patronales.

La CCQ n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ses parties liées autres que celles présentées dans le corps même de ses états financiers ou dans la présente note.

### Transactions avec le gouvernement du Québec

Les informations suivantes représentent les seules transactions significatives conclues avec le gouvernement du Québec hors du cours normal des affaires.

Des subventions du gouvernement du Québec sont reçues annuellement dans le Fonds général d'administration. Selon l'entente qui encadre les projets subventionnés, la CCQ s'engage à assurer une reddition de comptes, à utiliser les crédits obtenus seulement aux fins des opérations décrites dans l'entente et à retourner les sommes non utilisées avant la fin de chaque année financière. En 2014, le gouvernement s'est engagé à verser une subvention de 4 250 000 \$ (5 000 000 \$, en 2013) pour permettre notamment à la CCQ de poursuivre ses interventions visant la lutte

contre l'évasion fiscale. Les subventions à recevoir sont présentées sous la rubrique Subvention du gouvernement du Québec à recevoir de l'état de la situation financière. Le montant des subventions à recevoir est de 4 250 000 \$ au 31 décembre 2014 (5 000 000 \$ au 31 décembre 2013). La portion des subventions à reporter au prochain exercice de 1 063 000 \$ (1 449 000 \$ au 31 décembre 2013) est présentée à l'état de la situation financière du Fonds général d'administration sous la rubrique Subventions du gouvernement du Québec reportées au 31 décembre 2014.

La CCQ recharge annuellement au ministère de la Sécurité publique les dépenses qu'elle encourt, pour sa participation aux efforts de l'Unité permanente anti-corruption. En 2014, le montant rechargé s'élève à 740 888 \$ (638 548 \$, en 2013) et est inclus dans les revenus autres. Au 31 décembre 2014, le montant à recevoir est de 548 337 \$ (475 314 \$ au 31 décembre 2013) et est inclus dans les autres débiteurs à la note 13.

### Les comités travaillant au sein de la CCQ

#### Comité sur les avantages sociaux de l'industrie de la construction

Ce comité formé en vertu de la Loi recommande au Conseil d'administration les modifications aux règles d'assurabilité et aux protections offertes par le régime d'assurance de base de l'industrie de la construction ainsi que les modifications aux prestations et au fonctionnement du régime de retraite de l'industrie de la construction.

#### Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction

Ce comité formé en vertu de la Loi donne à la CCQ des avis sur toute question relative à la formation professionnelle dans l'industrie de la construction. Le Comité détermine les règles générales d'utilisation des fonds de formation administrés par la CCQ.

#### Les comités relevant du Conseil d'administration

Ces comités ont pouvoir de recommandation au Conseil d'administration. Les recommandations sont entérinées par le Conseil d'administration :

- Comité de vérification;
- Comité de gouvernance et d'éthique;
- Comité de placement;
- Comité consultatif en matière d'inspection; et
- Table de concertation sur les affaires autochtones.

Aucune transaction financière significative n'est conclue avec ces comités ou leurs membres.

#### Les associations syndicales et associations patronales

Conformément à la Loi, la CCQ perçoit des contributions de salariés et d'employeurs de l'industrie de la construction et les administre en vertu des lois, des règlements et des conventions collectives en vigueur.

Il n'y a aucune transaction avec les associations syndicales et associations patronales en dehors du champ d'application des lois, des règlements et des conventions collectives en vigueur.

Les associations syndicales avec lesquelles la CCQ effectue ce type de transactions sont les suivantes :

- Centrale des syndicats démocratiques (CSD-Construction);
- Confédération des syndicats nationaux (CSN-Construction);
- Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International) (CPQMC-I);
- Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction); et
- Syndicat québécois de la construction (SQC).

Les fonds qui rendent compte de transactions effectuées entre la CCQ et les associations syndicales sont les suivants :

- Fonds de cotisations syndicales;
- Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale; et
- Fonds de contributions sectorielles résidentielles.

Les associations patronales avec lesquelles la CCQ effectue ce type de transactions sont les suivantes :

- Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ);
- Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ); et
- Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ).

Les fonds qui rendent compte de transactions effectuées entre la CCQ et les associations patronales sont les suivants :

- Fonds de cotisations patronales; et
- Fonds de contributions sectorielles résidentielles.



24

## Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants de la CCQ sont les membres de la direction et du Conseil d'administration. Leur rémunération est composée de la façon suivante :

	2014	2013
Salaires et autres avantages à court terme	1 523	1 428
Avantages reliés à la retraite	181	131
	<b>1 704</b>	1 559

25

## Contrats de location

### Fonds général d'administration

#### Engagements sur contrats de location simple pour lesquels la CCQ est preneur

Les contrats de location simple ont trait à la location de locaux à des fins administratives. Ces contrats ont une durée allant de un mois à cinq ans et, dans certains cas, comportent une option de renouvellement de cinq ans et une clause d'indexation annuelle. Pour l'exercice 2014, les paiements comptabilisés en charge relativement à la location de locaux totalisent 1 179 075 \$ (1 012 199 \$ en 2013). Les loyers minimums futurs payables en vertu des contrats de location simple s'établissent comme suit :

	2014	2013
Moins de 1 an	1 036	729
Plus de 1 an et 5 ans au plus	1 569	1 520
Plus de 5 ans	249	499

#### Engagements sur contrats de location simple pour lesquels la CCQ est bailleur

Les contrats de location simple ont trait à des espaces excédentaires liés à des immeubles détenus à des fins administratives. Ces contrats ont une durée allant de 1 an à 10 ans et, dans certains cas, comportent une option de renouvellement et une clause d'indexation annuelle. Pour l'exercice 2014, les revenus de location reliés à ces contrats s'établissent à 1 397 874 \$ (1 418 448 \$ en 2013). Les loyers minimums futurs à recevoir en vertu des contrats de location simple s'établissent comme suit :

	2014	2013
Moins de 1 an	1 293	1 421
Plus de 1 an et 5 ans au plus	2 068	3 498
Plus de 5 ans	—	—

26

## Éventualités

### Fonds général d'administration

#### Litiges et contentieux

Des poursuites judiciaires contre la CCQ totalisant 5 963 362 \$ sont en cours à la date de préparation des états financiers (8 871 553 \$ au 31 décembre 2013).

Pour ces litiges, la CCQ a comptabilisé des provisions d'un total de 990 000 \$ au 31 décembre 2014 (831 000 \$ au 31 décembre 2013), ce qui correspond au montant que la CCQ estime devoir assumer pour régler ces litiges.

27

## Instruments financiers

### Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers.

La CCQ dispose de politiques de placements à l'égard des placements pour le Fonds général d'administration, les régimes d'assurance et les fonds en fidéicommis. Ces politiques fixent notamment les proportions dans lesquelles seront investies les sommes disponibles entre les différentes classes d'actifs et permettent d'exercer un suivi de la performance des fonds, des classes d'actif et des gestionnaires.

La composition des portefeuilles de référence figure dans le tableau suivant :

Classe d'actifs	Régimes d'assurance	Fonds de formation	Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés		Fonds général d'administration		Autres fonds <sup>1</sup>
			Permanent (200 M \$)	Variable	Permanent (40 M \$)	Variable	
Court terme	10 %	5 %	–	100 %	–	100 %	100 %
Obligations	45 %	40 %	100 %	–	100 %	–	–
<b>Total – Titres à revenu fixe</b>	<b>55 %</b>	<b>45 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Actions canadiennes	13 %	15,5 %	–	–	–	–	–
Actions américaines <sup>2</sup>	12,5 %	15,5 %	–	–	–	–	–
Actions internationales <sup>2</sup>	12,5 %	15,5 %	–	–	–	–	–
Titres immobiliers <sup>2</sup>	7 %	8,5 %	–	–	–	–	–
<b>Total – Titres à revenu variable</b>	<b>45 %</b>	<b>55 %</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

1. Autres fonds : Fonds d'indemnisation des salariés de la construction, Fonds de qualification, Fonds de réclamations de salaires, Fonds de cotisations patronales, Fonds de cotisations syndicales, Fonds de contributions sectorielles résidentielles et Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale.

2. L'exposition cible aux devises étrangères est de 50 %.

### Risque de marché

Le risque de marché correspond aux pertes financières que pourraient encourir les fonds de la CCQ en raison des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui affectent cette évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ainsi que les cours boursiers.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Les portefeuilles obligataires et les Bons du Trésor exposent les fonds et régimes administrés par la CCQ au risque de taux d'intérêt.

L'exposition totale aux actifs générant ce risque est de 902 851 000 \$ au 31 décembre 2014 (896 569 000 \$ au 31 décembre 2013). Au 31 décembre 2014, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables étant demeurées inchangées, le résultat global ainsi que l'avoir auraient diminué ou augmenté de 59 649 000 \$ (52 870 000 \$ en 2013).

La sensibilité à la fluctuation du taux d'intérêt a été calculée en utilisant la moyenne pondérée de la durée du portefeuille obligataire au 31 décembre 2014.

### Risque de taux de change

Le risque de taux de change correspond au risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les placements exposent indirectement les fonds et régimes administrés par la CCQ au risque de taux

de change. Cette exposition totale indirecte aux actifs générant ce risque est de 244 236 000 \$ au 31 décembre 2014 (220 918 000 \$ au 31 décembre 2013). Au 31 décembre 2014, étant donné la détention indirecte de placements libellés en devises étrangères, dont les fluctuations ne sont pas protégées par des contrats de change, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % comparativement aux autres devises, les autres variables étant demeurées inchangées, le résultat global ainsi que l'avoir

des fonds et régimes administrés par la CCQ auraient diminué ou augmenté de 2 442 000 \$ (2 209 000 \$ en 2013).

La sensibilité à la fluctuation de la valeur du dollar canadien a été calculée en établissant la valeur des actifs exposés aux devises étrangères au 31 décembre 2014 et en appliquant une variation de  $\pm 1\%$  à la valeur établie. Ce calcul théorique ne tient pas compte des interrelations entre les devises, la seule variable étant la fluctuation du dollar canadien.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition aux devises étrangères par pays :

	2014	2013
Afrique du Sud	–	486
Australie	8 117	2 997
Brésil	–	56
Chili	–	128
Corée	–	658
Danemark	905	1 089
Etats-Unis	144 669	120 083
Euro	21 717	10 483
Hong Kong et Chine	8 872	29 519
Hongrie	–	4
Inde	–	128
Israël	413	285
Japon	24 021	15 508
Malaisie	–	301
Maroc	–	453
Norvège	429	555
Nouvelle-Zélande	127	(7)
Pérou	–	69
Pologne	–	124
République Tchèque	–	42
Royaume-Uni	21 190	19 675
Russie	–	302
Singapour	5 632	7 241
Suède	2 011	4 683
Suisse	6 133	5 214
Taiïwan	–	834
Thaïlande	–	3
Turquie	–	5
<b>Exposition totale</b>	<b>244 236</b>	<b>220 918</b>

### Juste valeur des instruments financiers dérivés

Les fonds et régimes administrés par la CCQ sont exposés à des fluctuations de taux de change sur les placements détenus indirectement en devises américaines et ont recours à des contrats de change à terme afin de gérer le risque de change. Le tableau ci-dessous présente les montants nominaux de référence et les justes valeurs des contrats de change à terme.

	2014		2013	
	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur
Achats	129 511	16	118 027	(20)
Ventes	257 375	(2 128)	234 933	(470)
Position vendeur	127 864	(2 112)	116 907	(490)

La juste valeur représente les montants estimatifs que la CCQ recevrait au règlement de contrats favorables, ou qu'elle serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables en date de la présentation de l'information financière. La juste valeur est évaluée en utilisant une technique d'évaluation généralement acceptée, soit la valeur actualisée de la différence entre la valeur

du contrat à la fin, selon le taux de change de ce contrat, et la valeur du contrat à la fin, selon le taux de change que l'institution financière utiliserait si elle renégociait en date d'aujourd'hui le même contrat aux mêmes conditions. Le risque de crédit de l'institution financière est également considéré dans la détermination de cette juste valeur.

Les contrats de change à terme, présentés sous la rubrique Actifs/passifs liés aux instruments financiers dérivés, ont des échéances inférieures à trois mois et sont répartis comme suit parmi les différents fonds détenant des placements en devises étrangères :

	2014	2013
Régimes d'assurance	(1 712)	(394)
Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction	(400)	(96)
	(2 112)	(490)

### Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courants (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), et que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Ces instruments sont les actions canadiennes, les fonds d'actions américaines, les fonds d'actions internationales et les fonds immobiliers.

L'exposition totale aux actifs générant ce risque est de 694 522 000 \$ au 31 décembre 2014 (632 336 000 \$ au 31 décembre 2013). Au 31 décembre 2014, si les cours boursiers avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables étant demeurrées inchangées, le résultat global ainsi que l'avoire auraient augmenté ou diminué de 69 452 000 \$ (63 234 000 \$ en 2013).

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que le Fonds général d'administration, les régimes d'assurance et les fonds en fidéicommiss ne soient pas en mesure de réunir les fonds nécessaires pour respecter leurs obligations financières. L'exposition

maximale au risque de liquidité représente 6 063 000 \$ au 31 décembre 2014 (4 564 000 \$ au 31 décembre 2013), soit le solde des fournisseurs.

Afin de contrer ce risque, des prévisions de liquidité sont effectuées de façon quotidienne, mensuelle et annuelle, et les transferts bancaires nécessaires sont réalisés. De plus, lors d'un découvert de banque lié à un ou plusieurs fonds en fidéicommiss, des avances substantielles peuvent être consenties par l'institution financière, pour une période ne dépassant normalement pas quelques jours. Les échéances des passifs financiers sont toutes inférieures à un an.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations financières. Un risque de crédit peut découler d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit. Les fonds sous gestion de la CCQ sont exposés au risque de crédit via la détention de titres obligataires, de dépôts à terme, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et les avances sur cotisations. L'exposition

maximale aux actifs générant ce risque est de 1 037 321 000 \$ au 31 décembre 2014 (1 038 917 000 \$ au 31 décembre 2013).

La gestion de ce risque se fait à partir des politiques de placement des fonds. En effet, chacun des mandats de gestion doit se conformer à des contraintes au niveau de l'investissement dans les titres obligataires. Entre autres, il y a une cote de crédit minimale à respecter (soit BB selon l'agence de crédit DBRS ou l'équivalent),

un pourcentage d'investissement maximal est imposé par émetteur et un nombre minimal de titres corporatifs est requis pour rencontrer un certain standard de diversification. À noter que le risque sur les dépôts à terme, la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que sur les avances sur cotisations est jugé non significatif.

### Hiérarchie de la juste valeur

Les placements évalués à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

	2014		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
<b>Placements sous gestion interne (note 12)</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	110 122	18 969	112 091
Intérêts courus sur placements	5 971	–	5 971
Fonds de placements	–	798 918	798 918
Bons du Trésor	–	1 983	1 983
Actions	192 994	–	192 994
Obligations	–	837 626	837 626
	<b>309 087</b>	<b>1 657 496</b>	<b>1 966 583</b>
Dépôts à terme, donnés en garantie	–	66 778	66 778
Instruments financiers dérivés	–	(2 112)	(2 112)
			2013
	Niveau 1	Niveau 2	Total
<b>Placements sous gestion interne (note 12)</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	77 301	50 106	127 407
Intérêts courus sur placements	5 371	–	5 371
Fonds de placements	–	764 753	764 753
Bons du Trésor	–	1 983	1 983
Actions	171 388	–	171 388
Obligations	–	747 127	747 127
	254 060	1 563 969	1 818 029
Dépôts à terme, donnés en garantie	–	66 778	66 778
Instruments financiers dérivés	–	(490)	(490)

28

## Gestion du capital

Au cours de l'exercice 2014, la CCQ s'est conformée aux exigences de la gestion du capital prévue dans la Loi, par le *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* et les conventions collectives qu'elle applique. Le capital est défini comme étant l'avoir des différents fonds et régimes administrés par la CCQ. Pour une information complète, veuillez vous référer à la Loi.

### Fonds général d'administration

Ce fonds est établi pour rendre compte des opérations que la CCQ exerce pour l'application des conventions collectives conclues en vertu de la Loi. Cette loi dicte les responsabilités et les pratiques administratives reliées à l'utilisation et à la gestion des fonds qui proviennent des contributions des employeurs et des cotisations des salariés de l'industrie.

### Régimes d'assurance

Le *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* (RLRQ,R-20, r. 10) fournit l'encadrement quant aux responsabilités et aux pratiques reliées à l'utilisation et à la gestion des fonds. Ce règlement s'appuie sur le respect des conventions collectives de l'industrie. Le capital utilisé provient des contributions des employeurs et des cotisations des salariés de l'industrie.

### Les autres fonds en fidéicommiss

Les autres fonds ont été établis pour rendre compte des contributions reçues, conformément aux conventions collectives en vigueur, pour le financement des activités propres à chacun d'eux, telles qu'elles sont décrites dans la note 3.3 des états financiers.

RÉGIME  
SUPPLÉMENTAIRE  
**DE RENTES**  
**2014**

# RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

Rapport de la direction	193
Rapport de l'auditeur indépendant	194
Opinion actuarielle	195
<b>États financiers</b>	
Situation financière	196
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	197
Évolution des obligations au titre de prestations de retraite	198
Notes afférentes aux états financiers	199



## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Régime supplémentaire de rentes administré par la Commission de la construction du Québec (CCQ) relèvent de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Ils renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin de s'assurer que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel de gestion est concordante avec les états financiers.

La direction maintient des systèmes de contrôle interne ainsi que des systèmes de présentation de l'information financière de qualité, moyennant un coût raisonnable. Ces systèmes fournissent un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, exacte et fiable, et que les actifs de la CCQ sont correctement comptabilisés et bien protégés.

La CCQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses activités conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le Conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de vérification.

Les actuaires de la firme Aon Hewitt ont été nommés actuaires-conseils par la CCQ, conformément au *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* (R 20, r. 10). Leur rôle consiste à évaluer les engagements et les réserves actuarielles figurant dans les états financiers du Régime supplémentaire de rentes. Ils font état de leurs conclusions à la CCQ.

Le Comité de vérification est nommé par le Conseil d'administration. Tous ses membres sont des administrateurs externes, dont deux sont des membres indépendants de la CCQ. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction ainsi que la direction de la vérification interne, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque partie remplit correctement ses fonctions, et d'examiner les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant.

Le Comité de vérification fait part de ses constatations au Conseil d'administration lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers produits à son intention.

Les états financiers ont été audités par le Vérificateur général du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit, ainsi que l'expression de son opinion. L'auditeur a librement et pleinement accès au Comité de vérification.



Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

Le 27 mai 2015

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

## Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime supplémentaire de rentes administré par la Commission de la construction du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de l'obligation au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur

prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

## Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime supplémentaire de rentes administré par la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 2014, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

## Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, chapitre R-15.1) (la Loi) prévoit des dispositions relatives au financement et à l'évaluation de la solvabilité des régimes de retraite. Selon la note 3, le Régime supplémentaire de rentes administré par la Commission n'applique pas ces dispositions depuis 2001. Tel que mentionné dans l'opinion actuarielle jointe aux états financiers, la Loi prévoit que la période d'amortissement des déficits actuariels aux fins de solvabilité ne peut excéder cinq ans. Selon la Direction de la Commission, tel que divulgué à la note 9.3, l'application de la période d'amortissement prévue par la Loi, sur la base de 153 000 000 d'heures travaillées projetées annuellement

(2014 : 160 000 000 d'heures), aurait entraîné une cotisation patronale pour services passés de 3,59 \$ par heure travaillée en 2015 par un apprenti ou un compagnon (3,80 \$ en 2014) au lieu de la cotisation établie à 1,335 \$ (1,925 \$ en 2014). Une cotisation de 3,59 \$ par heure travaillée pour les cinq prochaines années aurait permis d'amortir le déficit actuariel de solvabilité de 2,6 milliards de dollars au 31 décembre 2014 (2,8 milliards au 31 décembre 2013), dont une somme de 1,6 milliard (1,4 milliard au 31 décembre 2013) n'est pas couverte par la cotisation pour services passés, sur la base de l'hypothèse que la cotisation est établie à 1,335 \$ pour les cinq prochaines années. Il est prévu que la cotisation patronale pour services passés versée au compte général sera diminuée de 1,335 \$ par heure travaillée à 1,095 \$ à la suite d'une modification du régime afin que les frais d'administration soient imputés au compte complémentaire au lieu du compte général; la réduction de 0,24 \$ par heure travaillée de la cotisation patronale pour services passés entraînera une augmentation équivalente de la cotisation patronale pour services courants versée au compte complémentaire.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 27 mai 2015

## RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Évaluation actuarielle au 31 décembre 2014

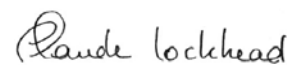
### OPINION ACTUARIELLE

Le Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec a été évalué au 31 décembre 2014, sur la base du *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* en vigueur à cette date et sur la base des données arrêtées au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Nous certifions par les présentes, qu'à notre avis :

- a) Le Régime affiche, au 31 décembre 2014, un excédent de la valeur actuarielle de l'actif sur la valeur présente des prestations du compte général, du compte des retraités et du compte complémentaire de 346 066 000 \$.
- b) La caisse de retraite n'est pas solvable au 31 décembre 2014. Si le Régime devait être dissous au 31 décembre 2014, la valeur totale de l'actif des trois comptes serait inférieure à la valeur totale des engagements du Régime.
- c) Le montant des cotisations d'amortissement affectées au financement du manque de la valeur actuarielle de l'actif sur la valeur présente des prestations est détaillé dans le tableau suivant, conformément à la dernière évaluation actuarielle sur base de capitalisation :
- | Année  | Apprentis<br>\$/heure | Compagnon<br>\$/heure |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 à la date d'entrée en vigueur de la modification aux frais | 1,335                 | 1,335                 |
| De la date d'entrée en vigueur de la modification aux frais au 31 décembre 2019            | 1,095                 | 1,095                 |
- d) La valeur présente des cotisations d'amortissement au 31 décembre 2014 en supposant que la date d'entrée en vigueur de la modification au frais est le 1<sup>er</sup> janvier 2015 est de 663 012 000 \$.
- e) La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Loi RCR) indique que la période d'amortissement des déficits actuariels aux fins de solvabilité ne peut excéder cinq ans. Ainsi, sur la base de 153 000 000 heures travaillées projetées en 2016, la cotisation d'équilibre minimale en 2015, sur base de solvabilité, prévue par la Loi RCR correspond à 3,59 \$/heure travaillée.
- f) En supposant l'utilisation des mesures d'allègement aux règles de solvabilité qui permettent l'amortissement du déficit de solvabilité sur 10 ans, la cotisation d'équilibre minimale en 2015 s'élève à 292 488 000 \$, soit 1,91 \$/heure travaillée sur la base de 153 000 000 heures.
- g) Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.
- h) Les méthodes et hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation actuarielle sont appropriées et les hypothèses sont intrinsèquement raisonnables aux fins de l'évaluation de la situation financière du régime de retraite sur base de continuité au 31 décembre 2014.
- i) Les méthodes et hypothèses actuarielles utilisées selon l'approche de solvabilité sont conformes à celles prescrites par les législations applicables aux fins de l'évaluation de la situation financière du régime de retraite sur base de liquidation hypothétique au 31 octobre 2014 (soit le dernier taux connu à la date de la préparation du rapport sur l'évaluation).
- j) Cette évaluation satisfait les exigences du chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada-Comptabilité*.

Nous avons produit cette évaluation actuarielle conformément à la pratique actuarielle reconnue.



Claude Lockhead, FICA, FSA  
Associé principal

Aon Hewitt  
700, rue De La Gauchetière Ouest  
Bureau 1800  
Montréal (Québec) H3B 0A7

Le 25 février 2015

## RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

### Situation financière

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2014	2014	2014	2013
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
<b>Actif</b>					
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) (note 6)	–	51 002	10 000	61 002	108 006
Dépôts à participation aux fonds particuliers à la CDPQ (note 7.2)	4 186 688	7 047 925	6 604 838	17 839 451	15 753 512
Revenus de placement à recevoir de la CDPQ	23 658	40 604	34 847	99 109	81 085
Encaisse (note 6)	–	–	–	–	1 207
Placements et revenus courus (note 7.1)	–	–	–	–	4 185
Cotisations des salariés à recevoir	–	24 804	–	24 804	23 338
Cotisations des employeurs à recevoir	22 528	21 034	–	43 562	45 383
Cotisations de réciprocité à recevoir	1 123	2 232	–	3 355	4 114
Transfert à recevoir du compte général	–	–	31 501	–	–
Transfert à recevoir du compte complémentaire	–	–	17 648	–	–
	<b>4 233 997</b>	<b>7 187 601</b>	<b>6 698 834</b>	<b>18 071 283</b>	16 020 830
<b>Passif</b>					
Avances du fonds général de la CDPQ (note 6)	11 000	–	–	11 000	–
Découverts bancaires (note 6)	23 971	396	588	24 955	4 479
Passifs liés aux placements (note 7.1)	26 100	988	1 157	28 245	11 967
Créditeurs (note 10)	7 380	1 396	–	8 776	30 268
Cotisations à rembourser après retraite	–	43 889	–	43 889	43 010
Rentes et prestations forfaitaires à payer	6 092	7 354	3 452	16 898	10 697
Transferts à payer au compte des retraités	31 501	17 648	–	–	–
	<b>106 044</b>	<b>71 671</b>	<b>5 197</b>	<b>133 763</b>	100 421
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>4 127 953</b>	<b>7 115 930</b>	<b>6 693 637</b>	<b>17 937 520</b>	15 920 409
<b>Obligations au titre des prestations de retraite</b> (note 9.1)	<b>3 430 015</b>	<b>7 115 930</b>	<b>6 614 982</b>	<b>17 160 927</b>	16 006 296
<b>Surplus (Déficit)</b>	<b>697 938</b>	<b>–</b>	<b>78 655</b>	<b>776 593</b>	(85 887)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

### Pour le conseil d'administration

Diane Lemieux  
Présidente-directrice générale

Sylvie L'Écuyer  
Présidente du Comité de vérification

## RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

### Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2014	2014	2014	2013
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
<b>Augmentation de l'actif</b>					
Cotisations des salariés (note 9.4)	952	321 745	–	322 697	314 949
Cotisations des employeurs (note 9.4)	291 443	279 176	–	570 619	591 026
Cotisations de réciprocité	3 938	7 780	–	11 718	6 707
Cotisations après retraite (note 9.4)	–	43 889	–	43 889	42 978
Revenus nets de placement des dépôts à participation de la CDPQ (note 11.2)	458 052	734 882	704 004	1 896 938	1 268 384
Revenus d'intérêts à la CDPQ (note 11.2)	5	11	6	22	3
Revenus nets de placement sous gestion interne (note 11.1)	(37)	348	(200)	111	66
Transfert du compte général	–	–	390 288	–	–
Transfert du compte complémentaire	–	–	255 315	–	–
	<b>754 353</b>	<b>1 387 831</b>	<b>1 349 413</b>	<b>2 845 994</b>	<b>2 224 113</b>
<b>Diminution de l'actif</b>					
Rentes et prestations forfaitaires (note 9.4)	30 276	34 079	663 974	728 329	697 235
Remboursement des heures après retraite	–	44 485	–	44 485	43 860
Dépenses imputées par le Fonds général d'administration de la CCQ (note 9.4)	34 234	192	–	34 426	26 935
Biens non réclamés transférables à l'Agence du revenu du Québec	21 331	–	–	21 331	3 700
Transferts au compte des retraités	390 288	255 315	–	–	–
Dépenses administratives (note 9.4)	312	–	–	312	239
	<b>476 441</b>	<b>334 071</b>	<b>663 974</b>	<b>828 883</b>	<b>771 969</b>
<b>Augmentation de l'actif net au cours de l'exercice</b>	<b>277 912</b>	<b>1 053 760</b>	<b>685 439</b>	<b>2 017 111</b>	<b>1 452 144</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice</b>	<b>3 850 041</b>	<b>6 062 170</b>	<b>6 008 198</b>	<b>15 920 409</b>	<b>14 468 265</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice</b>	<b>4 127 953</b>	<b>7 115 930</b>	<b>6 693 637</b>	<b>17 937 520</b>	<b>15 920 409</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

### Évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014  
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2014	2014	2014	2013
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
<b>Augmentation des obligations</b>					
Modification des hypothèses actuarielles	–	–	–	–	70 916
Intérêts cumulés sur la valeur actuarielle des prestations et rendement du compte complémentaire	<b>226 547</b>	<b>735 241</b>	<b>383 061</b>	<b>1 344 849</b>	1 019 677
Transfert du compte général	–	–	<b>375 272</b>	–	–
Transfert du compte complémentaire	–	–	<b>255 315</b>	–	–
Pertes (gains) d'expérience	<b>32 506</b>	–	<b>(26 840)</b>	<b>5 666</b>	114 218
Prestations constituées	–	<b>652 590</b>	–	<b>652 590</b>	649 932
	<b>259 053</b>	<b>1 387 831</b>	<b>986 808</b>	<b>2 003 105</b>	1 854 743
<b>Diminution des obligations</b>					
Modification des hypothèses actuarielles	<b>50 764</b>	–	<b>10 411</b>	<b>61 175</b>	–
Prestations versées et frais	<b>30 872</b>	<b>78 756</b>	<b>656 340</b>	<b>765 968</b>	766 353
Variation des biens non réclamés transférables à l'Agence du revenu du Québec	<b>21 331</b>	–	–	<b>21 331</b>	3 700
Transfert au compte des retraités	<b>375 272</b>	<b>255 315</b>	–	–	–
	<b>478 239</b>	<b>334 071</b>	<b>666 751</b>	<b>848 474</b>	770 053
<b>Augmentation (diminution) des obligations au cours de l'exercice</b>	<b>(219 186)</b>	<b>1 053 760</b>	<b>320 057</b>	<b>1 154 631</b>	1 084 690
<b>Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice</b>	<b>3 649 201</b>	<b>6 062 170</b>	<b>6 294 925</b>	<b>16 006 296</b>	14 921 606
<b>Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice</b>	<b>3 430 015</b>	<b>7 115 930</b>	<b>6 614 982</b>	<b>17 160 927</b>	16 006 296

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

## RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

(Tous les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1

### Constitution et objet

La Commission de la construction du Québec (CCQ), constituée en vertu de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chapitre R-20) (Loi) est une personne morale au sens du Code civil et est chargée de la mise en application des conventions collectives propres à l'industrie de la construction, de l'administration de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que de la formation professionnelle et de la gestion de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction.

Les présents états financiers présentent uniquement le régime de retraite interentreprises. Des états financiers distincts ont été préparés pour le Fonds général d'administration, les régimes d'assurances et les neuf fonds en fidéicommiss.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la CCQ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. L'adresse de son siège social est le 8485, avenue Christophe-Colomb, Montréal (Québec), H2M 0A7.

2

### Base d'établissement

Conformément à la partie IV du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, les états financiers du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec (Régime supplémentaire de rentes ou Régime) ont été établis selon les Normes comptables canadiennes sur les régimes de retraite,

soit le chapitre 4600 de ce manuel. De plus, le Régime supplémentaire de rentes a choisi d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) de la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* pour ce qui est des normes qui ne concernent pas le portefeuille de placements ni les obligations au titre des prestations de retraite.

Les présents états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration le 27 mai 2015.

3

### Description du régime supplémentaire de rentes

La description fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec. Pour obtenir des renseignements plus complets, les lecteurs devront se reporter au *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chapitre R-20, r. 10). Ce règlement est publié dans la *Gazette officielle du Québec*.

#### Généralités

Il s'agit d'un régime de retraite interentreprises qui a été élaboré par le Comité sur les avantages sociaux de l'industrie de la construction. En vertu du Régime supplémentaire de rentes, les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Il est enregistré conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, chapitre R-15.1), au numéro 25299.

Une caisse de retraite est établie pour recevoir les cotisations des participants et des employeurs, et pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du Régime supplémentaire de rentes. Il est constitué de trois comptes distincts : le compte général,

le compte complémentaire et le compte des retraités.

Jusqu'au 25 décembre 2004, le compte général était alimenté par les cotisations des employeurs et des participants en vertu d'une formule générale applicable à tous les participants. Il constituait une disposition à prestations déterminées et prévoyait l'accumulation de crédits de rentes sur la base des heures travaillées ajustées. Depuis le 26 décembre 2004, le compte général est alimenté uniquement par les cotisations des employeurs pour services passés. Ces cotisations sont versées pour amortir le déficit actuariel du Régime supplémentaire de rentes. Le compte général assume les dépenses imputées par le Fonds général d'administration de la CCQ concernant l'administration du Régime supplémentaire de rentes ainsi que les autres dépenses administratives du compte des retraités.

Le compte complémentaire constitue une disposition à cotisations déterminées, et la rente payable est égale au montant de la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite. Jusqu'au 25 décembre 2004, le compte complémentaire recevait les cotisations versées par les participants selon des formules propres à chaque métier ou occupation. Depuis le 26 décembre 2004, il reçoit les cotisations des employeurs pour services courants, les cotisations des participants en vertu de la formule générale applicable à tous les participants ainsi que celles versées selon des formules propres à chaque métier ou occupation.

Les comptes général et complémentaire pouvoient au paiement de la prestation payable à l'occasion du décès ou du départ d'un participant non retraité. Lors de la retraite d'un participant, une partie de l'actif des deux comptes, lorsqu'applicable, est transférée au compte des retraités, afin de pourvoir à la constitution de la rente viagère payable au retraité ou à son conjoint.

Le compte des retraités bénéficie des revenus de son actif propre.

### Politique de capitalisation

Au sens de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, chapitre R-15.1), il n'y a aucun promoteur du Régime supplémentaire de rentes, car ce dernier a été créé en vertu du *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chapitre R-20, r. 10). Ce règlement vise à donner effet à des clauses des conventions collectives de l'industrie de la construction, dont la CCQ doit assurer l'application.

Conformément à l'article 118 de ce règlement, la CCQ fait évaluer le Régime supplémentaire de rentes par un actuaire externe, au plus tard trois ans après la dernière évaluation. L'évaluation entre en vigueur le 31 décembre de l'année. L'opinion actuarielle vaut pour les trois années qui suivent la date d'entrée en vigueur de l'évaluation sauf si le Régime est en situation d'insolvabilité, auquel cas l'évaluation est requise sur une base annuelle. L'approche préconisée pour se prémunir contre les fluctuations du rendement de l'actif et les ajustements des hypothèses économiques et démographiques est l'utilisation d'une réserve pour fluctuations économiques pour le compte général et d'une réserve pour indexations futures pour le compte des retraités.

Les objectifs de l'évaluation actuarielle sont les suivants : 1) recommander, s'il y a lieu, un ajustement de la répartition de la cotisation patronale totale entre la cotisation patronale pour services passés et celle pour services courants; et 2) recommander un ajustement, s'il y a lieu, des rentes de base accumulées et des rentes en cours de paiement à la date d'entrée en vigueur de l'évaluation. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires externes à la CCQ sous la responsabilité de la direction (voir la note 9).

### Prestations de retraite

Le participant acquiert le droit à une rente de retraite sans réduction à 1) l'âge de 65 ans, 2) à l'âge de 60 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 70, 3) à l'âge de 55 ans,

si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 80, ou 4) si la somme de son âge et de ses années de service atteint ou dépasse 80.

Dans le cas d'un participant âgé de 55 ans dont la somme de l'âge et du total des heures travaillées divisées par 1 400 atteint ou dépasse 80, mais dont la somme de l'âge et des années de service est inférieure à 80, sa rente n'est pas réduite, sauf pour la portion relative à des heures travaillées après 1991, qui est réduite de 0,25 % par mois compris entre la date de sa retraite et la date la plus rapprochée entre celle à laquelle la somme de son âge et de ses années de service aurait atteint 80 s'il avait continué d'accumuler des années de service, et celle où il aurait atteint l'âge de 60 ans.

Le participant acquiert le droit à une rente de retraite anticipée avec réduction actuarielle à l'âge de 55 ans, ou à l'âge de 50 ans si la somme de son âge et du total des heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 60.

Le participant prenant sa retraite avant 65 ans peut choisir de recevoir une rente majorée, pour ensuite recevoir une rente réduite à compter de l'âge de 65 ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le participant peut demander une rente de son compte général tout en continuant d'accumuler des droits dans son compte complémentaire, ce qui correspond aux nouvelles dispositions de retraite partielle. Le participant est admissible à la retraite partielle s'il respecte les conditions suivantes : 1) il a accumulé au moins 21 000 heures, 2) il est admissible à une rente selon les mêmes dispositions que dans les paragraphes précédents, 3) sa rente relative au compte général, ajustée selon les dispositions mentionnées au Règlement, est égale ou supérieure à 1 800 \$ par année et 4) la valeur de son compte complémentaire à la date de retraite partielle est supérieure à 0 \$.

Les rentes sont sujettes à des ajustements déterminés par la CCQ à la suite d'une évaluation actuarielle du Régime supplémentaire de rentes.

### Prestations d'invalidité

Tout participant aux prises avec une invalidité totale, qui a accumulé au moins 21 000 heures travaillées et a atteint l'âge de 50 ans, est admissible à la retraite pour invalidité à compter de la 53<sup>e</sup> semaine suivant le début de son invalidité. Le cas échéant, la rente payable en vertu du compte général, pour services antérieurs au 26 décembre 2004 est réduite de 0,25 % par mois compris entre la date de retraite du participant et la date la plus rapprochée à laquelle il aurait été admissible à une rente de retraite sans réduction. La rente payable en vertu du compte complémentaire est égale à la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite. La rente d'invalidité totale demeure payable même si l'invalidité cesse.

### Prestations au décès

Lors du décès d'un participant non retraité, son conjoint survivant admissible reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle de la rente constituée par le participant.

Lorsqu'un retraité décède avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 100 % de la rente que recevait le retraité, et ce, jusqu'à ce qu'un total de 60 versements mensuels aient été versés. Par la suite, la rente payable au conjoint est réduite à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint a renoncé à la rente réversible à 60 % au moment de la retraite du participant).

Lorsqu'un retraité décède après avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, a renoncé à la rente réversible à 60 %).

Lorsqu'un retraité décède sans conjoint et avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son bénéficiaire désigné reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle du solde des 60 versements mensuels garantis au moment de la retraite.



Depuis le 26 décembre 2004, le participant peut choisir que sa rente soit remplacée par une rente dont le paiement est garanti pour une période de dix ans. Dans ce cas, il faut remplacer 60 versements par 120 versements partout où ces derniers se retrouvent.

### Prestations de départ

Un participant n'ayant eu aucune heure de travail à son crédit pendant 24 mois consécutifs a droit à une rente différée égale à la rente de base du compte général et à la rente relative à son compte complémentaire. Toutefois, tant que le participant n'est pas admissible à une rente de retraite normale ou anticipée, il peut demander le transfert de la valeur actuarielle de sa rente différée à un autre véhicule d'épargne retraite autorisé.

### Cotisations après retraite

Jusqu'au 25 décembre 2004, les cotisations reçues dans le compte général étaient remboursées, au cours de l'année suivante, aux participants recevant une rente de retraite ou ayant dépassé l'âge normal de la retraite. Depuis le 26 décembre 2004, seuls les employeurs cotisent au compte général, et leurs cotisations pour services passés ne sont plus remboursées. Les cotisations reçues des salariés et des employeurs dans le compte complémentaire sont remboursées au cours de l'année suivante aux participants recevant une rente de retraite ou ayant dépassé l'âge de la retraite.

### Loi sur les régimes complémentaires de retraite

Le Régime supplémentaire de rentes est assujéti à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, chapitre R-15.1). Les modifications à cette loi entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001 ont fait l'objet de discussions entre la CCQ et la Régie des rentes du Québec quant à leur application, étant donné que la mise en œuvre de plusieurs dispositions lui causerait des difficultés excessives en raison des caractéristiques du Régime supplémentaire de rentes. Ces discussions ont amené la publication, le 12 mai 2004, du Décret 415-2004 soustrayant le Régime supplémentaire de rentes à certaines dispositions de ladite loi ou reportant leur application. Cependant, certaines dispositions

concernant le financement et la solvabilité du Régime supplémentaire de rentes ne sont pas appliquées et demeurent en discussion.

## 4

### Principales méthodes comptables

#### 4.1

#### Nouvelles méthodes comptables adoptées au 1<sup>er</sup> janvier 2014

##### Instruments financiers – Présentation

En décembre 2011, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié des modifications à l'IAS 32 *Instruments financiers : présentation* afin de clarifier les exigences de compensation des actifs financiers et des passifs financiers. L'IASB a spécifié que le droit de compensation doit être juridiquement exécutoire même dans les cas de faillite. Le Régime a appliqué les modifications à l'IAS 32 dans ces états financiers annuels de l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ces modifications n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du Régime.

#### 4.2

#### Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique à l'exception des instruments financiers, dont l'évaluation est décrite à la note 4.6 et à l'exception des obligations au titre des prestations de retraite, dont l'évaluation est décrite à la note 4.4 et à la note 9.1

#### 4.3

#### Principes de consolidation

Les états financiers du Régime supplémentaire de rentes ne sont pas consolidés dans les états financiers du Fonds général d'administration de la CCQ, car en vertu des lois, des règlements et des conventions collectives, le Régime constitue une fiducie légale distincte et cette fiducie n'est pas contrôlée par le Fonds général d'administration de la CCQ.

#### 4.4

#### Jugements dans l'application des méthodes comptables et sources d'incertitudes relatives aux estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels portant sur les éléments faisant l'objet d'hypothèses et d'estimations pourraient donc différer des estimations comptabilisées.

#### Évaluation des obligations au titre des prestations de retraite

L'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite du Régime supplémentaire de rentes requiert l'utilisation de données statistiques et d'autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation et la table de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle des obligations au titre des prestations de retraite ainsi que du montant du surplus ou du déficit du Régime présenté à l'état de la situation financière. L'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation a été utilisée pour enregistrer les obligations au titre de prestations de retraite.

#### 4.5

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes d'encaisse et des découverts bancaires ainsi que des dépôts à vue et des avances du fonds général de la CDPQ.

## 4.6

### Instruments financiers

#### Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Régime devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que le Régime a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

#### Classement et évaluation

Les dépôts à participation aux fonds particuliers à la CDPQ, les placements et revenus courus, et les passifs liés aux placements sont évalués à la juste valeur en vertu du chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

Lors de la comptabilisation initiale, le Régime a effectué les classements suivants selon les fins pour lesquelles il a acquis les instruments financiers :

- Les éléments composant la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont désignés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur;
- Les revenus de placements à recevoir de la CDPQ sont classés comme des prêts et créances.

Les instruments financiers désignés dans la catégorie disponible à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ultérieurement évalués aussi à la juste valeur.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les échéances des prêts et créances sont toutes inférieures à un an. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ultérieurement, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour pertes de valeur, s'il y a lieu. Cette évaluation correspond en général au coût.

#### Évaluation de la juste valeur

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs sont déterminées en fonction de l'information disponible.

#### Placements sous gestion interne

Lorsqu'un marché actif existe, la juste valeur des actifs financiers est déterminée selon le cours de clôture des marchés boursiers à la date de clôture des états financiers.

Lorsque des prix indépendants ne sont pas disponibles, le cours de clôture de la transaction la plus récente liée à l'instrument est utilisé ou la valeur est déterminée en fonction de techniques d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux, telle que l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Ces évaluations s'appuient sur des hypothèses et des données d'entrée observables, telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, l'écart de crédit et le taux d'actualisation.

Les placements sous gestion interne présentés dans le Régime, soit les placements et revenus courus et les passifs reliés aux placements, se composent de parts de fonds de marché monétaire initialement comptabilisées à leur juste valeur utilisant le cours de clôture et ensuite réévaluées à leur juste valeur correspondant au cours du marché à la date de la clôture des comptes.

La juste valeur des instruments financiers sous gestion interne autres que les fonds de marché monétaire est équivalente à la valeur comptable, en raison de leur échéance à court terme, et correspond au cours du marché.

#### Dépôts à participation aux fonds particuliers à la CDPQ

Les dépôts à participation aux fonds particuliers, détenus par les comptes général, complémentaire et des retraités (fonds particuliers), sont inscrits à la juste valeur établie par la CDPQ. Ces dépôts à participation sont notamment investis dans les portefeuilles spécialisés de la CDPQ, pour

lesquels celle-ci établit la juste valeur dans chaque portefeuille spécialisé à la fin de la période en fonction de la juste valeur de l'actif net qu'il détient à cette date. L'actif net des portefeuilles spécialisés est établi à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux tels que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que les cours qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la CDPQ selon des méthodes d'évaluation couramment employées. Le prix unitaire d'une unité de participation dans un portefeuille spécialisé est établi en divisant l'actif net dudit portefeuille par le nombre d'unités émises. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les revenus de placements de l'exercice. Les achats et les ventes de dépôts à participation sont comptabilisés à la date du règlement.

#### Établissement et hiérarchie de la juste valeur

Le Régime classe les instruments financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) soit indirectement (déterminés à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques et les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que sur des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.
- Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le classement des instruments financiers entre les niveaux hiérarchiques est établi au moment de l'évaluation initiale de l'instrument et revu à chaque date d'évaluation subséquente. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés annuellement à la juste valeur.

## 4.7

### Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le Régime évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier classé dans les prêts et créances. S'il existe une telle indication, une perte de valeur correspondant à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument, est enregistrée à l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations. Ces pertes de valeur sont reprises au cours de périodes futures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Au 31 décembre 2014, il n'y a aucune perte de valeur constatée.

## 4.8

### Constataion des revenus

Les revenus autres que les revenus de placement sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au compte concerné et que ces revenus peuvent être évalués de façon fiable. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Des critères de reconnaissance propres à chaque type de revenus sont énumérés ci-après :

#### Cotisations des salariés, des employeurs et cotisations de réciprocité

Les cotisations des salariés, des employeurs et les cotisations de réciprocité sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures donnant droit à des rentes sont travaillées.

Les cotisations de réciprocité sont des cotisations reçues qui font suite à une entente entre le régime d'avantages sociaux de l'industrie de la construction du Québec et des régimes de l'extérieur du Québec.

#### Cotisations après retraite

Les cotisations après retraite sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

#### Revenus nets de placement

Les revenus nets de placement sont composés principalement de revenus d'intérêts, de revenus de participation au revenu net de fonds de placements et de gains (pertes) réalisé(e)s et non réalisé(e)s et sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds de placement sont constatés au moment de leur distribution.

## 5

### Normes comptables non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes, des modifications et interprétations des normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais ne sont pas encore en vigueur, et le Régime ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que les modifications des normes seront appliquées au cours de la première période débutant après la date de leur entrée en vigueur. L'information sur les nouvelles normes et sur les modifications et les interprétations, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers du Régime, est fournie ci-après. Certaines autres nouvelles normes, modifications et interprétations ont été publiées, mais la direction ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états

financiers du Régime. À noter que le Régime n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes dans ses états financiers.

#### Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a terminé le projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, en publiant l'IFRS 9 *Instruments financiers*. L'IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers, et introduit un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues de même qu'une nouvelle approche de la comptabilité de couverture.

Pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, l'IFRS 9 a recours à une nouvelle approche qui remplace les spécifications actuelles de l'IAS 39. L'approche préconisée par l'IFRS 9 repose sur la manière dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. L'IFRS 9 introduit aussi un modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues selon lequel les pertes de crédit attendues devront être comptabilisées en temps opportun. Enfin, l'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture et des informations à fournir correspondantes sur les activités de gestion des risques. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, qui permettra aux entités de mieux rendre compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers.

L'IFRS 9 s'appliquera au Régime à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'application anticipée est permise.

## 6

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les éléments de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ont tous une échéance en deçà d'un an et sont répartis comme suit dans les différents comptes du Régime :

	2014	2013
<b>(Découvert bancaire) Encaisse</b>		
Compte général <sup>1</sup>	<b>(23 971)</b>	(4 479)
Compte complémentaire <sup>1</sup>	<b>(396)</b>	1 024
Compte des retraités <sup>1</sup>	<b>(588)</b>	183
	<b>(24 955)</b>	(3 272)
<b>Dépôts à vue au (avances du) fonds général de la CDPQ<sup>2</sup></b>		
Compte général	<b>(11 000)</b>	18 002
Compte complémentaire	<b>51 002</b>	67 003
Compte des retraités	<b>10 000</b>	23 001
	<b>50 002</b>	108 006
	<b>25 047</b>	104 734

1. Soldes négatifs correspondent à des transactions en attente de règlement, à des chèques émis non encaissés et au décaissement anticipé des rentes mensuelles de janvier 2015.

2. Les dépôts à vue au fonds général de la CDPQ ainsi que les avances du fonds général de la CDPQ portent intérêt au taux annuel de rendement établi quotidiennement par la CDPQ. Ce taux est majoré de 0,05 % pour les avances au 31 décembre 2014 et 2013. Le taux des dépôts à vue est de 1,0 % au 31 décembre 2014 et 2013.

Les éléments de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont de niveau 1 selon les niveaux hiérarchiques des évaluations de la juste valeur définies à la note 4.6. Aucun de ces éléments n'est classé au niveau 3.

Les découverts bancaires comprennent des soldes dus ou des avances à d'autres fonds ou régimes administrés par la CCQ dont le montant ne peut être distingué.

## 7

## Placements

## 7.1

## Placements sous gestion interne

## a) Placements

Les placements et revenus courus et les passifs liés aux placements n'ont pas d'échéance déterminée et sont répartis comme suit :

	2014	2013
Fonds de marché monétaire	(28 234)	(7 778)
Intérêts courus	(11)	(4)
	(28 245)	(7 782)

Les placements et revenus courus et les passifs liés aux placements sont présentés comme suit dans les différents comptes du Régime à l'état de la situation financière :

	2014	2013
Compte général <sup>1</sup>	(26 100)	(11 967)
Compte complémentaire <sup>1</sup>	(988)	3 395
Compte des retraités <sup>1</sup>	(1 157)	790
	(28 245)	(7 782)

1. Soldes négatifs correspondent à des transactions en attente de règlement et au décaissement anticipé des rentes mensuelles du mois de janvier suivant.

## b) Hiérarchie de la juste valeur

Les unités de fonds de marché monétaire sont de niveau 2 et les intérêts courus sont de niveau 1 selon les niveaux hiérarchiques des évaluations de juste valeur définies à la note 4.6. Aucun instrument financier n'est classé au niveau 3.

## 7.2

### Dépôts à participation aux fonds particuliers à la CDPQ

#### a) Placements

Les composantes des dépôts à participation aux fonds particuliers sont réparties comme suit dans les différents comptes du Régime :

#### Compte général

	2014	2013
Placements	<b>4 195 509</b>	3 867 101
Dépôts à vue au (avance du) fonds général de la CDPQ	<b>(2 073)</b>	1 279
Revenus de placements courus et à recevoir	<b>16 910</b>	11 910
Passifs relatifs aux placements	–	(4 004)
Montant à distribuer au détenteur de dépôts à participation	<b>(23 658)</b>	(20 360)
Dépôts à participation du compte général à la CDPQ	<b>4 186 688</b>	3 855 926

#### Compte complémentaire

	2014	2013
Placements	<b>7 064 343</b>	5 989 101
Dépôts à vue au (avance du) fonds général de la CDPQ	<b>(3 725)</b>	2 471
Revenus de placements courus et à recevoir	<b>27 911</b>	18 278
Passifs relatifs aux placements	–	(4 215)
Montant à distribuer au détenteur de dépôts à participation	<b>(40 604)</b>	(30 589)
Dépôts à participation du compte complémentaire à la CDPQ	<b>7 047 925</b>	5 975 046

#### Compte des retraités

	2014	2013
Placements	<b>6 616 717</b>	5 938 275
Dépôts à vue au (avance du) fonds général de la CDPQ	<b>(3 439)</b>	1 992
Revenus de placements courus et à recevoir	<b>26 407</b>	18 276
Passifs relatifs aux placements	–	(5 867)
Montant à distribuer au détenteur de dépôts à participation	<b>(34 847)</b>	(30 136)
Dépôts à participation du compte des retraités à la CDPQ	<b>6 604 838</b>	5 922 540

Les placements à la juste valeur des fonds particuliers, les passifs liés aux placements ainsi que les pourcentages de détention d'unités de participation dans chacun des portefeuilles spécialisés de la CDPQ se détaillent comme suit :

## Compte général

		2014		2013
<b>Placements</b>	%		%	
Unités de participation de portefeuilles spécialisés				
Revenu fixe				
Valeurs à court terme (740)	1,4	96 984	1,1	39 881
Obligations (760)	2,2	1 400 240	2,3	1 278 075
Obligations à long terme (764)	23,1	509 324	24,2	456 462
Dettes immobilières (750)	1,4	140 011	1,4	124 236
		<b>2 146 559</b>		1 898 654
Placements sensibles à l'inflation				
Infrastructures (782)	1,5	149 331	1,6	128 839
Immeubles (710)	1,9	442 033	2,1	470 701
		<b>591 364</b>		599 540
Actions				
Actions canadiennes (720)	1,6	392 660	1,6	375 227
Actions Qualité mondiale (736)	1,0	284 299	1,6	267 897
Actions américaines (731)	1,3	128 742	1,1	104 134
Actions EAEO <sup>1</sup> (730)	1,4	128 661	1,2	119 394
Actions des marchés en émergence (732)	1,3	149 664	1,4	141 730
Placements privés (780)	1,5	330 834	1,7	337 892
		<b>1 414 860</b>		1 346 274
Autres placements				
Répartition de l'actif (771)	1,9	29 899	2,0	22 556
Stratégies actives de superposition (773)	1,9	10 195	0,0	–
BTAA <sup>2</sup> (772)	2,2	591	0,0	–
Quote-part nette des activités du fonds général		1 943		–
Instruments financiers dérivés (note 7.2 b))		98		77
		<b>42 726</b>		22 633
<b>Total des placements</b>		<b>4 195 509</b>		3 867 101
<b>Passifs relatifs aux placements</b>				
Unités de participation de portefeuilles spécialisés BTAA <sup>2</sup> (772)	0,0	–	2,2	2 312
Quote-part nette des activités de trésorerie du fonds général		–		1 673
Instruments financiers dérivés (note 7.2 b))		–		19
<b>Total des passifs relatifs aux placements</b>		<b>–</b>		4 004

1. Europe, Australie et Extrême-Orient

2. Billets à terme adossés à des actifs

## Compte complémentaire

		2014		2013
<b>Placements</b>	<b>%</b>		<b>%</b>	
Unités de participation de portefeuilles spécialisés				
Revenu fixe				
Valeurs à court terme (740)	<b>3,2</b>	<b>218 389</b>	3,2	112 604
Obligations (760)	<b>3,8</b>	<b>2 358 433</b>	3,6	1 965 435
Obligations à long terme (764)	<b>39,0</b>	<b>857 785</b>	37,5	708 172
Dettes immobilières (750)	<b>2,3</b>	<b>235 810</b>	2,2	192 641
		<b>3 670 417</b>		2 978 852
Placements sensibles à l'inflation				
Infrastructures (782)	<b>2,5</b>	<b>242 325</b>	2,4	191 331
Immeubles (710)	<b>3,1</b>	<b>717 306</b>	3,1	699 002
		<b>959 631</b>		890 333
Actions				
Actions canadiennes (720)	<b>2,7</b>	<b>661 562</b>	2,5	582 243
Actions Qualité mondiale (736)	<b>1,7</b>	<b>478 765</b>	2,4	415 612
Actions américaines (731)	<b>2,1</b>	<b>216 879</b>	1,9	179 970
Actions EAEO <sup>1</sup> (730)	<b>2,3</b>	<b>216 686</b>	1,9	185 337
Actions des marchés en émergence (732)	<b>2,1</b>	<b>252 065</b>	2,2	219 864
Placements privés (780)	<b>2,4</b>	<b>536 852</b>	2,5	501 776
		<b>2 362 809</b>		2 084 802
Autres placements				
Répartition de l'actif (771)	<b>3,2</b>	<b>50 490</b>	3,0	34 995
Stratégies actives de superposition (773)	<b>3,2</b>	<b>17 148</b>		–
BTAA <sup>2</sup> (772)	<b>1,5</b>	<b>407</b>		–
Quote-part nette des activités du fonds général		<b>3 275</b>		–
Instruments financiers dérivés (note 7.2 b))		<b>166</b>		119
		<b>71 486</b>		35 114
<b>Total des placements</b>		<b>7 064 343</b>		5 989 101
<b>Passifs relatifs aux placements</b>				
Unités de participation de portefeuilles spécialisés BTAA <sup>2</sup> (772)	<b>0,0</b>	–	1,5	1 591
Quote-part nette des activités de trésorerie du fonds général		–		2 595
Instruments financiers dérivés (note 7.2 b))		–		29
<b>Total des passifs relatifs aux placements</b>		–		4 215

1. Europe, Australie et Extrême-Orient

2. Billets à terme adossés à des actifs



## Compte des retraités

		2014		2013
<b>Placements</b>	%		%	
Unités de participation de portefeuilles spécialisés				
Revenu fixe				
Valeurs à court terme (740)	2,6	176 043	1,8	63 642
Obligations (760)	3,5	2 208 501	3,6	1 960 508
Obligations à long terme (764)	36,5	803 205	37,1	701 075
Dettes immobilières (750)	2,1	220 811	2,2	190 885
		<b>3 408 560</b>		2 916 110
Placements sensibles à l'inflation				
Infrastructures (782)	2,4	231 702	2,5	197 363
Immeubles (710)	3,0	685 861	3,2	721 046
		<b>917 563</b>		918 409
Actions				
Actions canadiennes (720)	2,5	619 593	2,5	576 322
Actions Qualité mondiale (736)	1,6	448 284	2,4	411 470
Actions américaines (731)	2,0	203 020	1,7	162 513
Actions EAEO <sup>1</sup> (730)	2,1	202 901	1,9	183 393
Actions des marchés en émergence (732)	2,0	236 029	2,1	217 699
Placements privés (780)	2,3	513 327	2,6	517 599
		<b>2 223 154</b>		2 068 996
Autres placements				
Répartition de l'actif (771)	3,0	47 337	3,0	34 642
Stratégies actives de superposition (773)	3,0	16 046		–
BTAA <sup>2</sup> (772)	3,1	837		–
Quote-part nette des activités du fonds général		3 065		–
Instruments financiers dérivés (note 7.2 b))		155		118
		<b>67 440</b>		34 760
<b>Total des placements</b>		<b>6 616 717</b>		5 938 275
<b>Passifs relatifs aux placements</b>				
Unités de participation de portefeuilles spécialisés BTAA <sup>2</sup> (772)	0,0	–	3,1	3 270
Quote-part nette des activités de trésorerie du fonds général		–		2 569
Instruments financiers dérivés (note 7.2 b))		–		28
<b>Total des passifs relatifs aux placements</b>		<b>–</b>		5 867

1. Europe, Australie et Extrême-Orient

2. Billets à terme adossés à des actifs

**b) Instruments financiers dérivés**

Les politiques de placements du Régime à l'égard des placements confiés à la CDPQ fixent les positions de référence sur la devise américaine (US) et les devises des pays de la zone EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient), ainsi que les déviations maximales permises, de façon à s'assurer que l'exposition nette de référence du portefeuille à ces devises ne dépasse pas son exposition de référence aux marchés boursiers libellés dans ces mêmes devises.

Dans le cadre de la gestion des placements, la CDPQ effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés aux fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change. Les risques de change relatifs aux placements libellés en devises autres que la devise canadienne et aux autres

postes de l'actif et du passif s'y rapportant sont gérés au moyen d'instruments financiers dérivés. Ces instruments sont négociés auprès de banques et leurs termes varient généralement d'un à douze mois dans le cas des contrats de change à terme. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements étrangers.

Le Régime a recours, entre autres, aux instruments financiers dérivés décrits ci-après :

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés sur un marché hors cote permettant à deux contreparties d'échanger deux devises à un prix établi et selon une échéance déterminée. Les contrats de change à terme de gré à gré sont assortis de conditions sur mesure

négociées directement entre les parties sur un marché hors cote.

Les contrats d'échange de rendement de gré à gré sont des engagements négociés sur un marché hors cote pour lesquels une partie convient de payer ou de recevoir des montants de trésorerie en fonction des variations de la juste valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier.

Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est favorable sont présentés dans les placements et ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés au passif. À la date de clôture des états financiers, ces instruments financiers dérivés s'établissent comme suit :

**Compte général**

	2014			2013		
	Juste valeur		Montant nominal de référence	Juste valeur		Montant nominal de référence
	Actif	Passif		Actif	Passif	
<b>Marchés hors cote</b>						
Dérivés de change						
Contrats à terme de gré à gré	<b>98</b>	–	<b>124 090</b>	77	(19)	15 580
Dérivés sur actions						
Contrats d'échange de rendement	–	–	<b>132 323</b>	–	–	–
	<b>98</b>	–	<b>256 413</b>	77	(19)	15 580

Les échéances en valeur nominale des instruments financiers dérivés à la date de clôture des états financiers sont toutes inférieures à un an.

## Compte complémentaire

	2014			2013		
	Juste valeur		Montant nominal de référence	Juste valeur		Montant nominal de référence
	Actif	Passif		Actif	Passif	
<b>Marchés hors cote</b>						
Dérivés de change						
Contrats à terme de gré à gré	<b>166</b>	–	<b>210 558</b>	119	(29)	24 292
Dérivés sur actions						
Contrats d'échange de rendement	–	–	<b>272 469</b>	–	–	–
	<b>166</b>	–	<b>483 027</b>	119	(29)	24 292

Les échéances en valeur nominale des instruments financiers dérivés à la date de clôture des états financiers sont toutes inférieures à un an.

## Compte des retraités

	2014			2013		
	Juste valeur		Montant nominal de référence	Juste valeur		Montant nominal de référence
	Actif	Passif		Actif	Passif	
<b>Marchés hors cote</b>						
Dérivés de change						
Contrats à terme de gré à gré	<b>155</b>	–	<b>196 335</b>	118	(28)	23 909
Dérivés sur actions						
Contrats d'échange de rendement	–	–	<b>229 349</b>	–	–	–
	<b>155</b>	–	<b>425 684</b>	118	(28)	23 909

Les échéances en valeur nominale des instruments financiers dérivés à la date de clôture des états financiers sont toutes inférieures à un an.

## c) Hiérarchie de la juste valeur

Les dépôts à participation dans le compte général, compte complémentaire et le compte des retraités sont de niveau 2 selon les niveaux hiérarchiques des évaluations de la juste valeur définies à la note 4.6. Aucun instrument financier n'est classé au niveau 3.

## 8

## Instruments financiers

### Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a instauré des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion pour s'assurer de gérer les risques inhérents aux instruments financiers.

Le Régime dispose de politiques de placement pour les placements sous gestion interne et pour les fonds confiés à la CDPQ. Ces politiques fixent notamment les proportions selon lesquelles seront investies les sommes disponibles entre les différentes classes d'actif et permettent d'exercer un suivi de la performance des fonds et des gestionnaires.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que le Régime ne soit pas en mesure de réunir les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Ce risque est géré par le suivi mensuel de la trésorerie afin de s'assurer que le Régime ait les fonds nécessaires aux paiements des rentiers. L'exposition globale au risque de liquidité, composée des postes Avances du fonds général de la CDPQ, Découverts bancaires et Passifs liés aux placements, représente un montant de 64 200 000 \$ au 31 décembre 2014 (16 446 000 \$ au 31 décembre 2013).

Pour les placements confiés à la CDPQ, le risque de liquidité représente l'éventualité de ne pas être en mesure de respecter en permanence ses engagements liés à ses passifs financiers sans devoir se procurer des fonds à des prix anormalement élevés ou procéder à la vente forcée d'éléments d'actif. Il correspond également au risque qu'il ne soit pas possible de désinvestir rapidement ou d'investir sans exercer un effet marqué et défavorable sur le prix de l'investissement en question.

Une analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par la CDPQ pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Régime est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces comptes sont indirectement exposés au risque de liquidité. L'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers dérivés de ces fonds, ainsi que leur échéance, sont présentées à la note 7.2 b). L'exposition de la CDPQ est détaillée dans ses propres états financiers.

## 8.1

### Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements sous gestion interne

#### a) Risque de marché

Le risque de marché correspond aux pertes financières que pourraient encourir les fonds du Régime en raison des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui affectent cette évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ainsi que les cours boursiers.

Comme la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les fonds sous gestion interne ne représentent que de l'encaisse, des dépôts à vue et des unités de marché monétaire détenues à court terme, le Régime fait face à un risque de marché non significatif.

#### b) Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte dans le cas où un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou de remplir tout autre engagement financier, ou verrait sa situation financière se dégrader. Le Régime considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit significatif étant donné qu'il traite avec des institutions financières canadiennes dont la notation de crédit est élevée.

## 8.2

### Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Le Régime, avec l'aide de son Comité de placement, s'est doté de politiques de placement qui encadrent les activités de placement de la CDPQ. Le Comité de placement établit les objectifs de placement, élabore la politique de référence et procède à sa révision périodique. Les politiques de placement visent à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le Régime et en permettant au Régime de remplir ses engagements financiers.

Le Régime détermine les concentrations de risque par la revue périodique de ses portefeuilles de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements des fonds particuliers dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la CDPQ a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La CDPQ a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la CDPQ détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la CDPQ confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes de gestionnaires de

portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la CDPQ est détaillée dans ses propres états financiers consolidés.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Cette valeur est influencée par la variation de certains paramètres de marché, notamment les taux d'intérêt, le taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base. Le risque provient de la volatilité du prix d'un instrument financier, laquelle découle de la volatilité de ces variables de marché.

Les politiques de placement du Régime établissent des portefeuilles de référence, lesquels correspondent à des répartitions

cibles à long terme par catégorie d'actif, ainsi qu'aux déviations maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence du Régime détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 décembre 2014, la composition des portefeuilles de référence du Régime pour le compte général, le compte complémentaire et le compte des retraités sont identiques et se présentent comme suit, en pourcentage de l'actif net :

	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Valeurs en % de l'actif net			
<b>Revenu fixe</b>			
Valeurs à court terme	0,00	1,00	4,00
Obligations	30,00	33,00	38,00
Obligations à long terme	9,00	12,00	15,00
Dettes immobilières	2,00	4,00	6,00
	<b>44,00</b>	<b>50,00</b>	<b>58,00</b>
<b>Placements sensibles à l'inflation</b>			
Infrastructures	2,00	4,00	6,00
Immeubles	9,00	12,00	15,00
	<b>11,00</b>	<b>16,00</b>	<b>21,00</b>
<b>Actions</b>			
Actions canadiennes	6,50	9,50	12,50
Actions Qualité mondiale	2,00	5,00	7,00
Actions américaines	0,50	3,50	6,50
Actions EAEO <sup>1</sup>	0,50	3,50	6,50
Actions des marchés en émergence	0,50	3,50	5,50
Placements privés	6,00	9,00	12,00
	<b>26,00</b>	<b>34,00</b>	<b>39,00</b>
		<b>100,00</b>	
<b>Stratégies de superposition</b>			
Exposition à la devise américaine	3,00	6,00	9,00
Exposition aux devises – EAEO <sup>1</sup>	2,40	5,40	8,40

1. Europe, Australie et Extrême-Orient

Au niveau de la CDPQ, le risque de marché est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99 % sur une période d'exposition d'une année. Ainsi, la VaR calculée par la CDPQ présente le niveau de perte qu'un portefeuille devrait atteindre ou dépasser dans 1 % des cas. La CDPQ évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour les fonds particuliers.

La CDPQ utilise la méthode de la simulation historique pour estimer la VaR. Cette méthode se fonde principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données

historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. En 2014, la CDPQ a révisé sa méthode de calcul de la VaR ainsi que son historique d'observation de 1 500 jours afin d'obtenir une mesure du risque plus fiable et pertinente. Un historique de 2 500 jours d'observation des facteurs de risque, tels la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des actifs financiers, est maintenant utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre les rendements des actifs. La VaR comparative du 31 décembre 2013 a été recalculée afin de considérer ces changements.

Deux types de risques sont calculés, soit les risques absolu et actif. Le risque absolu, ou la VaR absolue, est la résultante du risque des indices de référence associés

aux catégories d'actif qui composent le portefeuille de référence et le portefeuille réel.

Le risque actif, ou la VaR de la gestion active, représente la possibilité que la CDPQ dégage un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement les fonds particuliers. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu des fonds particuliers pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille de référence, le risque actif et le risque absolu des différents comptes des déposants sont mesurés régulièrement.

Au 31 décembre 2014, le risque absolu et le risque actif du portefeuille réel des placements confiés à la CDPQ pour le compte général, le compte complémentaire et le compte des retraités, selon un niveau de confiance de 99 % et un historique de 2500 jours sont les suivants :

	2014		2013	
	Risque absolu %	Risque actif %	Risque absolu %	Risque actif %
Compte général	<b>19,3</b>	<b>3,1</b>	20,3	2,9
Compte complémentaire	<b>19,0</b>	<b>2,9</b>	20,0	2,6
Compte des retraités	<b>19,2</b>	<b>3,0</b>	20,3	2,9

Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Régime est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de change, de taux d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers des fonds est présentée ci-après. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé de la CDPQ.

### Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Les portefeuilles spécialisés offerts par la CDPQ sont couverts en tout ou en partie contre le risque de change, à l'exception des portefeuilles spécialisés suivants : Actions américaines, Actions EAEO, Actions Qualité mondiale, Actions des marchés en émergence, Répartition de l'actif et stratégies actives de superposition. Les stratégies de superposition de devises sont employées pour compléter l'exposition désirée aux placements libellés dans la devise EU et dans les devises des pays de la zone EAEO.

Ces stratégies consistent en des positions en instruments financiers dérivés sur les devises américaines et sur les devises des pays de la zone EAEO, notamment par des achats et des ventes de contrats à terme.

Le Régime, par ses politiques de placement, fixe les positions de référence sur les devises américaines et EAEO, ainsi que les déviations maximales permises.

Les tableaux ci-dessous résument l'exposition nette aux devises après l'effet des instruments financiers dérivés de change dans le cadre des activités personnalisées de superposition, incluant les investissements détenus par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net :

### Compte général

<i>(en pourcentage)</i>	2014	2013
Dollar canadien	80	82
Autres devises	20	18
	100	100

Les autres devises incluent l'ensemble des devises étrangères incluant le dollar américain, les devises des pays EAEO et les devises des marchés en croissance.

### Compte complémentaire

<i>(en pourcentage)</i>	2014	2013
Dollar canadien	80	82
Autres devises	20	18
	100	100

Les autres devises incluent l'ensemble des devises étrangères incluant le dollar américain, les devises des pays EAEO et les devises des marchés en croissance.

### Compte des retraités

<i>(en pourcentage)</i>	2014	2013
Dollar canadien	80	82
Autres devises	20	18
	100	100

Les autres devises incluent l'ensemble des devises étrangères incluant le dollar américain, les devises des pays EAEO et les devises des marchés en croissance.

Les instruments financiers dérivés permettant de maintenir l'exposition au risque de change dans les différents comptes du Régime sont détaillés à la note 7.2 b).

#### b) Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte de la juste valeur dans le cas où un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou de remplir tout autre engagement financier, ou verrait sa situation financière se dégrader.

Le risque de crédit provient notamment des revenus de placement à recevoir, des titres à revenu fixe, des instruments financiers dérivés, de l'octroi de garanties financières et des engagements de prêts donnés.

L'analyse du risque de crédit et l'analyse de la concentration sont effectuées globalement par la CDPQ pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Régime est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de crédit.

Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ces fonds est présentée. L'exposition de la CDPQ est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par les fonds particuliers sont transigés avec la CDPQ, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

9

## Obligations relatives aux prestations liées au régime supplémentaire de rentes

### 9.1

#### Obligations au titre des prestations de retraite

La firme d'actuaire Aon Hewitt a établi la valeur actuarielle des prestations de retraite

du compte général et du compte des retraités à même les renseignements arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et cette valeur a été actualisée par projection au 31 décembre 2014. La date de l'évaluation actuarielle est le 31 décembre 2014 et la date de la prochaine évaluation actuarielle requise est le 31 décembre 2015. La valeur actuarielle a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations de retraite et à partir des hypothèses les plus probables, en incluant des marges appropriées pour des écarts défavorables. Selon cette méthode, les engagements correspondent à la valeur actuarielle, à la date de l'évaluation, des rentes et des autres

prestations payables en fonction des heures ajustées accumulées à cette date. Le compte complémentaire n'est pas visé, puisque cette partie du Régime est à cotisations déterminées et que les obligations de ce compte sont égales à l'actif.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations de retraite tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles significatives à long terme et utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

(en pourcentage)	2014	2013
Taux d'actualisation	5,81	5,81

Les taux d'intérêt utilisés au 31 décembre 2014 pour le calcul des engagements du compte général ont été réduits de 0 % (0,50 % au 31 décembre 2013) avant la retraite afin de tenir compte des frais d'administration.

Le taux de mortalité a été évalué avec la table 2014 pour le secteur privé (CPM2014Priv) avec amélioration de la survie selon l'échelle CPM-B, ainsi qu'un ajustement pour l'expérience de l'industrie. Cet ajustement a été fait en fonction de l'étude d'expérience sur la mortalité de retraité. Aux fins de projection,

l'échelle de projection CPM-B prescrite par le nouveau rapport de l'ICA a été utilisée.

Pour les taux de retraite, de cessation et d'invalidité, les taux varient selon l'âge et les années de service, et selon que les participants sont actifs ou inactifs.

### 9.2

#### Politique de capitalisation

Depuis le 26 décembre 2004, la cotisation salariale des participants, qui a été fixée à 0,80 \$ par heure travaillée par les clauses

communes aux quatre conventions collectives sectorielles de l'industrie, est versée au compte complémentaire en addition de celles déjà prévues par les clauses particulières applicables aux divers métiers et occupations. La cotisation des participants au compte complémentaire a varié de 0,15 \$ à 4,447 \$ par heure travaillée depuis le début du Régime.

Pour l'exercice 2014, les cotisations des employeurs pour services passés et courants versées par heure travaillée s'établissent comme suit pour les comptes général et complémentaire :

		2014	2013
Apprenti	Compte général Services passés	1,335	1,925
	Compte complémentaire Services courants	2,00	1,41
Compagnon	Compte général Services passés	1,335	1,925
	Compte complémentaire Services courants	2,74	2,15

La dernière évaluation actuarielle déposée auprès de la Régie des rentes du Québec est celle du 31 décembre 2014.



## 9.3

### Règle d'amortissement du déficit actuariel prévu à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite

La Loi sur les régimes complémentaires de retraite indique que la période d'amortissement des déficits actuariels aux fins de solvabilité ne peut excéder cinq ans. L'application de la période d'amortissement prévue par la loi, sur la base de 153 000 000 d'heures travaillées projetées annuellement (160 000 000 d'heures en

2014), entraînerait une cotisation des employeurs pour services passés de 3,59 \$ par heure travaillée en 2015 (3,80 \$ en 2014), au lieu de 1,335 \$ jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la modification du Régime afin que les frais d'administration soient imputés au compte complémentaire au lieu du compte général (1,925 \$ en 2014) pour un apprenti ou un compagnon, afin d'amortir le déficit de solvabilité de 2,6 milliards \$ au 31 décembre 2014 (2,8 milliards \$ au 31 décembre 2013), dont un montant de 1,6 milliard \$ au 31 décembre 2014 (1,4 milliard \$ au 31 décembre 2013) n'est pas couvert par

la cotisation pour services passés sur la base de l'hypothèse que la cotisation est établie à 1,335 \$ pour les cinq prochaines années. Il est prévu que la cotisation des employeurs pour services passés versée au compte général sera diminuée de 1,335 \$ par heure travaillée à 1,095 \$ après la modification du Régime pour les frais d'administration. La réduction de 0,240 \$ par heure travaillée de la cotisation patronale pour service passé entraîne une augmentation équivalente de la cotisation patronale pour service courant versée au compte complémentaire.

## 9.4

### Cotisations, rentes et prestations; et frais d'administration

Les cotisations des salariés se détaillent comme suit :

	2014	2013
Volontaires – compte général	952	934
Volontaires – compte complémentaire	1 459	1 432
Obligatoires – compte général	–	(11)
Obligatoires – compte complémentaire	320 286	312 594
Cotisations après retraite	24 633	23 586
	<b>347 330</b>	<b>338 535</b>

Les cotisations des employeurs se détaillent comme suit :

	2014	2013
Cotisations des employeurs au titre des services rendus au cours de l'exercice	279 176	288 440
Cotisations des employeurs pour services passés	291 443	302 586
Cotisations après retraite	19 256	19 392
	<b>589 875</b>	<b>610 418</b>

Le versement de rentes et prestations forfaitaires se détaille comme suit :

	2014	2013
Rentes et prestations forfaitaires de retraite	668 524	627 718
Prestations de départ	30 600	31 630
Prestations de décès	20 058	27 466
Partage du patrimoine	7 660	8 772
Saisies pour dettes alimentaires	1 487	1 649
	<b>728 329</b>	<b>697 235</b>

Les frais d'administration comprennent les dépenses administratives et les dépenses imputées par le Fonds général d'administration de la CCQ.

Les dépenses administratives se détaillent comme suit :

	2014	2013
Actuaires	212	139
Droits et permis	100	100
	<b>312</b>	239

Les dépenses imputées par le Fonds général d'administration de la CCQ se détaillent comme suit :

	2014	2013
<b>Dépenses directes du Régime supplémentaire de rentes</b>		
Rémunération et avantages du personnel	8 734	8 258
Contribution de l'employeur	2 146	1 882
Administration du personnel	2 359	(22)
Dépenses administratives	3 669	3 368
<b>Total des dépenses directes du Régime supplémentaire de rentes</b>	<b>16 908</b>	13 486
Service à la clientèle	6 479	5 551
Développement et exploitation informatique	4 324	2 318
Autres dépenses	2 539	2 444
Frais communs	4 176	3 136
<b>Total des coûts imputés au Régime supplémentaire de rentes</b>	<b>34 426</b>	26 935

En vertu de la réglementation, les dépenses imputées au Régime supplémentaire de rentes pour acquitter les frais d'administration du Régime sont fixées annuellement par la CCQ selon une formule établie et approuvée par le Conseil d'administration.

10

## Créditeurs

### Compte général

	2014	2013
Montant à payer à l'Agence du revenu du Québec pour des biens non réclamés	6 828	26 600
Comptes à payer sur rapports mensuels	609	1 111
Autres	(57)	176
	<b>7 380</b>	<b>27 887</b>

### Compte complémentaire

	2014	2013
Comptes à payer sur rapports mensuels	1 396	2 381
	<b>1 396</b>	<b>2 381</b>

11

## Revenus de placement

### 11.1

#### Revenus nets de placement sous gestion interne

Les revenus nets de placement sous gestion interne se détaillent comme suit :

### Compte général

	2014	2013
Revenus nets de placement		
Fonds de marché monétaire	(37)	4
Gains réalisés		
Fonds de placements	12	1
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	(5)	7
Perte non réalisée sur placement sous gestion interne	(7)	(3)
Total des revenus nets de placement	<b>(37)</b>	<b>9</b>

**Compte complémentaire**

	<b>2014</b>	2013
Revenus nets de placement		
Fonds de marché monétaire	<b>362</b>	275
Pertes réalisées		
Fonds de placements	<b>(51)</b>	(63)
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	<b>73</b>	86
(Perte) gain non réalisé(e) sur placement sous gestion interne	<b>(36)</b>	33
<b>Total des revenus nets de placement</b>	<b>348</b>	331

**Compte des retraités**

	<b>2014</b>	2013
Revenus nets de placement		
Fonds de marché monétaire	<b>(245)</b>	(285)
(Pertes) gains réalisé(e)s		
Fonds de placements	<b>(7)</b>	20
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur encaisse	<b>(45)</b>	(58)
Gain non réalisé sur placement sous gestion interne	<b>97</b>	49
<b>Total des revenus nets de placement</b>	<b>(200)</b>	(274)

## 11.2

### Revenus nets de placement des dépôts à participation à la CDPQ

Les revenus nets de placement des fonds confiés à la CDPQ se détaillent comme suit :

#### Compte général

	2014	2013
Revenus nets (pertes nettes)		
Revenu fixe	63 506	59 674
Placements sensibles à l'inflation	13 724	21 711
Actions	44 915	39 462
Autres placements	(3 207)	930
	<b>118 938</b>	121 777
Gains (pertes) réalisé(e)s		
Revenu fixe	5 761	56 006
Placements sensibles à l'inflation	23 761	4 750
Actions	60 323	86 024
Autres placements	816	(997)
Instruments financiers dérivés nets	10 421	518
	<b>101 082</b>	146 301
Gains (pertes) non réalisé(e)s		
Revenu fixe	133 830	(149 139)
Placements sensibles à l'inflation	21 603	46 437
Actions	66 012	132 232
Autres placements	16 560	18 282
Instruments financiers dérivés nets	40	91
	<b>238 045</b>	47 903
Total des revenus de placement des dépôts à participation	<b>458 065</b>	315 981
Moins charges d'exploitation	(13)	(6)
Total des revenus nets de placement des dépôts à participation	<b>458 052</b>	315 975
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général à la CDPQ	5	1
Total des revenus nets de placement des fonds confiés à la CDPQ	<b>458 057</b>	315 976

## Compte complémentaire

	2014	2013
Revenus nets (pertes nettes)		
Revenu fixe	<b>102 325</b>	88 131
Placements sensibles à l'inflation	<b>21 986</b>	31 352
Actions	<b>72 301</b>	58 989
Autres placements	<b>(5 744)</b>	1 234
	<b>190 868</b>	179 706
Gains (pertes) réalisé(e)s		
Revenu fixe	<b>2 869</b>	74 212
Placements sensibles à l'inflation	<b>14 978</b>	2 678
Actions	<b>66 577</b>	103 168
Autres placements	<b>1 896</b>	(468)
Instruments financiers dérivés nets	<b>19 040</b>	2 253
	<b>105 360</b>	181 843
Gains (pertes) non réalisé(e)s		
Revenu fixe	<b>220 764</b>	(210 688)
Placements sensibles à l'inflation	<b>57 719</b>	71 904
Actions	<b>136 013</b>	230 724
Autres placements	<b>24 102</b>	13 727
Instruments financiers dérivés nets	<b>76</b>	137
	<b>438 674</b>	105 804
Total des revenus de placement des dépôts à participation	<b>734 902</b>	467 353
Moins charges d'exploitation	<b>(20)</b>	(11)
Total des revenus nets de placement des dépôts à participation	<b>734 882</b>	467 342
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général à la CDPQ	<b>11</b>	1
Total des revenus nets de placement des fonds confiés à la CDPQ	<b>734 893</b>	467 343

## Comptes des retraités

	2014	2013
Revenus nets (pertes nettes)		
Revenu fixe	97 699	91 606
Placements sensibles à l'inflation	21 218	33 258
Actions	69 287	60 687
Autres placements	(5 056)	1 407
	<b>183 148</b>	186 958
Gains (pertes) réalisé(e)s		
Revenu fixe	9 886	83 150
Placements sensibles à l'inflation	33 907	7 494
Actions	83 841	126 633
Autres placements	903	(1 411)
Instruments financiers dérivés nets	15 226	1 252
	<b>143 763</b>	217 118
Gains (pertes) non réalisé(e)s		
Revenu fixe	205 671	(226 556)
Placements sensibles à l'inflation	36 234	70 916
Actions	109 535	210 414
Autres placements	25 607	26 087
Instruments financiers dérivés nets	65	141
	<b>377 112</b>	81 002
Total des revenus de placement des dépôts à participation	<b>704 023</b>	485 078
Moins charges d'exploitation	(19)	(11)
Total des revenus nets de placement des dépôts à participation	<b>704 004</b>	485 067
Revenus d'intérêts		
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général à la CDPQ	6	1
Total des revenus nets de placement des fonds confiés à la CDPQ	<b>704 010</b>	485 068

12

## Transactions avec les parties liées

Le Régime supplémentaire de rentes considère comme parties liées :

- La CCQ (par le Fonds général d'administration et son Conseil d'administration (mêmes administrateurs) et les comités relevant du Conseil d'administration);
- Le Comité sur les avantages sociaux de l'industrie de la construction;
- Les autres entités contrôlées par le gouvernement du Québec.

### CCQ

Les seules transactions entre le Fonds général d'administration de la CCQ et le Régime sont les frais imputés par le Fonds général d'administration, tel qu'il est mentionné à la note 9.4. Le montant requis pour acquitter les frais d'administration est fixé selon une formule établie et approuvée par le Conseil d'administration.

### Comité sur les avantages sociaux de l'industrie de la construction

Ce comité formé en vertu de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chapitre R-20), recommande au Conseil d'administration les modifications aux règles d'assurabilité et aux protections offertes par le régime d'assurance de base de l'industrie de la construction, ainsi que les modifications aux prestations et au fonctionnement du régime de retraite de l'industrie de la construction. Le Régime n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ce comité ou ses membres.

### Autres entités contrôlées par le gouvernement du Québec

La CDPQ, par les placements confiés à la CDPQ, la Régie des rentes du Québec, par le paiement annuel du permis obligatoire, et l'Agence du revenu du Québec, au niveau des biens non réclamés transférables, sont les entités contrôlées par le gouvernement du Québec avec qui le Régime fait affaire. Le Régime n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées autres que celles présentées dans le corps même de ces états financiers.

13

## Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants de la CCQ sont les membres de la direction et du Conseil d'administration. La portion de leur rémunération attribuable au Régime est composée de la façon suivante :

	2014	2013
Salaires et autres avantages à court terme	309	303
Avantages reliés à la retraite	42	30
	<b>351</b>	333



## 14

## Gestion du capital

Le capital est défini comme étant le surplus (déficit) de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime par rapport aux obligations au titre des prestations de retraite. Au cours de l'exercice 2014, la CCQ s'est conformée aux exigences de gestion du capital prévues dans la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chapitre R-20), par le *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* et les conventions collectives qu'elle applique. Pour une information complète, veuillez vous référer à la Loi.

Le *Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chapitre R-20, r. 10) fournit l'encadrement quant aux responsabilités et aux pratiques liées à l'utilisation et à la gestion des fonds. Ce règlement a été fondé en respect des conventions collectives de l'industrie et, dans le cas du Régime supplémentaire de rentes, en respect de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, chapitre R-15.1). Le capital utilisé provient des cotisations des employeurs et des cotisations des salariés de l'industrie.

Dans le but de gérer adéquatement le capital, le Comité de placement de la CCQ s'est doté d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la CDPQ. Il établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement optimal tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le Comité de placement dans le but de permettre au Régime d'assurer le paiement des prestations actuelles et futures prévues par les dispositions du Régime. Le Comité de placement établit la politique de placement des fonds particuliers 311, 312 et 313 de la CDPQ.





UNE PRÉSENCE  
CONSTRUCTIVE

ccq.org



Recyclé  
Contribue à l'utilisation responsable  
des ressources forestières  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org) Cert. no. SWE-COC-001353  
© 1996 Forest Stewardship Council

